

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-246

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le mardi 16 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 8 décembre 2025 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 63 - Nombre de pouvoirs : 7 - Nombre de votants : 70

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN (jusqu'à la délibération n°2025-255), Nazarelo ALONSO (jusqu'à la délibération n°2025-245), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2025-222), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Daniel GUEUR), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Françoise GARIBIAN (à Estelle BARBARIN), Dominique DALLOZ (à André MOINGEON), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Eric BEAUFORT (à Lionel CHAPPELLAZ), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etais excusé et suppléé : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE).

Etaient excusés : Lionel MANOS, Jean-Luc RAMEL, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric BARDOT, Michel MITANNE, Sylviane BOUCHARD.

Etaient absents : Jean PEYSSON, Joël MATHY, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET.

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2026 - Rapport d'orientations budgétaires

VU l'avis favorable de la commission finances et mutualisations du 26 novembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2025 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que la tenue du Débat d'orientations budgétaires s'impose dans un délai de dix semaines précédent l'examen du budget primitif, lequel est prévu le 23 février 2026.

En accord avec le Bureau communautaire et la commission finances, budget et mutualisations, Mme Elisabeth LAROCHE, vice-présidente, présente les orientations budgétaires fixées pour l'exercice 2026 concernant le budget principal de la Communauté de communes, et les budgets annexes « aménagement zones économiques » et « immobilier locatif économique », conformément au rapport d'orientations budgétaires et au document détaillé remis en annexe.

Au terme du débat, le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires.
- DONNE ACTE au président que le Débat d'orientations Budgétaires 2026 a eu lieu.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 19 décembre 2025*

Publiée le 22 DEC. 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER

*Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN*



Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Ce document a été établi le 1^{er} décembre, en fonction des informations disponibles à cette date. Il sera présenté lors du conseil communautaire du 16 décembre 2025.

PREAMBULE

L'année 2026 constitue le dixième exercice budgétaire de la CCPA dans son nouveau périmètre. La population légale s'établit à 82.840 habitants.

Au 1^{er} janvier 2025, par sa population, elle est la 5^e communauté de communes de France (sur 989). Par son nombre de communes, elle se classe 80^e. Pour l'INSEE, la communauté de communes de la plaine de l'Ain est considérée comme à dominante urbaine¹.

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaires s'impose dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le lundi 23 février 2026.

Au fil des dernières années, de nombreux textes ont précisé le contenu minimal du rapport d'orientations budgétaires accompagnant ce débat.

Selon l'article L2312-1 du CGCT, il est précisé que ce rapport doit présenter :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette,
- La structure des dépenses et des effectifs
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution de dépenses de personnel,
- Les rémunérations,
- Les avantages en nature,
- Le temps de travail

Depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le rapport doit aussi préciser les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement.

Le rapport doit par ailleurs être précédé de deux rapports préalables :

- l'article L. 2311-1-2 du CGCT prévoit que, dans les EPCI regroupant plus de 20.000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

¹ Pour l'INSEE : 175 communautés de communes sont à dominante urbaine, 360 rurales périurbaines et 457 rurales.

- l'article L. 2311-1-1 du CGCT prévoit que, dans les EPCI de plus de 50.000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Enfin, l'article 107 de la Loi NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016) a modifié les modalités de transmission du Débat d'orientations Budgétaires.

De même que les DOB des communes de plus de 3.500 habitants doivent être transmis au président de l'EPCI, ce dernier doit transmettre le DOB intercommunal aux communes membres dans un délai de quinze jours suivant leur examen en conseil communautaire. Il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI et dans chaque mairie, et mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes.

Il faut noter par ailleurs deux évolutions sur la présentation des comptes :

La communauté de communes applique à compter du 1^{er} janvier 2025 le compte financier unique (CFU) qui réunit le compte administratif et le compte de gestion.

Les comptes administratifs, à partir de celui de 2024, comprennent une nouvelle annexe obligatoire : la contribution aux objectifs de transition écologique des dépenses d'investissement de certains articles². Cette annexe couvrira toutes les dépenses d'investissement à compter du compte administratif 2025. Le même type de « cotation » reste facultatif au niveau de la dette.

² Article 191 de la loi du 29 décembre 2023, complétée par le décret du 16 juillet 2024

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain est engagée depuis de nombreuses années dans des politiques et programmes de développement durable, lesquels s'appuient sur les cinq objectifs du développement durable mentionnés à l'article L110-1 du code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La transition vers une économie circulaire.

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, approuvé en octobre 2020, comprend un panel de 19 fiches actions regroupées au sein de 5 grands enjeux (déclinés en 14 axes stratégiques prioritaires et 6 axes stratégiques secondaires) : mobilité durable, rénovation énergétique, énergie locale, économie circulaire et adaptation au changement climatique et protection de l'environnement.

En sus de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain s'est engagée en 2021 dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME. Le COT vise à renforcer l'engagement des collectivités dans la mise en œuvre d'actions favorables au Climat l'Air et l'Energie (CAE) mais également à l'Economie Circulaire (ECi) au travers d'un accompagnement technique et financier.

Dans le cadre du suivi de l'application de ces deux plans réglementaires et contractuels, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a réalisé l'évaluation mi-parcours de son PCAET, l'état initial puis le premier audit de la mise en œuvre des actions CAE et ECi liées au COT ADEME. Pour rappel, avec une progression positive de 4,6% pour le volet CAE et de 1,6% sur le plan de l'ECi, ce premier audit a relevé des avancées positives et encourageantes sur le volet CAE et un démarrage à consolider dans les prochains mois sur le volet ECi.

Depuis lors, la collectivité a poursuivi la mise en œuvre de ses actions en matière d'ECi et de CAE, tout en développant de nouveaux projets en la matière.

Par ailleurs, en parallèle de cette mise en œuvre, la CCPA a préparé le second audit du COT prévu dans le cadre de la convention avec l'ADEME mais également la révision de son PCAET actuel, dont l'applicabilité, d'une durée réglementaire de 6 ans, s'achèvera en octobre 2026.

Enfin, en application des obligations issues de la loi 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite loi « MATRAS », la CCPA a lancé la démarche de réalisation de son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) en 2025. S'inscrivant dans une démarche de mutualisation de moyens, la CCPA a profité de la conduite de ce projet pour intégrer la réalisation du diagnostic de vulnérabilité de son territoire. Pièce exigée dans le cadre de la convention COT avec l'ADEME, le diagnostic de vulnérabilité alimentera le diagnostic global du territoire qui sera réalisé en 2026 dans le cadre de la révision du PCAET de la collectivité.

Lutte contre le changement climatique

Au travers de ces politiques et programmes, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain s'investit dans la lutte contre le changement climatique.

La CCPA porte par exemple des actions de sensibilisation en faveur de la sensibilisation et la réduction des consommations d'eau et d'énergie. A ce titre, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a porté de 2022 à 2024 un dispositif d'accompagnement des foyers très modestes aux économies d'eau et d'énergie mis en œuvre dans le cadre du dispositif Slime + (porté par le CLER, l'association de promotion des énergies renouvelables) par l'association La Corde Alliée. Malgré l'arrêt des activités de l'association au 31 décembre 2024, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a pu soutenir le dispositif à minima en 2025, au travers du rappel des foyers accompagnés en 2024 (dans le cadre du dispositif départemental). Pour rappel, ce dispositif aura permis d'accompagner 169 foyers du territoire dans la mise en œuvre de solutions durables pour réduire leur consommation d'énergie.

D'autre part, la CCPA dispose d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). Le bilan du PLH actuel a été réalisé courant 2025 en vue de relancer un nouveau PLH fin 2026. Afin de mettre en œuvre les différentes actions qui le composent, la Communauté de communes a relancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) jusqu'en 2027 agissant sur différents volets d'intervention : aide aux travaux, lutte contre l'habitat indigne, renouvellement urbain.

Malgré les restrictions budgétaires et la modification des règles de l'Anah actuelle, le dispositif d'OPAH ainsi que notre plateforme représentent de réels coups de pouce pour les propriétaires occupants qui souhaitent réaliser des travaux.

Le Pacte territorial, en cours de déploiement au niveau du département, permettra d'assurer la continuité de l'OPAH post 2026.

En matière de réduction des consommations d'énergie, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain accompagne également les communes au travers du programme IMPACTe - Initiative Mutualisée pour Accélérer la Transition Energétique - mis en œuvre par la SPL ALEC Ain. Initié en 2021, le projet s'inscrit dans la volonté d'accompagner les communes du territoire dans leurs projets de rénovation énergétique, de changement de système de chauffage et de développement des énergies renouvelables, le tout autour d'une dynamique collective.

Toujours plébiscité par les communes, le projet IMPACTe représente à ce jour :

- 40 communes engagées ;
- 5,66 millions d'euros de travaux énergétiques estimés ;
- une économie d'énergie moyenne de 41% ;
- 218 tonnes de GES évitées par an (avec les projets engagés).

En matière de sensibilisation, la CCPA propose depuis plusieurs années un programme destiné aux écoles primaires du territoire, labellisé par le ministère de la Transition écologique dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) : Ecopousse par ACTEE (anciennement Watty à l'école). Aujourd'hui animé par la Conciergerie Engagée pour le compte de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, ce programme a une nouvelle fois été un succès, tant sur le nombre de candidatures réceptionnées par la collectivité, les appréciations des établissements que le nombre d'élèves sensibilisés (plus de 900). Fort de ce succès, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a œuvré en 2025 aux côtés des différents acteurs afin que le nombre de classes pouvant bénéficier du programme puisse augmenter dès la rentrée 2025 / 2026, passant ainsi de 38 à 51 classes.

En matière énergétique, la CCPA poursuit ses actions de sobriété et d'efficacité ainsi que de production d'énergie renouvelable. Au titre des actions de sobriété, la CCPA a été le premier EPCI d'Auvergne Rhône-Alpes à inciter ses habitants chauffés à l'électricité à se doter de boitiers d'effacement diffus (Voltalis) lesquels permettent par ailleurs un meilleur pilotage des radiateurs électriques.

En 2025, notre territoire compte plus de 1100 foyers équipés participant à l'équilibrage du réseau (représentant 110 MWh soit 60Tonnes/CO2 évités).

La CCPA finance ses communes depuis 3 ans pour des opérations de relampage des bâtiments et équipements publics. A fin 2025, la CCPA et ses communes auront consacré près de 1 230 000 € HT à ces remplacements qui économisent plus de 50% d'énergie. En ordre de grandeur, ces économies représentent autour de 1 310 MWh non consommés par an soit plus de 200 000 € HT chaque année sur la durée de vie des dispositifs LED (supérieure à 20 ans).

Au titre des actions de production d'énergies renouvelables, la CCPA a réorienté sa stratégie d'intervention suite aux débats demandés par la loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023. Elle privilie désormais les sources solaires de production (thermiques et photovoltaïques) et s'intéresse aux technologies de pompes à chaleur.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a réalisé et livré aux communes du territoire le cadastre solaire du territoire. Celui-ci vise à identifier les emplacements les mieux exposés au rayonnement solaire en toiture et au sol à l'échelle d'un territoire, afin de déterminer les meilleurs endroits où placer les panneaux solaires et déterminer le dimensionnement des installations, leur puissance et leur production. Grâce à cet outil, il est ainsi possible de caractériser le potentiel solaire de différents emplacements : [Cadastral Solaire Plaine de l'Ain](#).

Ce cadastre solaire permet d'alimenter les réflexions pour des projets individuels mais aussi collectifs :

- Pour des projets individuels la [coopérative Solarcoop](#)
- Pour des projets collectifs, il est possible de solliciter l'association de promotion des énergies renouvelables l'ACERPA (Association Citoyenne pour les Energies Renouvelables de la Plaine de l'Ain) ou sa centrale villageoise : la [coopérative Pl'Ain d'Énergies](#) à laquelle la Communauté de communes participe.

En complément du cadastre solaire, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain soutient financièrement les communes dans leurs études d'autoconsommation collective en centre village. Cleyzieu ou Blyes ont été parmi les premières à mettre en œuvre cette autoconsommation collective.

En 2025, la CCPA a adopté deux nouveaux dispositifs conformément à sa stratégie :

- La CCPA finance 50% de l'équipement des stations d'épuration locales en trackers solaires. Ces dernières sont effectivement de grosses consommatrices d'électricité (traitement et pompage) et ce de manière constante. Les trackers solaires permettent de diminuer l'emprise au sol des panneaux et d'optimiser la durée journalière d'autoconsommation. Les communes de Blyes et Lagnieu ont été pionnières sur ce sujet ;
- La CCPA finance à hauteur de 50 à 75% les pompes à chaleur communales en fonction de critères environnementaux déterminés en partenariat avec la SPL ALEC01. Plusieurs communes ont déjà eu recours à cette faculté depuis son adoption. Pour des raisons de robustesse, la CCPA ouvre ce financement aux solutions hybrides (pompes à chaleur + biogaz).

Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

La CCPA a été pionnière pour la mise en place d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative.

Depuis 2004, la CCPA a mis en place une aide aux particuliers pour l'achat de composteurs domestiques, étendue en 2022 aux projets collectifs. La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a par ailleurs élargi les modalités d'aides aux grilles anti-rongeurs en 2024.

Ainsi, ce sont environ 3 100 composteurs qui ont été subventionnés en 22 ans, soit une moyenne de 141 composteurs par an.

L'optimisation des tournées de collecte a quant à elle permis des économies substantielles, avec une réduction des kilomètres parcourus de 31 000 km, correspondant à près de 19 000 litres de carburant et 66 tonnes CO₂e évités par an.

Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement de son parc de bennes à ordures ménagères, le service de gestion des déchets a opté pour des camions de 26 tonnes au lieu des 19 tonnes historiques. Ainsi, la capacité de chargement est plus importante et les équipes de collecte n'ont pas besoin de faire un vidage intermédiaire en milieu de collecte. Cette action permet de limiter les kilomètres parcourus et d'économiser du carburant et donc des tonnes de CO₂.

Enfin, adopté en 2024, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) contient des objectifs et moyens ambitieux déclinés au travers de 21 actions déployées en trois phases depuis 2024 et jusqu'à 2029.

A la frontière entre prévention des déchets, préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a poursuivi en 2025 son projet dénommé « Jardins vivants », initié en 2024 en co-construction avec un panel d'habitants du territoire. Accompagnée par le LAB 01, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a ainsi mis en place des outils de partage et d'échanges (site internet [jardins vivants](#), newsletter, grainothèque...), poursuivi ses réflexions et démarches concernant les modalités et l'avenir de la pratique de broyage sur le territoire, mais également organisé différents temps de rencontre et évènements permettant de former / informer les habitants à l'optimisation de la biodiversité, la gestion des déchets verts et la ressource en eau de leurs espaces verts privatifs et / ou collectifs.

En parallèle de ces démarches à destination des habitants / communauté de jardiniers éveillés, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a lancé en 2025 un projet avec FREDON Aura visant à accompagner les communes volontaires dans leurs démarches de gestion de leur patrimoine végétal et arboré. Les communes du territoire ont ainsi pu bénéficier d'une présentation des accompagnements proposés par FREDON Aura adaptés aux besoins et enjeux communaux ainsi que d'une aide financière de 2 000 € TTC par dossier éligible (pour un montant total de 10 000 € TTC). La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain poursuit ainsi ses mesures mises en œuvre en application de l'action « végétaliser les villes » de son PCAET.

Toujours en lien avec la biodiversité et sa politique en faveur des espaces naturels, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a poursuivi sa participation aux actions de surveillance estivale et de sensibilisation des usagers des berges de la Rivière d'Ain ainsi que de gestion adaptée des déchets : mise en place de bacs roulants pour la collecte, adaptation de la fréquence de collecte à la fréquentation des berges, mise en place de borne à verre pour le tri à des emplacements stratégiques.

D'autre part, elle mène des actions d'information et de sensibilisation au sujet des espèces exotiques envahissantes et adhère et/ou soutient financièrement les structures de lutte telles que la FREDON (ambroisie, jussie etc.) et le GDS de l'Ain (frelons asiatiques). Au-delà de l'adhésion et du soutien financier, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain mène par ailleurs des actions concrètes de lutte contre le développement des espèces exotiques envahissantes :

- Concernant les frelons asiatiques : la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a une nouvelle fois participé activement au déploiement et l'organisation des campagnes de piégeage des fondatrices ;
- Concernant la jussie : la Communauté de Communes a renouvelé en 2025 les opérations d'arrachage mécanique et manuel de jussie menées sur le cours d'eau dit du « Cotey » depuis 2023 en partenariat avec la FREDON, le Département de l'Ain, la FD Cuma et les Brigades Nature de l'Ain.

Lauréate en 2021 de l'appel à projet biodiversité de l'Agence de l'eau pour mettre en place un « Marathon de la Biodiversité », la CCPA poursuit également la conduite du projet dont l'objectif est de planter 42 km de haies et restaurer ou créer 42 mares.

A l'été 2025, le marathon de la biodiversité de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain comptabilisait ainsi 40 km de plantations de haie et 38 travaux de restauration / création de mares avec toujours un panel de projets à réaliser et des candidatures réceptionnées par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Les derniers travaux prévus dans les prochains mois permettront d'atteindre les objectifs fixés lors du dépôt de candidature mais également de réaliser un premier bilan de ce projet territorial ambitieux. Cette première évaluation a été initiée au cours du printemps 2025 et portera à la fois sur une analyse technique et environnementale des réalisations mais également sur une analyse administrative et financière. Ces éléments permettront à la fois de disposer d'un retour d'expérience pour la collectivité elle-même mais également pour tout autre acteur envisageant de s'engager dans des projets similaires.

Au niveau des aménagements cyclables, la CCPA continue les investissements pour améliorer le maillage du territoire en application du schéma 2022-2026 avec, notamment, l'inauguration de la voie Ambérieu-en-Bugey – Montferrand en 2024.

Le développement du vélo est également toujours soutenu par le fonds de concours proposé aux communes pour la réalisation d'aménagement cyclable et le maintien de l'aide à l'achat pour les vélos à assistance électrique (VAE) ainsi que les trottinettes électriques. Ce dispositif a par ailleurs fait l'objet d'un élargissement de ses conditions d'attribution en intégrant les personnes retraitées ainsi que les vélos cargo pour les familles.

Afin d'encourager la pratique du vélo sur son territoire, la CCPA participe au challenge d'activité « Mai à vélo » dont le but est de faire parcourir le plus de kilomètres à vélo et trottinette. En 2025, ce sont ainsi 38 947 km qui ont été pédalés avec 489 participants. La CCPA a fédéré au total 1 489 cyclistes dans sa communauté.

L'expérimentation du service de Vélos à Assistance Electrique (VAE) en libre-service a pris fin en 2024, avec des résultats peu concluants concernant le mode de fonctionnement. A l'inverse, l'installation de deux consignes sécurisées pour les VAE (10 places individuelles) ainsi que d'arceaux à vélo au niveau du PEM présente des résultats positifs avec des taux de remplissage significatifs.

En 2024, la Région a financé la mise en place de quatre abris vélo dotés de cinq arceaux à proximité des arrêts de TAM d'Ambérieu-en-Bugey. Ils se situent aux arrêts : Centre Hospitalier, Bellièvre, La Rencontre et Gendarmerie (24 rue St Exupéry).

Enfin, 10 ateliers de co-réparation de vélos ont été réalisés en 2024 et 10 en 2025 au niveau de la Rénoverie d'Ambérieu-en-Bugey et l'Atelier FICA de Meximieux.

En matière de mobilité partagée, le dispositif « Covoit'ici » présente toujours des chiffres significatifs, avec plus de 35 000 trajets covoiturés. Pour rappel, il s'agit de 4 lignes de covoiturages à destination du PIPA et du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE).

La CCPA souhaitant que l'ensemble des habitants de son territoire puisse bénéficier d'un service de covoiturage, elle a également lancé en mars 2025 une plateforme de covoiturage « en covoit'Plaine de l'Ain », gérée par Karos. Depuis son lancement, près de 3000 covoiturages ont été réalisés grâce à ce dispositif.

Les incitations financières de ces deux services de covoiturage sont identiques : le coût d'un trajet compris entre 2 et 30 km s'élève ainsi à 0,50 € pour un passager tandis que le conducteur perçoit 2 € par passager transporté sur la même distance. La différence est prise en charge par la CCPA.

Le service de transport à la demande « Touquan » couvre l'ensemble du territoire pour assurer le rabattement vers les centralités. Il continue de rencontrer un vif succès auprès des usagers depuis son lancement en septembre 2023 avec 967 voyageurs et 10 157,57 km parcourus au mois d'octobre 2025.

La CCPA promeut ces systèmes de mobilité alternatifs en organisant des animations et des informations à destination des entreprises, acteurs de l'emploi ou usagers mais également au travers de différents supports de communication tels que les guides, articles dans les bulletins intercommunaux / communaux, spots radio ou panneaux des mobilités disposés au niveau des abribus.

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Epanouissement de tous les êtres humains

La CCPA porte un important programme de soutien aux activités sportives et culturelles. Elle soutient non seulement des évènements, mais également des clubs sportifs et les écoles de sport labellisées. Elle est partenaire d'actions culturelles décentralisées dans les communes rurales et leurs écoles, dans le quartier politique de la ville, dans les lycées et collèges.

Par l'intermédiaire du CLIC, la CCPA joue également un rôle important d'information, de conseil, d'orientation et d'animation à l'attention des personnes âgées.

**Voir aussi en annexe le RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE
D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

SOMMAIRE

PREAMBULE – Contexte du vote du budget de l'Etat	10
I – ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE	10
II – ACTIVITE ECONOMIQUE EN FRANCE, AUVERGNE RHONE-ALPES ET DANS L'AIN	12
II-1 L'INDUSTRIE AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS	13
II-2 LES AUTRES SEGMENTS ECONOMIQUES	16
II-3 ZOOM SUR L'IMMOBILIER	18
II-4 LES DEFAILLANCES D'ENTREPRISES	19
III – LE CONTEXTE SOCIAL : TENDANCES ET EVOLUTIONS	21
III-1 L'EMPLOI	21
III-2 LA DEMOGRAPHIE	24
III-3 LA PAUVRETE ET MINIMAS SOCIAUX	25
III-4 INFLATION ET POUVOIR D'ACHAT	26
IV – ETAT DES FINANCES PUBLIQUES EN FRANCE	32
V – CONTEXTE BUDGETAIRE PROPRE A LA CCPA	37
V-1 QUELLE PARTICIPATION AU REDRESSEMENT DES FINANCES DE L'ETAT ?	38
V-2 LES DOTATIONS ET PEREQUATIONS	41
V-3 LE « DILICO »	44
V-4 LA FISCALITE	47
VI – EVOLUTION DES RESSOURCES ET PROSPECTIVE – ORIENTATIONS	60
VII – LES RESSOURCES HUMAINES	69
VIII – LA DETTE	70

PREAMBULE

Contexte du vote du budget 2026 de l'Etat – une situation particulière

Ce Débat d'orientations budgétaires (DOB) relatif au budget 2026 s'inscrit dans le contexte très particulier, comme en 2025, de l'absence de loi de finances adoptée.

La censure par le Parlement du gouvernement Bayrou, le 8 septembre dernier, ne lui a pas permis de déposer un projet de loi de Finances (PLF). La date limite est normalement le 7 octobre 2025³ et avant cette échéance, le gouvernement doit avoir saisi pour avis le Haut Conseil des Finances Publiques et le Conseil d'Etat.

Finalement, le nouveau Premier Ministre a déposé un PLF 2026 auprès du Haut Conseil des Finances Publiques le 2 octobre, lequel a été adopté par le Conseil des Ministres le 14 octobre 2025. Le Parlement a commencé les discussions le 24 octobre et dispose de 70 jours maximum⁴ pour se prononcer, et la loi de Finances doit être approuvée avant le 31 décembre 2025.

Ce projet de loi de finances a été fortement amendé par le Parlement, mais il sert de référence pour notre rapport d'orientations budgétaires. Il sera transmis au Sénat le 23 novembre et devra être voté définitivement avant le 23 décembre.

Par ailleurs, une éventuelle loi spéciale permettant de maintenir les recettes de l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2026 devrait être déposée avant le 19 décembre.

I – ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Les principales prévisions macro-économiques sont les suivantes :

- pour le Monde, la croissance serait de l'ordre de +3,0% en 2025 (contre +3,3% en 2024) avec une tendance stable ou en légère hausse.
- La Chine devrait voir son PIB croître de +4,5% en 2025 contre + 4,8% en 2024, avec une perspective de + 4,1% en 2026
- L'Inde connaît une croissance exceptionnelle sur les 12 derniers mois de l'ordre de +7,5%
- Aux Etats-Unis, la croissance du PIB fléchit nettement à +1,9% en 2025 contre +2,8% en 2024
- Le Japon connaît une croissance faible et un vieillissement accéléré de sa population

Les risques qui pesaient sur l'économie mondiale lors du précédent DOB se sont en partie réduits. Les droits de douane imposés par les Etats-Unis en moyenne à 18% sur les importations (contre seulement 2% en 2024) sont mieux connus et n'ont eu jusqu'à présent qu'un impact limité sur le commerce mondial, avec un ralentissement de la hausse des exportations mondiales. L'affaiblissement du dollar a amélioré les conditions financières et l'inflation a globalement diminué dans le Monde. Elle repart toutefois à la hausse aux Etats-Unis,

Les incertitudes et les tensions géopolitiques restent toutefois extrêmement fortes ; ces dernières peuvent atteindre les chaînes d'approvisionnement. De nombreux pays accroissent leurs déficits, ce qui pourrait provoquer une nouvelle hausse des taux d'intérêt à long terme.

La zone euro reste en décrochage des grandes économies mondiales, une tendance de fond depuis les années 1990. Sa croissance est atone, la demande intérieure comme les exportations stagnent.

³ Article 38 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)

⁴ Et 50 jours pour le budget de la sécurité sociale

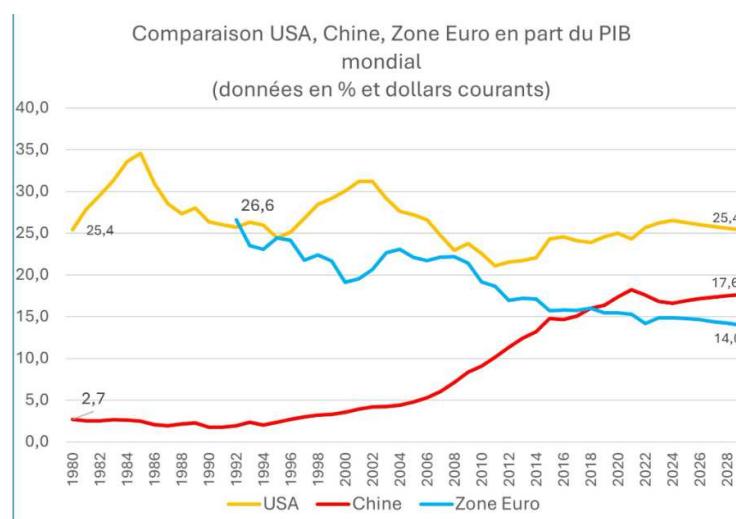
L'économie allemande est toujours à l'arrêt, pour la troisième année consécutive. Son PIB au 2^{ème} semestre 2025 est au même niveau que celui de 2019.

Après une récession en 2023 et en 2024, la croissance allemande est redevenue très légèrement positive : +0,1% à +0,2% en 2025 et +1,3% prévus en 2026.

Au deuxième trimestre 2025, l'Italie connaît une croissance négative sur les douze derniers mois.

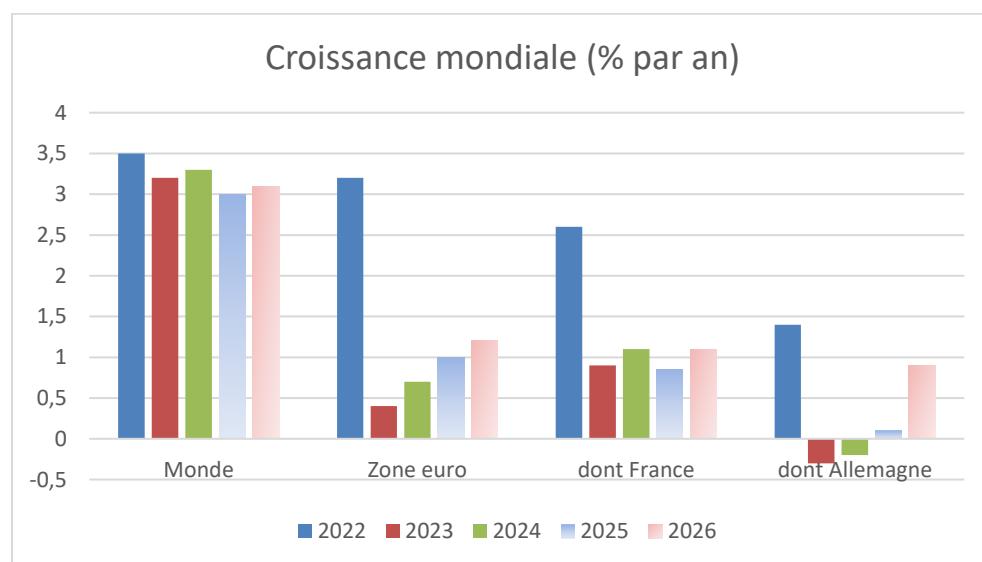
En Espagne (prévision de croissance de + 2,5% en 2025), le dynamisme se maintient, tiré par la demande intérieure.

La zone euro dans son ensemble, qui a évité de peu la récession en 2023, a connu une croissance de + 0,7% en 2024. La prévision pour 2025 s'établit à + 1,0% en 2025 et + 1,2% en 2026.



Evolution comparée du PIB, en pourcentage du PIB mondial – source Asialyst

La France a bénéficié d'une croissance de + 0,9% en 2023 et + 1,1% en 2024. Les prévisions de croissance se situent entre + 0,8% et + 0,9% pour 2025, entre + 0,7% et + 1,2% pour 2026.



Le changement climatique n'est pas sans effet sur la croissance et les grands équilibres financiers. Le coût des catastrophes naturelles représentait en moyenne, au niveau européen : 8,5 milliards d'euros dans les années 1980 à 1990, 18 milliards d'euros dans les années 2010 à 2019, et 44 milliards d'euros sur ces quatre dernières années. Sachant que 5% des événements occasionnent 60% des pertes, et que l'Europe centrale est actuellement la plus touchée. A l'horizon 2050, l'aggravation des effets du changement climatique pourrait réduire le PIB européen de 7%⁵. L'investissement nécessaire pour la lutte contre le changement climatique et l'adaptation pourrait représenter 4% du PIB chaque année.

Les émissions de gaz à effet de serre en France, en baisse de 1,8% en 2024, pourraient baisser de nouveau de 2,5% en 2025, alors même que le PIB augmenterait de 0,8%. Ces résultats restent inférieurs aux engagements internationaux pris par la France. Ils s'expliquent par une augmentation lente des véhicules électriques, le recul des centrales thermiques pour la production d'électricité, l'essor de la production solaire, et des températures relativement douces en 2025.

II – L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN FRANCE, EN AUVERGNE RHONE-ALPES ET DANS L'AIN

L'économie française est impactée par un fort sentiment d'incertitude et une instabilité politique qui perdure. Par chance, l'environnement monétaire est moins tendu, les prix de l'énergie sont en baisse, les difficultés d'approvisionnement diminuent fortement en milieu d'année, et les prix des matières premières deviennent beaucoup plus stables et en baisse.

De même, les difficultés de recrutement, qui avaient atteint leur sommet mi-2022, reculent nettement.

La trésorerie des ETI et grandes entreprises est bonne, supérieure à sa moyenne de long terme, malgré une dégradation des délais de paiement.

Le taux de change euro/dollar sont des facteurs positifs. Les taux d'intérêts sont stables, même si la tension sur les taux souverains est une menace à court terme.

Globalement, les petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) résistent assez bien à la stagnation de l'activité : les taux de marge se maintiennent, l'endettement est en baisse et la trésorerie reste solide (+31% par rapport à 2019). Le tableau s'est toutefois dégradé au niveau des capacités de remboursement, et l'augmentation des chiffres d'affaire est modeste en 2024 : +2,5% pour les PME, +3,6% pour les ETI. Fin 2024, les PME et ETI ont remboursé 70% de leur dette PGE⁶. Environ 7% des ETI et 7% des PME hors microentreprises ont des capacités de remboursement très dégradées.

L'enquête de la CCIR **Auvergne Rhône-Alpes** auprès des moyennes et petites entreprises fait cependant le constat d'un climat des affaires dégradé : manque de vigueur de l'activité, attentisme des clients, concurrence des importations chinoises...

Les chiffres d'affaires des entreprises avaient augmenté de +0,6% en 2024 en région Auvergne Rhône-Alpes, et légèrement baissé de -0,2% dans l'Ain, tirés vers le bas par l'industrie (-1,6%) et la construction (-1,3%). De même, les investissements des entreprises baissaient de 3,3% dans l'Ain, tout en restant stables au niveau régional.

⁵ Données de l'agence européenne de l'environnement (AEE)

⁶ Prêts garantis par l'Etat pendant la pandémie Covid

II-1 L'INDUSTRIE AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Le contexte industriel français est globalement compliqué. Le contexte géopolitique reste délicat : les droits de douane de 15% appliqués par les Etats-Unis peuvent représenter un handicap nouveau pour certaines entreprises industrielles., l'industrie chinoise exacerbé la concurrence.

Les nécessaires restrictions budgétaires intérieures pèsent aussi sur la croissance et rendent impossibles de nouveaux plans de relance.

Le taux d'utilisation des capacités industrielles reste inférieur à celui constaté jusqu'à mi-2023.

Il faut toutefois nuancer entre :

- des secteurs industriels qui continuent globalement de croître : la gestion de l'eau et des déchets, l'agroalimentaire, la production et distribution énergétique, la fabrication des produits informatiques, électroniques et optiques
- des secteurs industriels qui poursuivent leur déclin : la fabrication d'équipements électriques, de machines et matériels de transport, la métallurgie, les plastiques, le bois et le papier.

Les secteurs les plus exposés sont aussi ceux qui sont les plus soumis à la concurrence internationale et aux enjeux énergétiques.

La France a connu une lente réindustrialisation entre 2018 et 2024, avec une hausse du nombre total d'emplois passés de 2,62 à 2,8 millions. Ce bilan est en partie dû au faible nombre d'emplois détruits sur cette période. Les hausses nettes étaient surtout portées par l'automobile et l'aéronautique, la métallurgie continuant à perdre des emplois. L'emploi industriel n'a augmenté que de 0,27% en 2024.

La tendance semble clairement s'inverser en 2024, sachant que la productivité baissait depuis 2019. Ce signal est inquiétant pour toute l'économie tant l'industrie, exposée à la concurrence internationale, crée de nombreux emplois qui en sont abrités, selon un ratio qui s'était nettement amélioré depuis les années 2000 : 100 emplois « exposés » créent 134 emplois « abrités ».

L'industrie manufacturière ne représente plus que 9,5% du PIB national, passant sous le cap symbolique des 10%



Baromètre Rexecode illustrant les dynamiques de réindustrialisations : il prend en compte douze données, dont l'emploi, les créations de sites, les défaillances, la balance commerciale, le nombre de permis de construire et mises en chantier

Au premier semestre 2025, la tendance s'est poursuivie avec une perte nette de 25 usines (60 ouvertures pour 85 fermetures)⁷. C'est la première fois depuis 2016 que ce solde est négatif deux semestres de suite. L'industrie verte, la défense et l'aéronautique échappent à ces mauvais résultats. Les investissements industriels sont ralents ou étalés dans le temps, voire reportés. Les défaillances dans l'industrie manufacturière sont en hausse de 5% au premier trimestre 2025.

2.200 emplois industriels avaient été supprimés au second semestre 2024, l'emploi est stable au premier semestre 2025.

Plusieurs usines connaissent d'importantes difficultés : ACI Group en redressement judiciaire (1400 emplois), Arkema, Arlanxeo, Orangina...

L'industrie automobile française continue de souffrir avec des situations de trésorerie en baisse depuis plusieurs mois. D'une part, le nombre de voitures neuves vendues a chuté de 2,1 millions en moyenne par an entre 2010 et 2020 à 1,5 / 1,6 millions. La France est la principale victime en Europe car les véhicules abordables et économiques demandés par les clients et moins taxés sont surtout produits en Slovaquie et en Serbie pour Stellantis, en Turquie pour Renault ou au Maroc pour Dacia. Stellantis a par ailleurs annoncé des investissements colossaux⁸ aux Etats-Unis, où les marges sont plus fortes.

La transition vers l'électrique nécessite des investissements majeurs alors que les ventes de véhicules électriques stagnent, et que l'aide de l'Etat se réduit⁹. Les consommateurs sont dans l'attentisme et la concurrence chinoise est là aussi féroce. L'électrique a atteint 18,3% des immatriculations neuves, contre 17,6% un an auparavant.

Par contre, les ventes de motorisation thermique pure reculent fortement au profit des hybrides qui représentent 6% du marché, mais bien davantage quand on monte en gamme. Ces derniers souffrent cependant d'émissions réelles de CO2 bien supérieures aux valeurs théoriques, et du malus lié à leur poids élevé.

L'industrie automobile a perdu 38.600 emplois ces cinq dernières années, et les études prévoient 75.000 nouvelles suppressions d'emplois ces dix prochaines années.

D'autres industrie traversent des difficultés : le bois-papier et l'imprimerie ou encore de l'industrie du plastique.

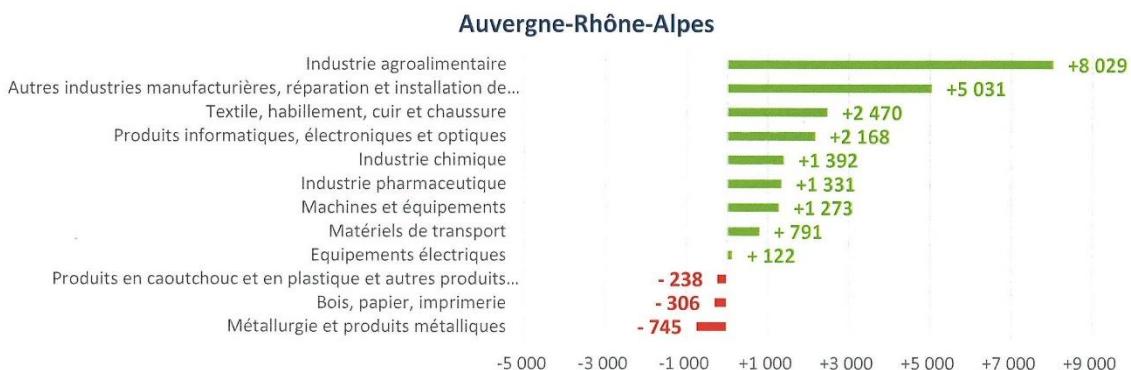
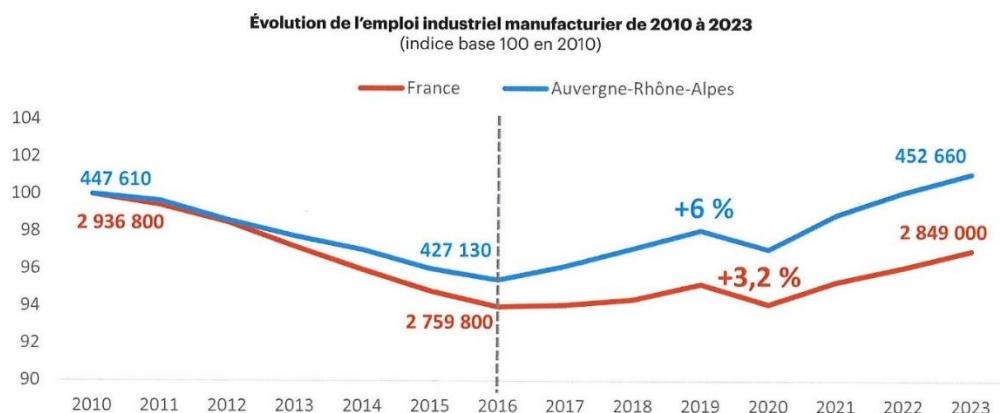
La Région **Auvergne Rhône-Alpes** tient une place particulière dans l'industrie française : l'industrie y emploie proportionnellement plus d'actifs et y crée plus de valeur ajoutée. La métallurgie y est particulièrement représentée avec 75.000 emplois.

Elle n'avait pas échappé au processus général de désindustrialisation. Le poids en valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans l'économie de Rhône-Alpes est ainsi passée de 23% en 1990 à 14% en 2020. Sa part dans l'emploi salarié total est passé de 26% en 1990 à 14% en 2023. Le nombre d'emplois industriels s'est stabilisé en 2015 avant de connaître un rebond plus fort qu'au plan national. Il est ainsi passé de 427.100 emplois en 2016 à 452.700 emplois en 2023.

⁷ Source Trendeo – pour la DGE le solde serait à -38

⁸ 11 milliards d'euros sur 4 ans

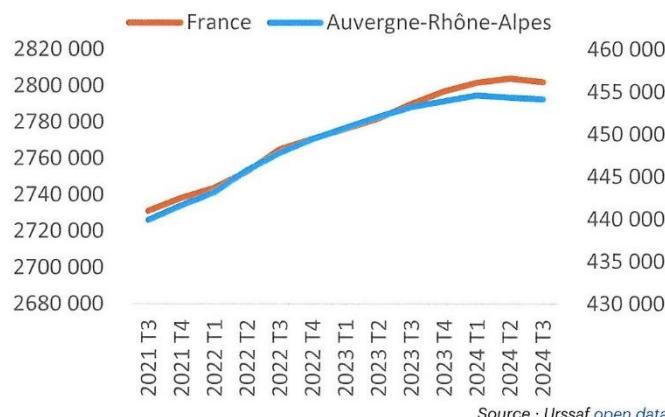
⁹ Baisse annoncée du bonus écologique qui pourrait passer de 1,4 milliard d'euros à 700 millions d'euros en 2025



Source : Auvergne Rhône-Alpes Entreprises – Evolution de l'emploi industriel (entre 1990 et 2023 pour le deuxième graphe)

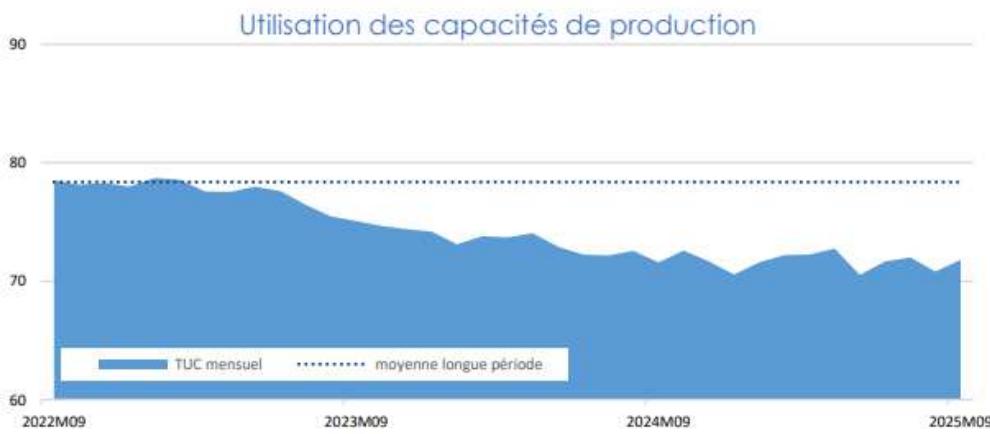
Toutefois, notre région est touchée par le renversement de tendance national. En 2024, la création d'emplois industriels en Auvergne Rhône-Alpes a été négative, ce qui n'était plus arrivé depuis 2016. Le solde négatif apparaît à partir du 2^{ème} trimestre 2024 et s'aggrave ensuite

Evolution trimestrielle de l'emploi salarié privé de 2021 à 2024 dans l'industrie manufacturière



Le taux d'utilisation des capacités de production industrielle se relève un peu mais reste à un niveau bien inférieur à sa moyenne de longue période, le niveau des stocks reste élevé et les carnets de commande jugés à des niveaux restant bas. Les secteurs les plus fragiles sont le textile, la chimie, le bois. La situation est meilleure dans l'agro-alimentaire, la pharmaceutique, la fabrication de matériels de transports. Dans l'[Ain](#), la filière de la plasturgie et des composites est en grande difficulté, 81% des entreprises ayant vu leur activité régresser. La tendance est mal orientée.

Inversement, la filière des machines et équipements industriels se porte bien, reposant sur un fort tissu de TP/PME.



Taux d'utilisation des capacités de production industrielle en Auvergne Rhône-Alpes. Source « tendances régionales – Banque de France » septembre 2025

II-2 LES AUTRES SEGMENTS ECONOMIQUES

Le **bâtiment** reprend de la vigueur, tant dans le gros œuvre que dans le second œuvre. Il est porté par un regain de la construction de maisons individuelles, mais aussi par les installations photovoltaïques et les climatisations.

En [Auvergne Rhône-Alpes](#), le bâtiment connaît également une assez nette reprise au premier semestre 2025 avec fin septembre une hausse de 13,6% sur un an des logements autorisés, et même de +25% pour l'[Ain](#). Par contre, les autres types de locaux connaissent une reprise très légère avec des autorisations en baisse. L'activité des travaux publics reste comme en 2024 bien orientée avec des carnets de commande stables à 5-6 mois, mais l'emploi continue de se tasser, surtout au niveau des intérimaires, et davantage dans l'[Ain](#) que sur l'ensemble de la Région. Par contre, les défaillances d'entreprises du bâtiment diminuent dans l'[Ain](#) et la reprise sur les logements neufs y est plus vigoureuse qu'au plan régional.

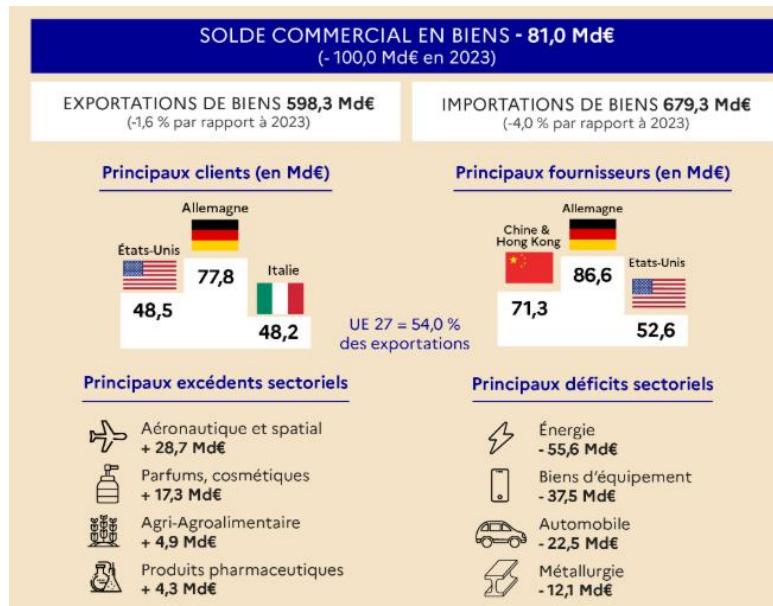
La situation des **services marchands** est contrastée. Le service aux entreprises ou la réparation automobile connaissent une tendance positive, tandis que l'informatique ou le travail temporaire par exemple sont en repli. L'été a été difficile pour le secteur de la restauration.

En [Auvergne Rhône-Alpes](#), l'activité des services marchands a crû plus rapidement qu'au niveau national. Toutefois, le transport routier recule sensiblement en volumes d'affaires. L'activité de services aux entreprises, comme l'hébergement-restauration reste morose.

La saison estivale touristique a été bonne dans l'[Ain](#), avec 72% de satisfaction des acteurs. La clientèle suisse a progressé. La part de l'offre d'hébergement portée par les plateformes de location continue de s'accroître. L'utilisation du train et le recours aux bornes de recharge augmentent aussi.

Les services à la personne sont partout portés par le vieillissement de la population. Des centaines de milliers de salariés devront d'ailleurs être formés : 500.000 à l'horizon 2050.

Le déficit commercial de la France avait continué de s'améliorer en 2024 : - 163 milliards d'euros en 2022, - 100 milliards d'euros en 2023, - 81 milliards en 2024. Cette réduction en 2024 était pour plus de la moitié due à la baisse de facture énergétique. Pour les biens, les principaux excédents proviennent des secteurs de l'aéronautique, de la pharmaceutique et des parfums/cosmétique. L'excédent pour les biens agri/agro-alimentaire s'établit à son plus bas niveau depuis 20 ans. Le déficit dans l'automobile, apparu en 2010, est monté à 22,5 milliards en 2024



Chiffres-clés du commerce extérieur en 2024 - Source : Direction générale du Trésor

L'investissement des entreprises en France avait marqué le pas en 2024 et la tendance se poursuit : - 1,5% sur un an au deuxième trimestre 2025.

Toutefois, les taux bancaires ont commencé à baisser et la demande de crédits est repartie à la hausse.



La productivité par tête, qui a stagné entre 2021 et 2023, connaît une hausse continue de l'ordre de +2% par an pour se rapprocher progressivement du standard de la zone euro. La durée du travail retrouve son niveau d'avant-covid, les aides exceptionnelles ont cessé.

II-3 ZOOM SUR L'IMMOBILIER

Le rapport d'orientations budgétaires 2025 mettait en exergue une crise sévère de l'immobilier. On constate un rebond du marché immobilier depuis début 2025, grâce à la baisse des taux des crédits immobiliers amorcée au printemps 2024. Les taux d'intérêts des crédits se sont détendus à partir de janvier 2024, mais il a fallu attendre octobre 2024 pour que les tendances ne s'inversent. Les taux fixes moyens des crédits immobiliers, qui avaient atteint 4,45% en décembre 2023, étaient redescendus à 3,09% en juillet 2025.

En moyenne, les prix en France ont baissé sur tous les marchés entre 2009 et 2014. Une nouvelle hausse commence à apparaître début 2025 dans une partie importante du pays, une hausse moyenne de +1% est attendue en 2025.

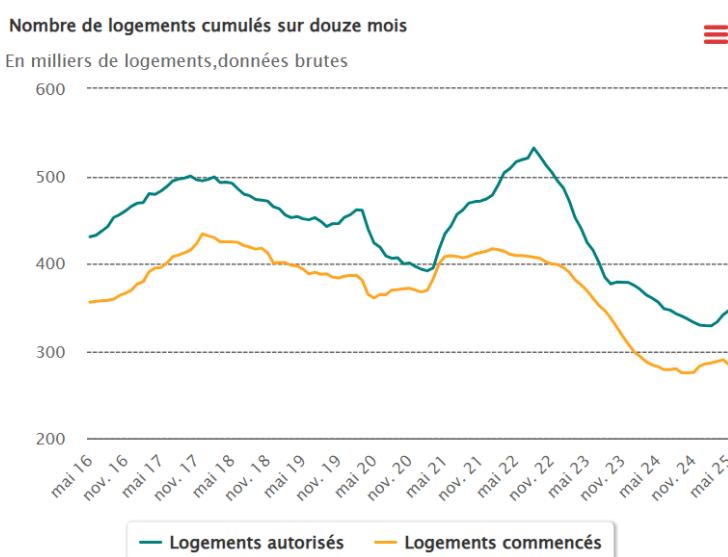
959.000 transactions sont envisagées en 2025, un nombre en hausse de 3,3%. Le volume reste bas par rapport à la dernière décennie. Le volume de crédits immobiliers accordés a atteint en juillet son plus haut niveau depuis janvier 2023, en hausse de 42% sur un an. Toutefois, la fin de la baisse des taux directeurs par la BCE et la hausse des taux d'emprunt par l'Etat qui servent de référence aux banques pourrait interrompre cette baisse des taux aux particuliers.

L'instabilité politique n'est pas non plus favorable au marché, de même que la disparition au 31 décembre 2024 de l'incitation fiscale dite Pinel.

Par ailleurs, la part de primo-accédants dans les acquisitions a chuté depuis 2019, à cause notamment de l'apport personnel nécessaire. Le PTZ, qui permet de financer sans intérêt l'acquisition d'une première résidence principale, a été étendu en 2025 à l'ensemble du territoire et porté à 50% du montant de l'opération.

259.000 logements avaient été mis en chantier sur les douze mois précédent octobre 2024, un nombre historiquement bas. Ce chiffre est passé à environ 290.000 en mars 2015.

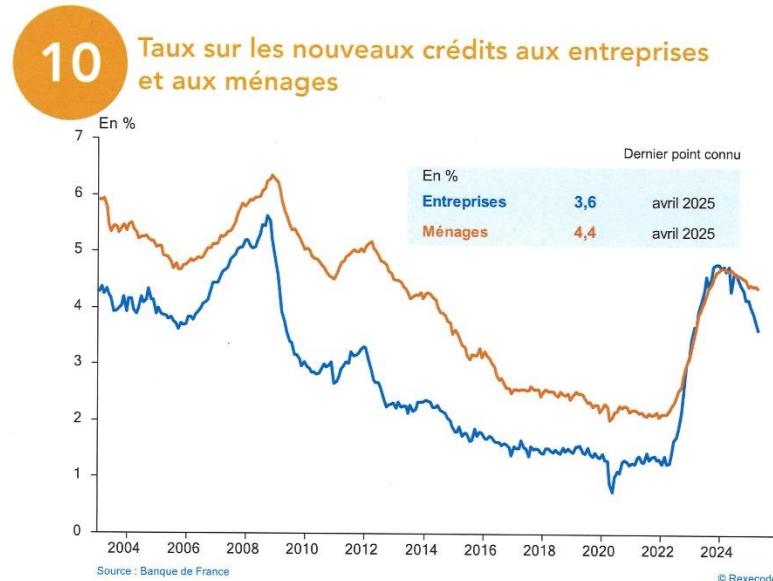
On constate une reprise progressive des permis de construire et mises en chantier.



Source : SDES, Sit@del2, Localtis - Construction de logements : une reprise fragile

En 2026, la « prime Rénov » devrait reprendre les standards qui ont régi sa relance partielle en septembre 2025 sur une cible réduite, centrée sur les logements prioritaires, les rénovations d'ampleur et la décarbonation.

Entre août 2024 et juillet 2025, le nombre de logements vendus dans le réseau Fnaim Savoies-Ain a augmenté de 7,5%, tandis que les prix dans l'Ain augmentaient de 0,9%.



Evolution des taux moyens des crédits – source Rexecode

Sur dix ans, les prix de l'immobilier dans l'Ain auront augmenté de +27%.

La location dans notre secteur reste très tendue. La nouvelle méthode de calcul de performance énergétique devrait remettre sur le marché, après le 1^{er} janvier 2026, des logements anciennement classés F et G.

Prix médian au m² pour les appartements anciens : 2.384 € à Ambérieu en Bugey ; 2.460 € à Meximieux ; 2.034 € à Lagnieu

Prix médian au m² pour les maisons : 2.182 € à Ambérieu en Bugey ; 2.955 € à Meximieux ; 2.582 € à Lagnieu.

Au niveau du Carré métropolitain, le marché de l'immobilier d'entreprise continue de ralentir : - 14% pour les bureaux, - 19% pour les autres locaux d'activités.

II-4 LES DEFAILLANCES D'ENTREPRISES

Les défaillances d'entreprises ont augmenté en 2023 et en 2024. 594 défaillances avaient été enregistrées dans l'Ain entre janvier et décembre 2024, soit une hausse de +45% sur un an.

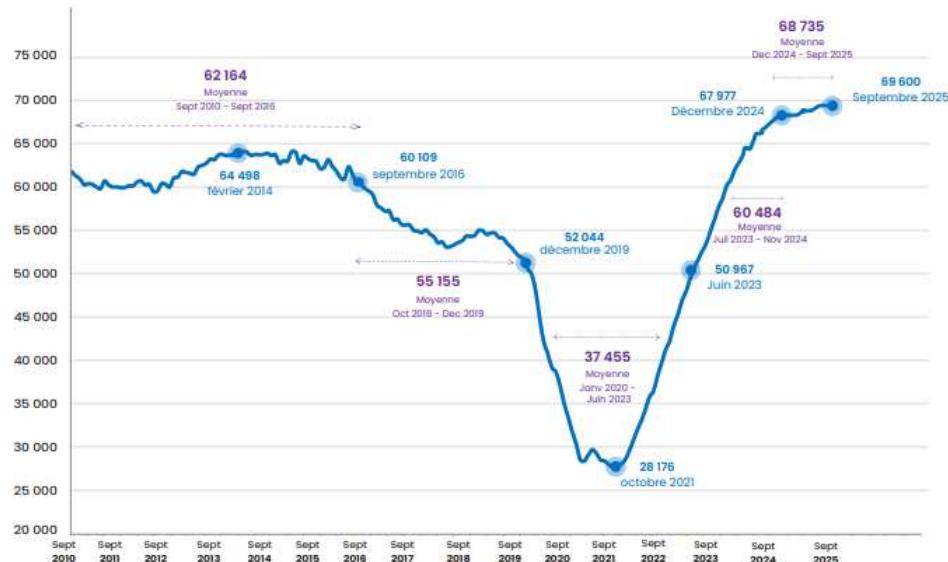
Au niveau du tribunal de commerce de Bourg-en-Bresse, le nombre de procédures collectives qui avait augmenté de 50% entre 2023 et 2024, reste au même niveau en 2025.

Au niveau national, le nombre de défaillances d'entreprises augmente depuis un point bas en octobre 2021. Il a encore augmenté de +5% au troisième trimestre 2025, pour atteindre presque 69.000 sur 12 mois glissants, un nouveau record.

Les secteurs les plus touchés ces 12 derniers mois restent le bâtiment, l'hôtellerie-restauration, le commerce de détail, les transports longue distance. Les petites PME sont les plus touchées.

Inversement, le transport routier de proximité et les agences immobilières voient leur nombre de défaillances refluer.

Le nombre de défaillances pourrait se stabiliser en 2026.



*Evolution du nombre de défaillances d'entreprises en France depuis 15 ans – Données sur 12 mois glissant –
Source Altares oct. 2025*

Les créations d'entreprises sont en légère baisse dans l'Ain (-0,4% par rapport à 2024), et davantage encore au plan régional (-2,8%)

III – LE CONTEXTE SOCIAL : TENDANCES ET EVOLUTIONS

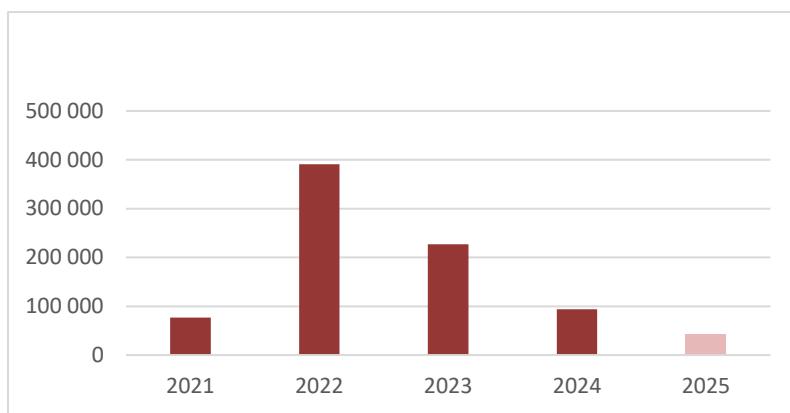
III-1 L'EMPLOI

Du côté de l'emploi

Le nombre d'emplois a continué d'augmenter en France en 2023 et en 2024. Les créations nettes d'emploi étaient d'environ 43.000 sur les deux premiers trimestres 2025, mais après une baisse de 90.100 au dernier trimestre 2024. L'emploi salarié est donc actuellement stable, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public.

L'emploi intérimaire continue, lui, de diminuer : 65.200 emplois intérimaires ont été perdus depuis 2019.

Depuis 2019, environ 1,3 millions d'emplois ont été créés en solde net, principalement dans le tertiaire marchand. Environ 200.000 emplois publics ont été créés sur la même période.



Création nette d'emplois salariés en France (seulement les 2 premiers trimestres pour 2025) - source INSEE

Le taux de chômage (7,5% en septembre 2025) reste relativement bas au regard de l'historique des quatre dernières années, proche de son point bas de 2007.

Il est au même niveau que la moyenne de la zone euro.

Les nouvelles modalités de calcul de France Travail rendent toutefois difficile de saisir l'évolution réelle du chômage, qui apparaît en hausse de 7,6% sur un an pour la catégorie A (aucune activité). En effet, des allocataires du RSA et des jeunes en parcours d'insertion ont été inscrits automatiquement, et les radiations ont fortement baissé.



Taux de chômage en France depuis les années 1980 - Source Rexecode

Les pertes d'emplois sont significatives dans la construction et le commerce, et commencent à toucher les services.

Les prévisions envisagent une hausse régulière du taux de chômage en France : 7,7% fin 2025, puis 8,2% fin 2026. La population active continue d'augmenter (env. + 170.000 par an) notamment à cause du décalage de l'âge de départ à la retraite.

Le marché de l'emploi en **Auvergne Rhône-Alpes** reste dynamique, mais le nombre d'offres d'emplois a baissé de 10% en un an. Les offres d'emplois en CDI baissent davantage, à -16,7% sur un an, comme l'interim à -6%. Ces chiffres peuvent aussi marquer une moindre mobilité des salariés.

Le taux de chômage dans l'**Ain** s'élevait à 5,5% fin 2024, en baisse de 0,2% sur un an. Il s'agit d'un taux particulièrement faible par rapport à la moyenne française.

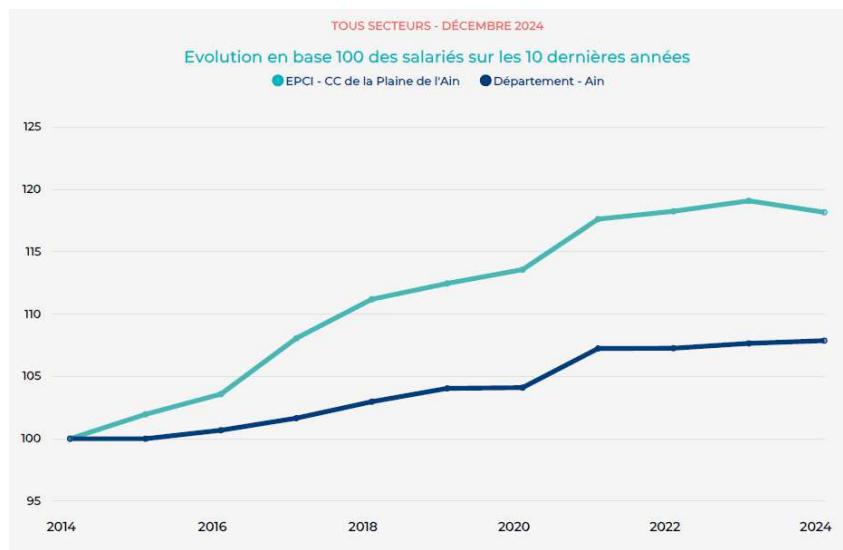
Le nombre d'emplois salariés dans l'Ain est quasiment stable : + 0,1% en 2023, - 0,1% en 2024.

Au niveau de la **CCPA**, le nombre d'emplois salariés a très légèrement baissé de - 0,1% sur une année au premier trimestre 2025, avec une légère hausse pour l'industrie (+95 emplois) et le commerce de détail (+ 78 emplois) et un recul pour le BTP (-21 emplois), le commerce de gros/automobile (-111 emplois) et le service aux entreprises/finances/immobilier (- 71 emplois)

L'emploi tertiaire a augmenté de +4% en 10 ans, mais à un rythme moindre que sur Lyon ou Villeurbanne. Les nouvelles implantations de bureaux dans le Carré métropolitain restent très polarisées par les gares et les transports en commun.

L'évolution de l'emploi dans la **CCPA**, qui était dans la médiane de celle observée pour la seconde couronne métropolitaine en 2024, devient moins dynamique que dans des EPCI voisins : -0,1% contre +0,8% sur la CAPI, + 1,7% sur le 3CM, +0,6% pour Miribel et Plateau, +2,3% Saône-Beaujolais). L'emploi sur la Métropole de Lyon a baissé sur la même période de -0,2%.

Depuis 2019, l'emploi salarié aura progressé de + 6,2% soit à un rythme un peu inférieur à la moyenne du Carré métropolitain (+ 7,8%). Dans le détail, le nombre d'emplois a diminué dans le commerce de gros et l'automobile (-12%) et les transports/logistique (-4%) mais augmenté dans le commerce de détail (+6%) les services aux particuliers (+13%) et l'industrie (+14%).



Le nombre de salariés sur la CCPA, après avoir augmenté beaucoup plus qu'au niveau départemental, n'évolue plus depuis 2022 – source France Travail

Le nombre de recrutements (3379 en un an) hors interim a baissé de 1,4% en un an au premier semestre 2025. Là encore, la dynamique est plus faible que pour Saône-Beaujolais (+ 7,2%), la 3CM (+4,6%), Miribel et Plateau (+2,4%). Elle est par contre meilleure que pour la CAPI (-3,7%).

909 licenciements économiques avaient été comptabilisés dans l'Ain en 2024, soit un peu moins qu'en 2023.

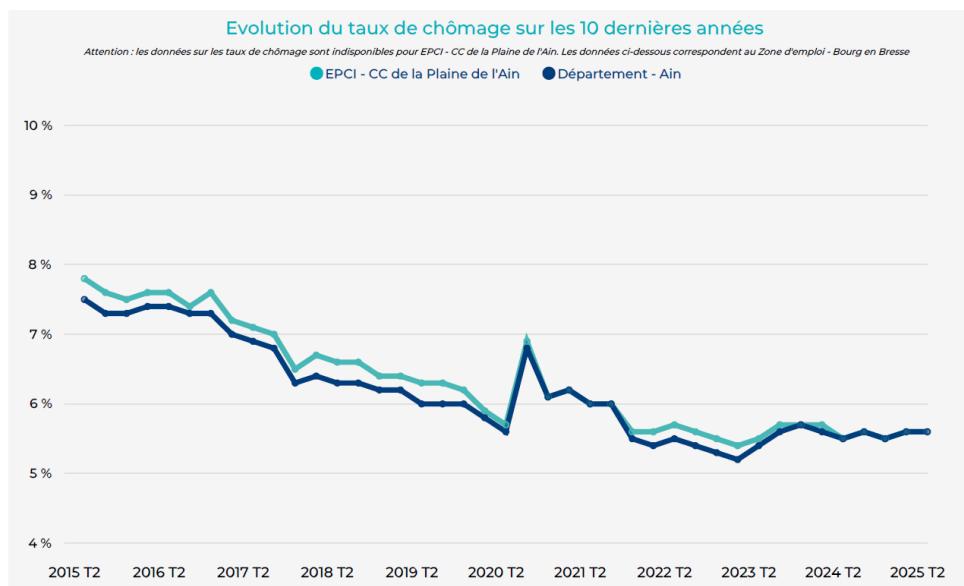
La CCPA compte 88 emplois pour 100 actifs. Environ 7.250 actifs de la CCPA travaillent dans la Métropole de Lyon, tandis que 1.600 actifs de la Métropole travaillent dans la CCPA. L'emploi se caractérise par une sur-représentation des ouvriers et employés (48% des actifs contre 45% en France) et une sous-représentation des catégories et professions intellectuelles supérieures (16% contre 21% en France).

Les quatre communes concentrant le plus d'emplois sont : Saint-Vulbas 7600 emplois, Ambérieu-en-Bugey 4800 emplois, Meximieux 1800 emplois et Lagnieu 1350 emplois.

Pour la CCPA, le nombre de demandeurs d'emplois a augmenté de 2,7%¹⁰ en un an (catégorie A) annulant la baisse de l'année précédente. On note comme partout en France une hausse des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans en lien avec l'inscription automatique des jeunes suivis par les Missions Locales en « parcours d'emploi ».

Le nombre d'inscrits à France Travail a augmenté de + 2,0% dans l'Ain, + 2,6% en Auvergne Rhône-Alpes et +1,8% en France.

La CCPA comptait ainsi fin juin 2780 demandeurs d'emplois de catégorie A.



Le taux de chômage dans la CCPA s'est stabilisé autour de 5,5% - source France Travail

Le nombre de **contrats d'apprentissage** avait quasiment doublé dans l'Ain entre 2019 et 2023. Leur nombre s'est ensuite stabilisé avec une diminution du financement des contrats d'apprentissage.

En septembre 2025, l'INSEE a annoncé la suppression de 65.000 contrats d'alternance au niveau national. Cette chute a plusieurs causes :

- le ralentissement économique, en partie en lien avec l'instabilité politique
- depuis le 1^{er} juillet 2025, les entreprises doivent contribuer à hauteur de 750 € au coût de la formation pour les niveaux Bac + 3 et plus
- une baisse massive des prises en charge (PEC) : les montants versés aux CFA ont été revus à la baisse, créant un reste à charge significatif pour les entreprises (2.000 à 5.000 €) qui compense l'aide de l'Etat auparavant utilisée pour couvrir partiellement le salaire de l'alternant
- une aide de l'Etat réduite de 8.000 € en 2023 à 5.000 € aujourd'hui.

Cette situation risque de produire de nombreux jeunes sans contrat, sans diplôme et sans solution, car dans l'impossibilité de finaliser leur parcours de formation, avec un impact psychologique lourd.

¹⁰ A fin juin 2025

Orienté à la baisse depuis début 2023, l'interim dans l'Ain est en baisse de 9% au premier trimestre 2025, dont -15% pour l'industrie et l'énergie (qui représente la moitié des intérimaires) et -9% dans la construction. L'interim avait déjà baissé de 8% en 2023.

En 2025, l'entreprise ATI Isolation a inauguré sa nouvelle usine de 8.000 m² à Blyes, un investissement de 15,5 M€. Le groupe Safran a par ailleurs annoncé son implantation sur le PIPA pour sa future usine de freins carbone : 30.000 m² et 200 emplois à l'horizon 2030.

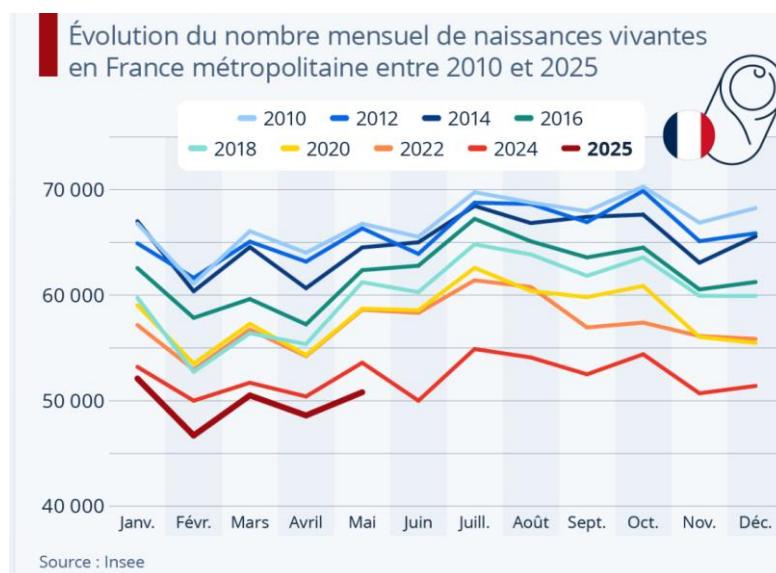
III-2 LA DEMOGRAPHIE

L'évolution annuelle moyenne de population de la CCPA s'établit à +0,9% par an entre 2015 et 2021 (environ + 730 habitants par an), soit une dynamique presque double de celle de la région. Elle se décompose entre +0,4% pour le solde naturel, et 0,5% pour le solde migratoire.

A l'horizon 2050, le solde naturel va peu à peu s'annuler et la croissance démographique ne dépendra plus que du solde migratoire. Le sud de l'Ain et le Nord de l'Isère apparaissent ainsi comme les territoires de la grande couronne métropolitaine qui connaîtront la plus forte croissance du nombre de personnes âgées.

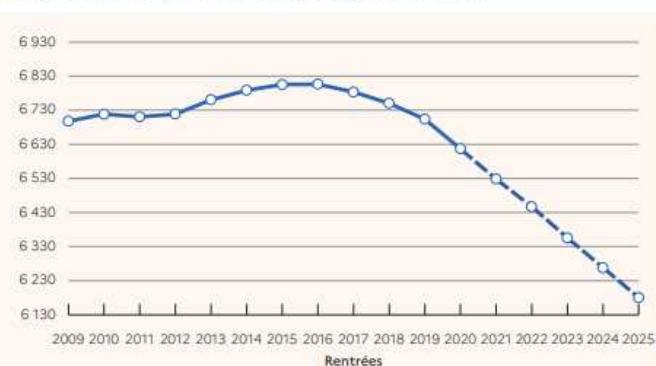
Le désir d'enfants et la fécondité baissent en France, comme à part quelques exceptions dans le monde entier. Des raisons anthropologiques, culturelles, urbanistiques et même technologiques sont à l'œuvre. 2025 marque la première année pour la France de solde naturel négatif, la « bascule » s'est passée en mai.

De 818.000 naissances en 2014 en France, nous sommes passés à 663.000 en 2024, soit le chiffre historiquement le plus bas depuis 1945. La tendance se poursuit en 2025. Le nombre de naissances a par exemple baissé de 3,6% entre octobre 2024 et octobre 2025.



Les effectifs scolaires n'ont jamais connu une chute semblable à celle de la rentrée 2025 : 106.900 élèves en moins en une année dans le primaire. La baisse atteint désormais le second degré également.

► 1 Évolution des effectifs d'élèves dans le premier degré (en milliers)



Champ : France métropolitaine + DROM, secteurs public et privé sous et hors contrat.

Source : DEPP-MENJS.

Réf. : Note d'Information, n° 21.15. © DEPP

Le nombre personnes âgées en perte d'autonomie augmentera régulièrement jusque dans les années 2070 pour notre secteur (2050 en moyenne française), avec une croissance soutenue sur la période 2025-2035.

Le ratio entre actifs et inactifs pourrait évoluer vers 50% dans les années 2040, ce qui affecte la productivité et la croissance, et renforce les tensions sur le financement des retraites et les difficultés de recrutement.

Le défi est immense en termes de main d'œuvre dans le secteur des services à la personne. Cette évolution impacte l'orientation des politiques publiques : adaptation des logements, services scolaires, de soin et de santé, mobilités, formations ...

III-3 LA PAUVRETE ET LES MINIMAS SOCIAUX

En France, la pauvreté est installée à un niveau élevé : 15,4 % de la population, soit environ 10 millions de personnes, vivent sous le seuil de pauvreté¹¹. C'est 650.000 personnes de plus en un an, et le plus haut niveau depuis que l'INSEE le calcule, un quasi doublement depuis 2002 . Les chômeurs, les familles monoparentales (80% des femmes seules) et les familles nombreuses sont plus exposées. 2,2 millions de personnes sont en situation de grande pauvreté et vivent avec moins de 960 euros par mois.

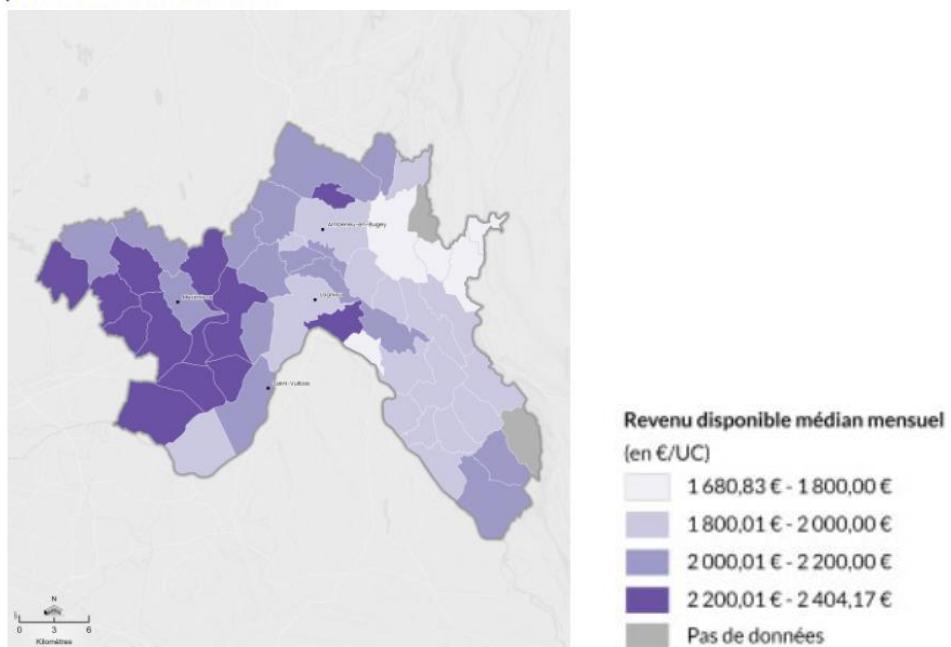
La **communauté de communes de la Plaine de l'Ain** présente un taux de pauvreté de 9,4% inférieur à celui du département (10,8%) et de la région (13,3%). Ce taux de pauvreté atteint toutefois 17% à Ambérieu en Bugey et 21% à Saint-Rambert en Bugey.

2,5% de la population est couverte par le RSA, un effectif en baisse de 11% en trois ans.

La **CCPA** se caractérise par des fortes disparités de revenus entre sa partie Ouest (revenus médians mensuels autour de 2200/2300 euros) et sa partie Est (revenus médians mensuels autour de 1600/1700 euros).

¹¹ 1.288 euros par mois par unité de consommation

Revenu disponible médian mensuel par unité de consommation en 2021



Source : UrbaLyon août 2025

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain dénombre 2.284 demandes de logement social en stock (+ 91 par rapport à 2024) et le délai d'attente moyen est de 15 mois. 1.027 demandes émanent de personnes seules. 806 sont déjà des locataires HLM.

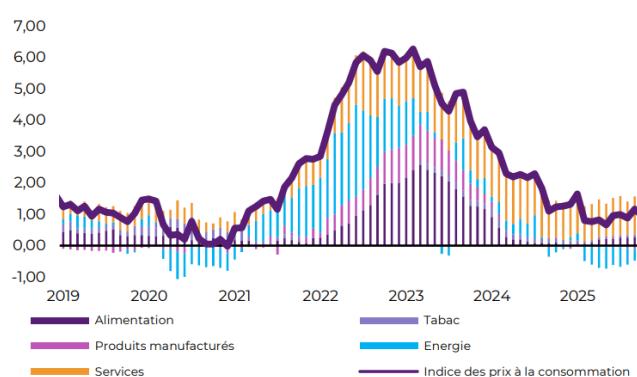
III-4 INFLATION ET POUVOIR D'ACHAT

L'inflation est devenue particulièrement faible en France : + 0,9% sur un an en août 2025, un niveau nettement inférieur à celui constaté sur l'ensemble de la zone euro (env. + 2,2%) et nettement inférieur à l'estimation d'il y a un an.

Toutefois, ce niveau très bas est obtenu grâce à une baisse continue du coût de l'énergie. La hausse des prix des services reste significative, autour de + 2,5%

Lorsque les prix de l'énergie seront stabilisés, l'inflation repartira légèrement à la hausse.

Inflation (IPC) et composantes

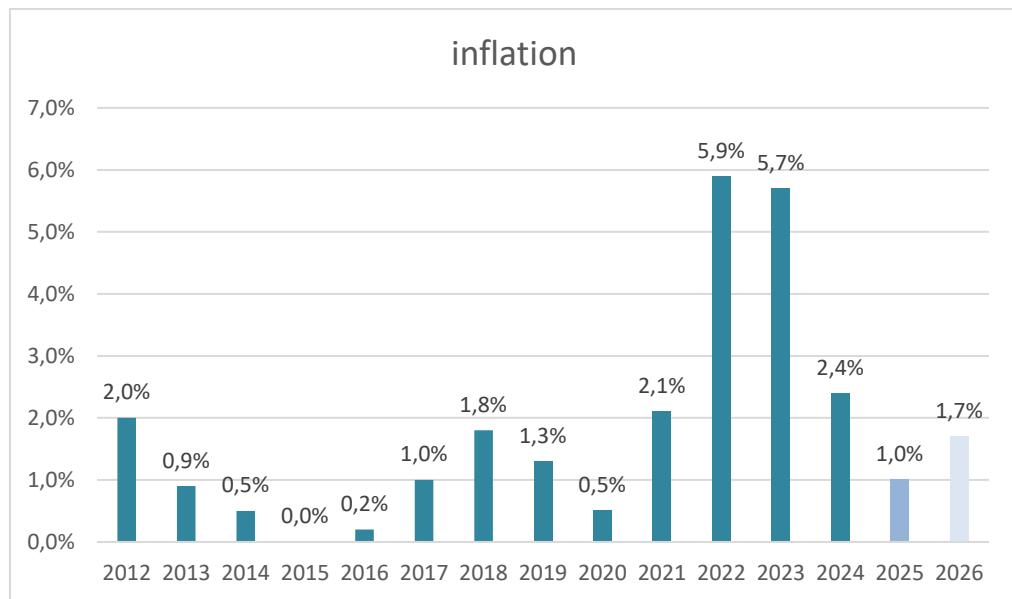


Source :Insee, Natixis CIB

Source Caisse d'Epargne

En 2025, l'inflation en France pourrait se situer autour de 1,0%, avant une petite hausse en 2026, autour de 1,5%.

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a augmenté de 0,8% sur un an en novembre 2025.



Variation annuelle de l'IPCH (indice des prix à la consommation) en France

Le cours du **Brent**, qui avait connu un pic mi-2022 à 129 \$ le baril, avait fini l'année 2024 vers 75-80 \$. Une tendance baissière durable est observée, de par une offre abondante et géographiquement diversifiée et une diminution de la demande (industrie chinoise moins consommatrice et électrification lente des transports). Le cours a ainsi baissé tout au long de l'année 2025 et pourrait continuer à le faire début 2026. Le cours se situait autour de 62 \$ mi-octobre.

Le prix du **gaz** naturel, qui évoluait entre 10 et 30 € le MWh entre 2009 et 2021, a explosé en 2022 au delà de 200 €, avant une baisse régulière pour revenir aux environs de 28€ le MWh début 2024. Il était remonté à environ 50€ le MWh fin 2024, mais la tendance est maintenant plutôt autour de 30 MWh.

Le marché aurait dû se tendre cet automne avec l'obligation nouvelle faite aux pays de l'Union Européenne de remplir à 90% leurs capacités de stockage avant le 1^{er} décembre de chaque année, d'autant que les niveaux de stock sont descendus plus bas en 2025 en raison de la fin du transit du gaz russe via l'Ukraine. Cependant, le marché mondial est impacté par la mise en fonctionnement fin août grâce à la Chine de la méga-usine de liquéfaction de gaz russe Arctic LNG2, qui va déverser sur le marché mondial des cargaisons clandestines non anticipées. Le prix pour 2026 en Europe a déjà baissé de 10%. Toutefois, les « tarifs réseaux » augmentent nettement. La consommation des ménages diminue, notamment en lien avec le réchauffement climatique, et l'entretien des réseaux pèse davantage sur les factures.

Le cours de l'**électricité** avait baissé durant 2023 pour approcher 100€ par MWh en fin d'année. La tendance à la baisse s'est poursuivie en 2024 et 2025 et l'on peut considérer que les prix sont maintenant stabilisés autour de 55-60 € le Mwh pour l'année N+1 (2026).

Le contexte énergétique mondial est par ailleurs marqué par la croissance exponentielle du stockage, qui diminue notamment l'aléa climatique des énergies renouvelables. Le coût des batteries diminue

régulièrement. Avec 70% de la production et la maîtrise des terres rares, la Chine est en quasi monopole sur ce segment.

Le cours de l'euro a par rapport au dollar, qui avait baissé l'année dernière, est fortement remonté passant à environ 1,17 dollar au troisième trimestre 2025, avec une prospective vers 1,20 dollar mi-2026.

Le pouvoir d'achat moyen en repli en 2026

Le SMIC avait été revalorisé 8 fois entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2024, pour une hausse globale de 14,8%. Il a été revalorisé de +2% le 1^{er} novembre 2024 et n'a plus bougé depuis.

La proportion de salariés qui sont strictement au SMIC a entamé une décrue après un maximum en 2023



Les salaires continuent de progresser, mais à un rythme inférieur à ceux de 2023 et 2024. Le salaire mensuel de base aura ainsi augmenté d'environ 2% sur douze mois glissants au 3^{ème} trimestre 2025. Fait marquant : cette hausse moyenne est quasiment identique dans l'industrie, la construction ou le tertiaire, de même que pour les employés/ouvriers, professions intermédiaires ou cadres. La dynamique des salaires reste ainsi d'environ 1% supérieure à l'inflation.

Le niveau de vie médian a légèrement augmenté grâce aux augmentations de salaires et au rendement assez élevé du livret A.

Toutefois, le niveau de vie des trois premiers déciles est en baisse. Certains salaires ont augmenté moins que l'inflation, et ces catégories comptent de nombreux auto-entrepreneurs, dont les revenus moyens sont six fois moins élevés en moyenne que les autres travailleurs indépendants.

A l'inverse, le décile supérieur a vu son niveau de vie augmenter, principalement en raison de l'augmentation des revenus financiers et la suppression de la taxe d'habitation (dernière tranche).

L'emploi public décroît tendanciellement en France depuis 2014

Il représente environ 1 emploi sur 5. La part des contractuels y est de plus en plus importante, de même que les tranches d'âge les plus élevées.

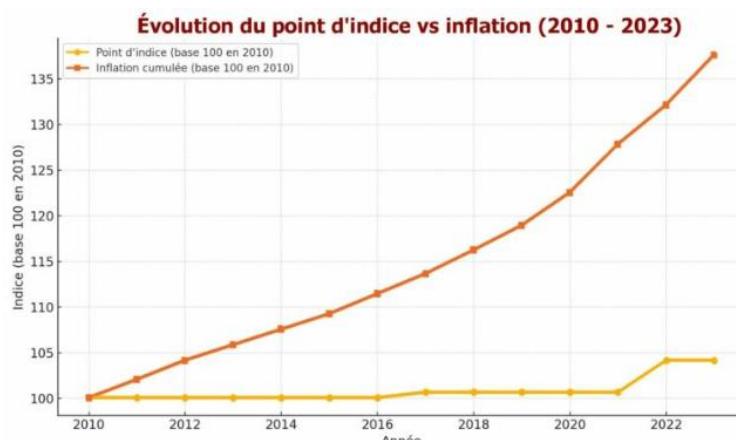
Figure 1 : Évolution de la part de l'emploi public dans l'emploi total depuis 1989



Source INSEE – avant 1991, La Poste et France Telecom sont encore comptabilisés

Depuis 10 ans, les salaires dans le public ont augmenté trois fois moins vite que dans le privé. Les salaires publics n'ont plus connu d'évolution du point d'indice depuis juillet 2023. Celui-ci aura augmenté globalement de + 5,05% depuis février 2017, hausse très inférieure à l'inflation sur la même période qui s'élève à 24,9%.

Sur le long terme, les salaires du public ont décroché de l'inflation depuis le début des années 2000.



En 2023, les agents territoriaux fonctionnaires ont vécu une baisse de leur salaire de -0,9% en euros constants¹², après une baisse de 1,1% en 2022. Les non-fonctionnaires ont, eux, connu une hausse de + 0,5% de leurs salaires en euros constants.

Au sein de la fonction publique, le poids des contractuels augmente d'année en année.

Ils sont majoritaires chez les agents de moins de 28 ans (contre 15% chez les plus de 48 ans) et à partir de 2026, le coût d'un titulaire dépassera, à rémunération équivalente, celui d'un contractuel.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit par ailleurs un gel des pensions de retraite et des prestations sociales, ainsi qu'un gel du barème de l'impôt sur le revenu qui rapporterait 1,9 milliards d'euros à l'Etat. L'abattement de 10% dont bénéficient les retraités serait remplacé par un abattement forfaitaire de 2.000 €. Cette mesure rapporterait 0,5 milliard à l'Etat.

23 niches fiscales (sur 474) seraient supprimées. La contribution différentielle sur les hauts revenus serait maintenue

Ces différentes mesures restreignent le pouvoir d'achat moyen.

Globalement, le pouvoir d'achat moyen des Français aura augmenté de + 0,6% (par unité de consommation) en 2025 après des hausses de +2,1% en 2024, et +0,9% en 2023.

¹² Baisse de 1,3% pour les catégories A, 1,7% pour les catégories B, 1,1% pour les catégories C

Le revenu disponible brut (RDB)¹³ a augmenté de +4,8% en 2024, après + 7,8% en 2023. Elle continue d'augmenter en 2025 : + 0,9% sur le premier semestre.

Les revalorisations des salaires, en décalé du pic inflationniste, se font ainsi sentir, de même que l'indexation des retraites sur l'inflation. Les négociations annuelles obligatoires (NAO) ne devraient plus déboucher sur des hausses significatives ; les entreprises sont prudentes dans leurs prévisions budgétaires. Dans le même temps, la consommation finale des ménages ralentit.

On peut s'attendre à une baisse du pouvoir d'achat moyen en 2026, après trois années de hausse, due notamment à une légère reprise de l'inflation et à une très faible progression des salaires, des prestations sociales et des revenus du patrimoine.

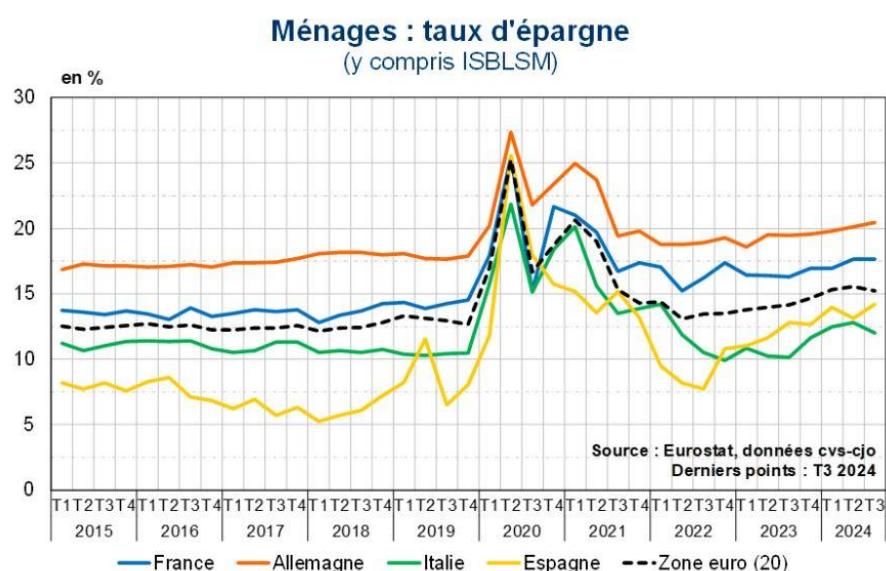
Le pouvoir d'achat s'est déjà replié de 0,4% au troisième trimestre de 2025.

La **consommation** des ménages progresse peu, avec une croissance de + 1% en 2024, quasi stable en 2025, et estimée à + 0,8% en 2026.

La consommation alimentaire stagne en volume, avec une baisse pour les poissons, les légumes, la viande et les boissons alcoolisées. Les dépenses de logement augmentent : +2,3%¹⁴ pour les loyers, comme les dépenses de transports (+1,6%), de carburant (+1,8%) et de restauration (+2,3%). Les plus fortes augmentations sont du côté des services récréatifs (+12,8%) et culturels (+ 4,0%). Inversement, la consommation en meubles et appareils ménagers baisse de 2,1%.

Le taux d'épargne reste près de 4 points supérieur au niveau d'avant-Covid : 18,9% au deuxième trimestre 2025. Pour la première fois, ce taux dépasse celui des Allemands.

Ce taux pourrait rebaisser autour de 18% fin 2026.



¹³ Revenu dont disposent les ménages pour consommer ou investir, après opérations de redistribution. Il comprend l'ensemble des revenus d'activité (rémunérations salariales y compris cotisations légalement à la charge des employeurs, revenu mixte des non-salariés), des revenus de la propriété (intérêts, dividendes, revenus d'assurance-vie...) et des revenus fonciers (y compris les revenus locatifs imputés aux ménages propriétaires du logement qu'ils occupent). On y ajoute principalement les prestations sociales en espèces reçues par les ménages et on en retranche les cotisations sociales et les impôts versés.

¹⁴ Evolutions en volume, et non en prix

La difficulté à devenir propriétaire de son logement n'a cessé de s'accroître en France. Si, entre 1965 et 2000, les prix des logements augmentaient au même rythme que les revenus, depuis 2000 le prix des logements s'est envolé par rapport aux revenus des ménages. Un logement qui coûtait auparavant 4 années de revenu en coûte désormais 8 années. Cette augmentation de valeur est en grande partie due à la hausse du prix du foncier en lien avec sa rareté.

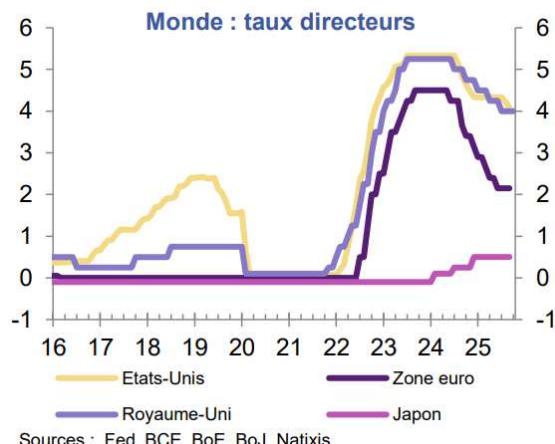
Le patrimoine en France est par ailleurs très inégalement réparti.

Une baisse des taux d'intérêts

La tendance à la hausse des taux d'intérêts s'est inversée en 2024.

Pour faire face au retour de l'inflation, la Banque Centrale Européenne (BCE) avait procédé à des hausses régulières de ses taux directeurs entre l'été 2022 et l'automne 2023. Depuis juin 2024, huit baisses consécutives ont ramené le taux de dépôt en zone euro de 4,00 à 2,00%. Le taux d'inflation étant estimé à environ 2,00%, ce qui était son objectif, la BCE a décidé depuis cet été une pause dans la baisse du taux directeur.

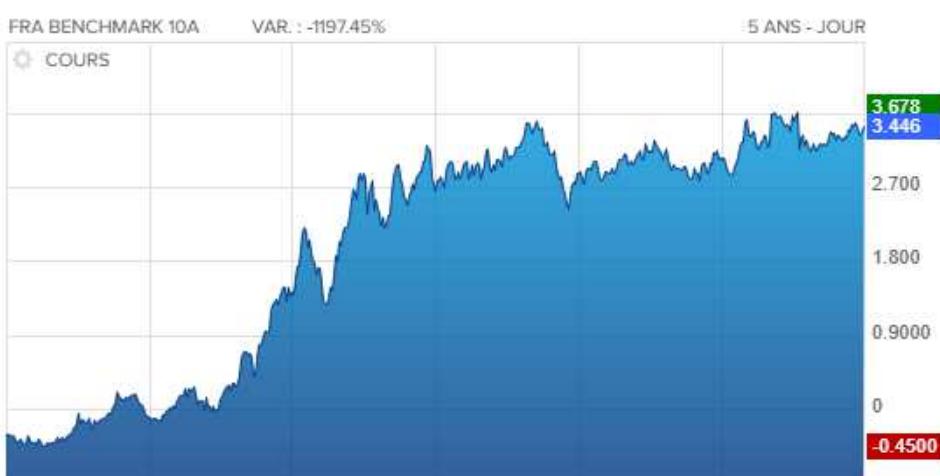
Il est donc apparu une divergence entre les politiques monétaires des Etats-Unis et de l'Europe. En effet, l'inflation remonte aux Etats-Unis notamment à cause des droits de douane. La FED n'a procédé qu'à deux baisses de ses taux directeurs en 2025, en septembre et en octobre, pour les porter entre 3,75% et 4,00%. Cette divergence de politique monétaire devrait logiquement affaiblir l'euro par rapport au dollar, ce qui faciliterait les exportations vers les Etats-Unis, mais renforcerait le coût de l'énergie



Sources : Fed, BCE, BoE, BoJ, Natixis

L'emprunt phare français¹⁵ avait vu son taux passer de 0,10% fin décembre 2021 à 3,5% en octobre 2023. Il est resté assez stable en 2025. Après une baisse vers 3,15% en été, il a retrouvé fin 2025 son niveau de début d'année, autour de 3,5%. Les taux d'intérêt à 10 ans se sont tendus dans tous les pays développés, en lien avec le moindre appétit des investisseurs pour les dettes souveraines longues.

¹⁵ OAT à 10 ans qui sert de référence aux investisseurs



Evolution de l'OAT 10 ans de la France sur ces 5 dernières années - Source : Boursorama

Cette période de taux plus élevés n'aura pas affecté la CCPA qui n'a pas emprunté depuis 2021.

Les taux fixes sur 15 ans sont actuellement d'environ 2,75% sans compter la marge bancaire. Les marges bancaires sont actuellement assez élevées, entre 1,0% et 1,1%, ce qui peut rendre intéressants des taux variables en vue de futures renégociations.

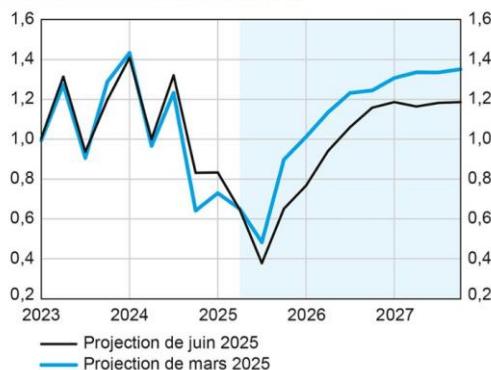
IV – ETAT DES FINANCES PUBLIQUES EN FRANCE

La croissance française est surtout tirée par l'augmentation des exportations et l'investissement des entreprises. L'aéronautique a joué un rôle important dans le maintien du taux de croissance en 2025. La reprise de la consommation des ménages est timide.

Pour certains spécialistes, l'incertitude globale conduit à réduire la croissance française de 0,3 à 0,4 point par an. La politique monétaire européenne et la baisse des prix de l'énergie contribuent positivement à hauteur de 0,3 point. Mais la politique budgétaire et l'incertitude politique font perdre environ 1 point de PIB. A titre d'exemple, 35 milliards d'économie sur la dépense publique primaire font baisser le PIB de 0,9 point. Inversement, l'effort de défense estimé à 6,6 milliards d'euros augmente le PIB de 0,2 point.

Graphique 1 : Croissance du PIB réel

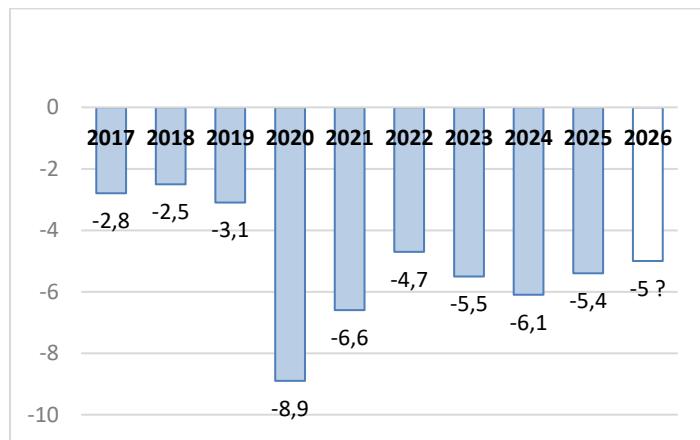
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Evolution du PIB français et perspectives – source Banque de France juin 2025

Pour rappel, la loi de programmation financière 2023-2027, s'avère caduque : ses objectifs (retour à un déficit public de 3% du PIB à l'horizon 2027) sont devenus trop ambitieux et rendus inaccessibles par des recettes fiscales très inférieures aux estimations, et un coût de la dette de l'Etat ayant grimpé au regard de l'évolution des taux d'intérêt.

Le déficit public s'est établi à 9,1% du PIB en 2020, 7% en 2021, 4,8% en 2022 et 5,5% en 2023. L'objectif pour 2024 était de 4,4% du PIB, mais il aura fini à 6,1%. Il sera encore d'au moins 5,4% en 2025, malgré quelques efforts d'ajustement budgétaire mis en œuvre.



Déficit public de la France (en pourcentage du PIB)

Les causes de cette envolée du déficit national sont connues :

- le « quoi qu'il en coûte » du COVID qui aura coûté 220 milliards d'euros
- l'accompagnement coûteux de la crise énergétique
- les mauvaises estimations initiales des recettes fiscales
- les importantes baisses d'impôts de la période 2018-2023 estimées à 62 milliards d'euros et qui n'ont été accompagnées d'aucune baisse de la dépense,
- une dégradation progressive des conditions d'emprunt sur le marché de la dette.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit un effort supplémentaire d'une trentaine de milliards d'euros : une réduction de dépenses de 17 milliards et des recettes nouvelles de 14 milliards, avec l'objectif d'un déficit public inférieur à 5%.

Ces prévisions pourraient toutefois se dégrader si les taux auxquels emprunte la France se détériorent.

Les réductions de dépenses de l'Etat concernent l'aide au développement, les aides MaPrimRenov', les aides aux entreprises, le soutien à l'apprentissage, la planification écologique et certaines agences publiques¹⁶. Elles doivent aussi compenser des dépenses en forte hausse : + 6,7 milliards d'euros pour les dépenses militaires, + 5,7 milliards d'euros pour la contribution à l'Union européenne et + 8,1 milliards d'euros pour la charge de la dette.

La France va devoir emprunter environ 310 milliards d'euros en 2026, après 300 milliards d'euros en 2025, et 284 milliards en 2024.

Alors que la France avait emprunté en 2024 à un taux moyen de 3,06%, elle emprunte actuellement à un taux d'environ 3,50%, rejoignant le niveau de l'Italie alors que l'écart était encore supérieur à 100 points début 2024.

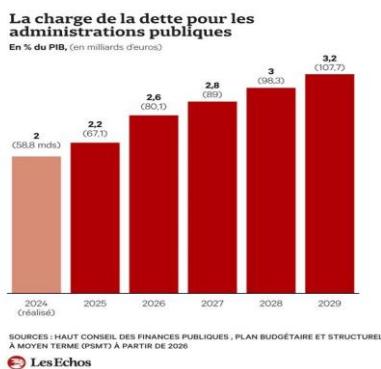
L'écart entre les taux d'emprunt français et allemand (couramment appelé le « spread ») s'est réduit un peu : 71 points le 17 octobre 2025

¹⁶ Notamment France Travail, l'ANAH, les agences de l'eau, le réseau Canopée



La charge de la dette envisagée en 2026 (80 milliards d'euros) dépasse désormais largement le budget de l'enseignement scolaire. Elle devrait augmenter de + 8,1 milliards en 2026

La charge de la dette pourrait possiblement dépasser les 100 millions d'euros par an vers 2030.



La dette publique a atteint fin juin 2025 le montant de 3.416 milliards d'euros (dont 2.788 milliards pour l'Etat), soit 115,6% du PIB. Les perspectives sont mauvaises, tout déficit supérieur à 3% augmentant le stock et le vieillissement de la population pesant sur les retraites et sur la santé. A l'horizon 2035-2040, un taux d'endettement de 130% ou 140% est plausible.

Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (*)

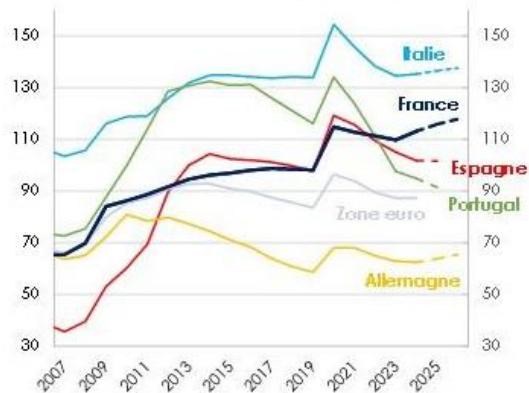


Source : Comptes nationaux - Insee, DGFIP, Banque de France.

Même si 12 états affichent un déficit supérieur à 3%, la France est à rebours de la tendance européenne, où la dette qui avait atteint 89,5% du PIB en 2020, décroît légèrement depuis.

Le déficit français dépasse désormais celui du Portugal (passé entre 2024 à 2025 de 101% à 96%), de l'Espagne (105 à 103,5%), de la Belgique (108% à 106,8%). IL reste inférieur à ceux de l'Italie (passé de 137% à 138%) et de la Grèce (passé de 164% à 152,5%).

Ratio de la dette publique au PIB en zone euro (en %)



Sources : scénario soumis au Haut Conseil, PSMT de l'Allemagne (août 2025), RAA de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal (avril 2025), Insee et Eurostat.

Haut conseil des finances publiques, octobre 2025

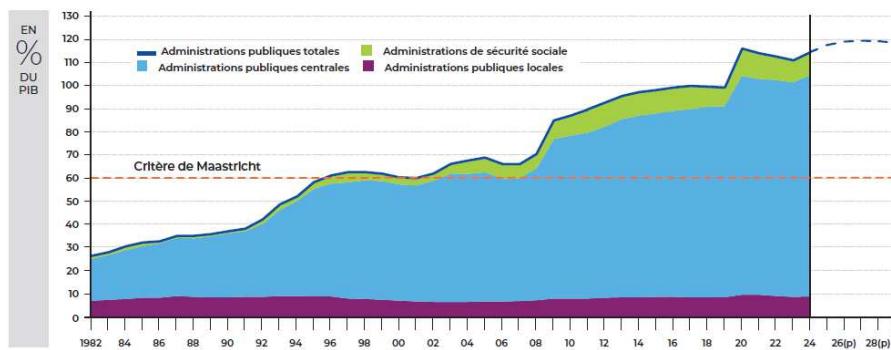
Le déficit de la sécurité sociale prévu pour 2025 était de 15 milliards d'euros selon le premier projet de loi de finances, mais après la censure du gouvernement Barnier, et l'impossibilité juridique de revenir sur certaines mesures d'économie, le déficit a atteint finalement 23 milliards d'euros.

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2026 prévoit un déficit réduit à 17 milliards d'euros. Les principaux efforts portent sur le gel des retraites (3,6 milliards d'économie) et des prestations sociales (1,1 milliard). Toutefois, ces prévisions semblent optimistes car elles n'intégraient pas la possible suspension de la réforme des retraites.

La dette des collectivités locales reste marginale dans l'ensemble de la dette du pays.

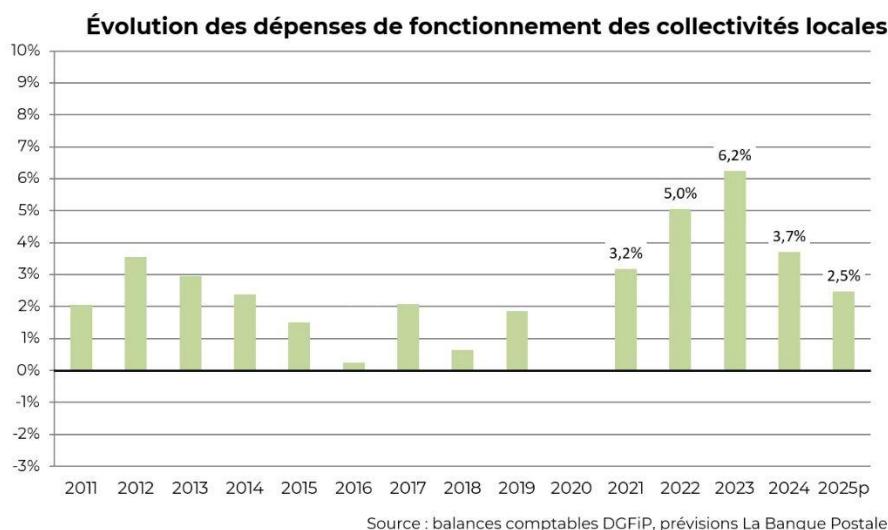
La dette des administrations publiques

© La Banque Postale

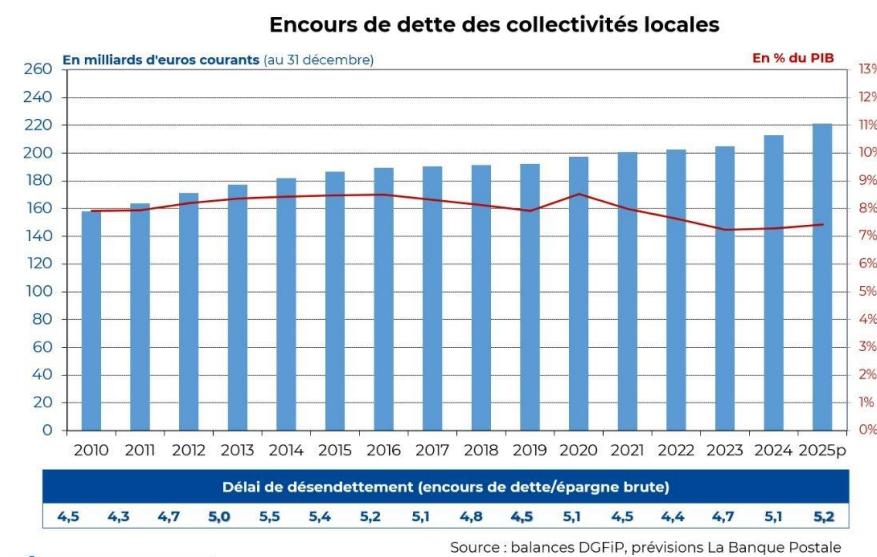


Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

En 2025, les collectivités territoriales dans leur ensemble (régions + départements + bloc local) devraient connaître une hausse de leurs dépenses de fonctionnement de + 2,5% (après + 3,7% en 2024 et +5,8% en 2023). Dans le même temps, leurs recettes devraient augmenter de + 2,2% (contre + 2,6% en 2024). L'effet ciseau s'est réduit, mais perdure. Logiquement, il détériore l'épargne brute.



Les collectivités, et surtout les EPCI, ont par ailleurs continué d'accroître leurs dépenses d'investissement de + 6,4 % (après + 6,7% en 2023 et +6,8% en 2022) pour atteindre un niveau historique¹⁷. Compte tenu de la baisse de l'épargne brute, et, encore plus accentuée, de l'épargne nette, ces investissements de 2024 ont été financés pour 34 % (environ 27 milliards d'euros) par de l'emprunt. Le flux net de dette des collectivités a donc augmenté de 7,8 milliards d'euros en 2024 et pourrait augmenter de 8,5 milliards d'euros supplémentaires en 2025. Cependant, la dette des collectivités, si on la rapporte au PIB national, est totalement maîtrisée sur le long terme (trait rouge du graphique ci-dessous).



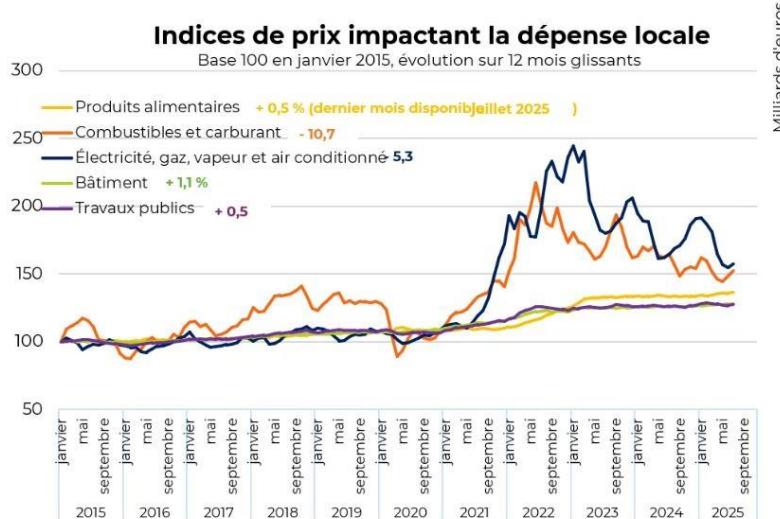
Au sein des collectivités locales, les **départements** continuent d'être en difficulté, malgré un début de relèvement des droits de mutation (+15% envisagés). Leur épargne brute a chuté de 40% en 2023 et

¹⁷ Les investissements des collectivités locales seront passés de 65 milliards d'euros en 2019 à 81 milliards d'euros en 2025, en partie en raison de l'inflation, mais aussi avec une hausse des volumes.

32% en 2024. Leurs dépenses d'investissement ont baissé de 3% en 2024 et pourraient baisser de 8 à 10% en 2025 alors qu'ils détiennent des compétences exclusives comme les routes et les ponts.

Les régions connaissent également une troisième année consécutive d'érosion de leur épargne nette : - 17% en 2025 après -8% en 2024 et -12% en 2023. Contrairement aux départements, elles ont toutefois accru leurs dépenses d'investissement de +6% en 2024.

Dans le détail, les dépenses énergétiques ont continué de baisser (voir graphique ci-dessous) et les dépenses de bâtiments – travaux publics n'augmentent que de 0,5 à 1%.



Source : La Banque Postale sept. 2025

Contrairement à la CCPA, de nombreuses collectivités ont réduit leurs subventions, spécifiquement au niveau du sport et de la culture. Les régions et les départements ont aussi réduit leurs subventions en direction du bloc local.

L'épargne nette des collectivités, qui couvrait 40% des investissements en 2022, n'en couvre plus que 29% en 2024 et 2025.

En 2025, 86,7% des EPCI ont conservé leur taux de TFPB et 13,1% l'ont augmenté.

Le stock de trésorerie des collectivités décroît depuis 2021 : il est passé de 59,7 milliards d'euros en 2021 à 47,7 milliards d'euros en 2024. Presqu'un tiers de cette trésorerie est détenu par les communes de moins de 3.500 habitants, une part bien supérieure à leur poids relatif.

V – CONTEXTE BUDGETAIRE PROPRE A LA CCPA

Pour rappel, la CCPA se distingue de la moyenne des communautés de communes à fiscalité propre par des recettes de fonctionnement supérieures de 28% et des frais de personnel très inférieurs. Cette situation la conduit à très peu emprunter :

2024 – par habitant (hors budgets annexes)	Communautés de communes à fiscalité propre (moyenne française)	CCPA
Dépenses de fonctionnement	567 €	289 €
- dont frais de personnel	172 €	60 €
Recettes de fonctionnement	647 €	461 €
Dépenses d'investissement	127 €	195 €
Recettes de subventions d'investissement	29 €	15 €
Recettes d'emprunt	57 €	0 €
Encours de dette	184 €	126 €

V-1 Quelle participation au redressement des finances nationales ?

La situation des finances de l'Etat étant devenue précaire pour les raisons vues précédemment, la question de la contribution des collectivités locales est revenue au cœur des débats budgétaires nationaux depuis l'année dernière.

Dans un rapport publié le 30 septembre, la Cour des Comptes se prononce pour une participation durable des collectivités à la réduction de la dette, en réduisant les recettes de TVA et les dotations.

Elle chiffre par ailleurs à 5,4 milliards d'euros l'effort déjà réalisé en 2025, répartis ainsi :

- 1,7 milliards liés au gel des compensations (dont 1,2 milliard lié au gel de la TVA)
- 1,4 milliards en lien avec la hausse des taux de la caisse de retraite des fonctionnaires CNRACL
- 1 milliard de Dilico
- 0,8 milliard de baisse de crédits affectés aux collectivités
- 0,5 milliard de baisse du Fonds Vert

L'ancien Premier Ministre François Bayrou projetait une nouvelle ponction de 5 à 7 milliards d'euros en 2026, portant à 34% sur les intercommunalités, alors que ces dernières ne représentent que 20% de la dépense publique locale. Les régions auraient perdu 1,2 milliard d'euros et les départements 1 milliard.

Sur cette base, Intercommunalités de France avait estimé la contribution de notre communauté de communes à 3,23 millions d'euros.

Nos communes étaient également touchées (- 1,7 million d'euros pour Saint-Vulbas, - 65k€ pour Ambérieu-en-Bugey, - 19 k€ pour Meximieux, - 114 k€ pour Lagnieu, - 75 k€ pour Briord, - 81 k€ pour Blyes, etc.)

Le projet de loi de finances 2026 (PLF 2026) porté par le nouveau Premier Ministre Sébastien Lecornu propose des mesures en partie différentes, avec une contribution des collectivités d'au minimum 2,5 milliards d'euros portée pour 37% par les intercommunalités.

Sur cette nouvelle base, Intercommunalités de France a estimé la contribution de la CCPA à 2,68 millions d'euros et celles de nos communes aux montants suivants : - 1,54 millions d'euros pour Saint-Vulbas, - 58 k€ pour Ambérieu-en-Bugey, - 17 k€ pour Meximieux, - 120 k€ pour Lagnieu, - 79 k€ pour Briord, - 81 k€ pour Blyes, etc.

La loi de finances 2025 avait créé un « fonds de réserve », le DILICO, pour faire participer certaines collectivités à l'effort de redressement des finances publiques. Ce dispositif de ponction directe d'un milliard d'euros a concerné 1924 communes, 141 EPCI (sur 1254), 50 départements et 12 régions.

La loi de finances 2026 prévoit un DILICO 2 de plus grande ampleur et sans garantie de remboursement (voir chapitre V-3). C'est le retour d'une forme dérivée des anciens « contrats de Cahors » mais dont l'Etat décide désormais seul des clauses.

La quasi-totalité des dispositifs retenus (Dilico, PSR locaux industriels et DCRT) se cumulent au détriment des territoires industriels et nucléaires. Pour les intercommunalités les plus industrielles

comme la nôtre, les prélèvements représentent environ 5% de leurs recettes de fonctionnement, contre 2,8% en moyenne.

Par exemple, la communauté de communes des Falaises du Talou (Penly) perdrait 18% de ses recettes de fonctionnement.

Les contributions au redressement des finances de l'Etat peuvent se résumer de la façon suivante (base Projet de loi de finances PLF 2026)

	Restrictions imposées aux collectivités – montant national en €	Rappel de la conséquence pour la CCPA en 2025	Conséquence pour la CCPA en 2026
Fonds de réserve Dilico	1 milliard en 2025 - 1,7 milliards en 2026 (solde)	690 k€	573 k€
Modification du FCTVA	Mesure annulée en 2025 – 0,7 milliard en 2026	0 k€	20 à 720 k€
Diminution de la DCRTP	0,2 milliard en 2025 – 0,26 milliard en 2026		CCPA non concernée
Gel de la fraction de TVA	Selon produit 2025 encore inconnu	435 k€	0 k€ ?
Gel de la DGF	0,23 milliard en 2025 – 0,19 milliard en 2026	67 k€	34 k€
Augmentation de la cotisation CNRACL	1,2 milliard en 2025 – 1,2 milliard en 2026	57 k€	61 k€
Réduction de la compensation pour les valeurs locatives des locaux industriels	0,8 milliard en 2026	néant	2.200 k€
Réduction du fonds vert	0,45 milliard en 2025 0,5 milliard en 2026		Difficile à estimer
Fin du dispositif de financement des PCAET		- 169 k€	170 k€
Hausse de la TGAP	0,26 milliard en 2026	Pas une mesure nouvelle en 2025	47 k€
Réduction et recentrage de la DETR et de la DSIL	0,2 milliard en 2026		0 à 200 k€
Réduction des crédits affectés aux collectivités – dont ANAH, agence de l'eau	0,8 milliard en 2025 – 0,5 milliard en 2026		Difficile à estimer
Imposition des titres-restaurants	nc	néant	13,5 k€
TOTAL	Env. 4 milliards en 2025 – Env. 6,3 milliards en 2026	1.080 k€	3.119 k€ à 4.009 k€

V-2 – LES DOTATIONS ET PEREQUATIONS

Pour rappel, les lois de Finances successives intègrent progressivement les nouvelles modalités de calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations : potentiel fiscal et effort fiscal.

Cette révision progressive réduit le potentiel financier de notre communauté de communes, ce qui est favorable au calcul des dotations péréquatrices.

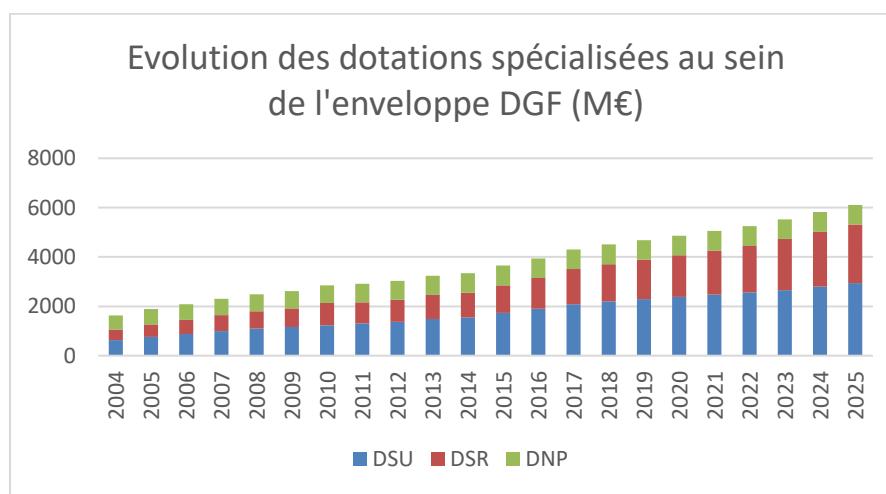
Dotation globale de fonctionnement

Le projet de loi de finances 2026 prévoit une stabilité de la DGF, sans intégrer l'inflation, après les hausses modestes de 2023 (+320 M€), de 2024 (+ 320 M€) et de 2025 (+ 150 M€)

Le maintien à l'identique de la DGF fait que, compte tenu de l'évolution des critères, une part proche de la moitié des collectivités voient leur DGF baisser.

L'enveloppe globale de la DGF resterait stable à 27,4 milliards, dont 19,1 milliards d'euros pour le bloc communal. Elle intègrerait un abondement de la DSUCS (dotation de solidarité urbaine) qui augmente de 140 M€ (+5%), la DSR (dotation de solidarité rurale) qui augmente de 150 M€ (+6,25%) et la Dotation d'intercommunalité des EPCI qui augmente de 90 M€.

Ces augmentations seraient compensées par une baisse des variables d'ajustement : - 258M€ sur la DCRT, -50M€ pour le FDPTP. Seuls 330 EPCI en France touchent encore de la DCRT.



Le projet de loi de finances 2026 n'apporte pas de modification au calcul de la Dotation d'intercommunalité des EPCI, l'une des deux parties de leur DGF.

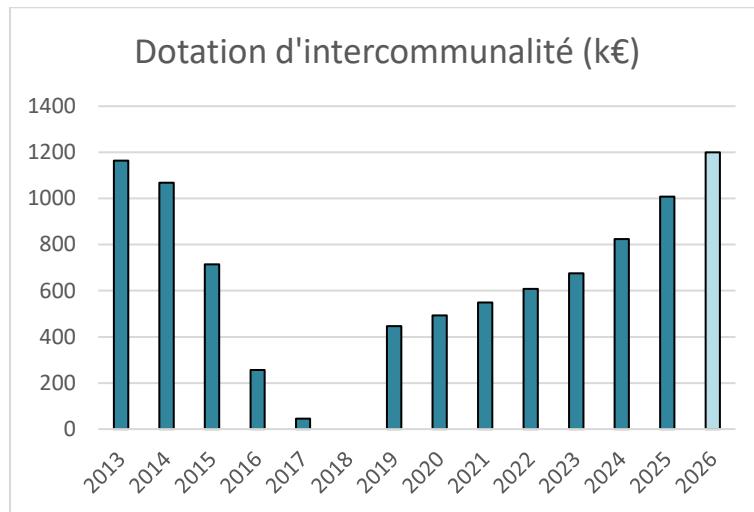
L'abondement de 90 M€, qui devrait s'appliquer chaque année, est financé à 100% par l'écrêtement de la dotation de compensation (DC)

En basculant progressivement les fonds de la DC à la DI, on passe d'une dotation non péréquatrice à une dotation péréquatrice.

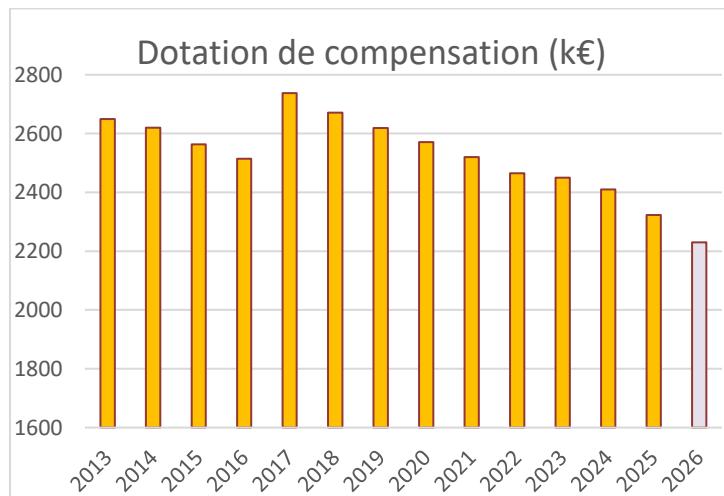
Depuis 2019, le nouveau mode de calcul de la dotation d'intercommunalité, une des deux grandes parties de la Dotation Globale de Fonctionnement, s'est avéré favorable à la CCPA. En effet, la dotation d'intercommunalité (DI) étant la part de la DGF impactée par la contribution au redressement des finances publiques de 2014 à 2017, était tombée pour la CCPA à zéro euro en 2018. Or, l'article 250 de la Loi de Finances 2019 a introduit un plancher à 5 € par habitant.

La Dotation d'intercommunalité a ainsi atteint 608 k€ en 2022, 675 k€ en 2023, 824 k€ en 2024 et 1.008 k€ en 2025.

En réalité, sans écrêttement, la CCPA devrait toucher 1.553 k€ (valeur 2025), mais elle est écrêtée car l'évolution d'une année sur l'autre était limitée à +10% jusqu'en 2023, puis à +20% depuis 2024. Il en ressort une dotation d'intercommunalité estimée à **1.200 k€** en 2026.



La seconde part de la DGF, la Dotation de Compensation dite part salaire, sert donc de variable d'ajustement à la première. Elle diminue chaque année compte tenu des éléments expliqués précédemment : sa baisse annuelle pourrait être de l'ordre de -5% au niveau national, Par prudence, nous anticipons pour la CCPA une baisse de -5% en 2026, avec un passage à **2.210 k€**.



Dans le cadre de la contribution au redressement des finances de l'Etat, le projet de loi de finances 2025 prévoyait une baisse du taux de FCTVA¹⁸ de 10% au 1er janvier 2025, son taux devait ainsi passer de 16,404% à 14,85%. Cette mesure avait été annulée par le Sénat.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit la fin du remboursement du FCTVA l'année même de la dépense d'investissement pour les EPCI, en le reversant avec une année de décalage.

On ignore à ce stade si :

Hypothèse 1 : 2026 est une année blanche en terme de FCTVA ,ce qui semble contradictoire avec le calcul de l'enveloppe de FCTVA prévue au niveau national dans le PLF 2026 (le FCTVA s'élèverait à 7,867 milliards d'euros, en hausse de 213 millions d'euro).

Hypothèse 2 : le versement de 2025 de FCTVA est répété à l'identique en 2026

¹⁸ Fonds de Compensation de la TVA

L'enjeu est de taille puisque la recette du FCTVA en 2025 s'élève à environ 700 k€.

Dans tous les cas, le FCTVA relatif aux investissements réalisés en 2026 serait donc reversée en 2027. De plus, il recentre le FCTVA sur les seules dépenses d'investissement, alors que ce dernier avait été élargi aux dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments.

Le FCTVA de fonctionnement reçu par la CCPA était d'environ 20 k€ par an.

La DCRTP est en baisse forte, mais la CCPA ne la touche plus depuis plusieurs années.

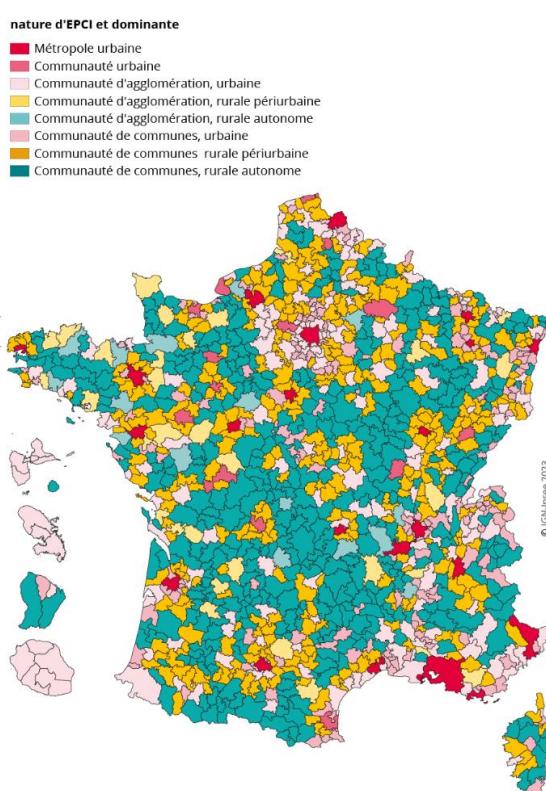
Les dotations aux investissements : la DETR et la DSIL

Comme l'avait évoqué l'ancien premier ministre Michel Barnier devant le Congrès des maires et présidents d'intercommunalité, le PLF 2026 prévoit une fusion de la DETR, de la DSIL et de la DPV en un seul « fonds d'investissement pour les territoires – **FIT** » dont l'attribution serait confiée au Préfet de département s'appuyant sur la commission d'élus qui n'est actuellement compétente que pour les versements les plus importants de la DETR.

Ce FIT sera doté de 1,4 milliards d'euros, réduit de 200 M€ par rapport à la somme des dotations fusionnées de 2025.

Le PLF projette de restreindre les versements de ce « fonds d'investissement pour les territoires » aux collectivités rurales et aux collectivités marquées par des difficultés urbaines. Les critères seraient la notion de « territoires ruraux » au sens de l'INSEE, et les communes dont la population en quartier politique de la ville dépasse 10% de leur population. Ambérieu-en-Bugey (13% de sa population en quartier prioritaire) pourrait encore bénéficier de ces dotations.

Depuis 2022, la CCPA reçoit en moyenne 200 k€ de DETR ou DSIL par an. Une dérogation pourrait être accordée en 2026 et 2027 aux EPCI sortant du dispositif.



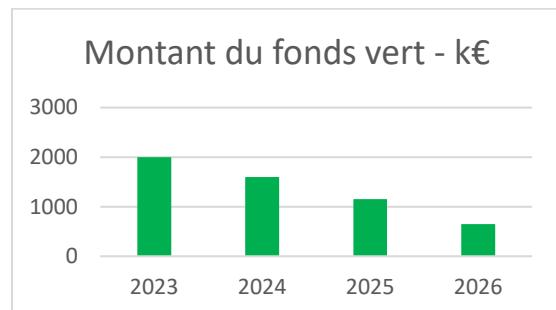
175 des 992 communautés de communes ; et 173 des 221 communautés d'agglomération sont classées à dominante urbaine par l'INSEE – source INSEE focus 17/01/2023

Fonds vert

Un nouveau fonds, dit « fonds vert » a été créé en 2023, destiné à financer les communes et les EPCI pour leurs dépenses liées à la rénovation thermique, la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique et la résorption des friches.

Le fonds vert avait été abondé en 2023 de la hausse de CVAE non perçue par les EPCI pour atteindre 2 milliards d'euros (autorisations d'engagement). Il était doté de 2,5 milliards en 2024, avant d'être réduit à 1,6 milliards en cours d'année. Il a été renouvelé en 2025 avec un montant de 1,15 milliard d'euros, mais 180 millions d'autorisation d'engagement et 314 millions de crédits de paiement ont fait l'objet d'un « surgel » en courant d'année.

Le PLF 2026 propose de passer ce fonds de 0,65 milliard d'euros



Par ailleurs, la loi de finances 2025 avait créé une dotation de 2 € par habitant pour les EPCI dotés d'une Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cette disposition, à la main des Préfets, s'est transformée en une sorte d'appel à projets, auquel la CCPA a candidaté.

La péréquation horizontale : le FPIC

Premier mécanisme national de péréquation horizontale, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été créé par la loi de finances 2012. Il est sensé opérer une solidarité entre les EPCI selon un critère de « richesse » apprécié grâce au **Potentiel Financier Agrégé (PFIA)** et la mesure de la pression fiscale opérée par les collectivités territoriales sur ce territoire est donnée par **l'Effort Fiscal Agrégé (EFA)**. Depuis 2016, le montant de l'enveloppe nationale du FPIC est figé à 1 milliard d'euros.

Compte tenu de l'inflation, ce gel sur 10 ans réduit peu à peu cette péréquation.

Un EPCI est contributeur au FPIC si le PFIA / hbt est supérieur à 0,9 fois la moyenne nationale.

	Situation en 2023	Situation en 2024	Situation en 2025
PFIA/habitant moyenne française	678,44 €	726,74 €	749,40 €
0,9 x PFIA/habitant moyen	610,60 €	654,07 €	674,46 €
PFIA/habitant ¹⁹ de la CCPA	816,02 €	852,16 €	852,65 €

Le calcul du montant du FPIC prend en compte :

- pour 75% l'écart à la moyenne nationale du PFIA/habitant
- pour 25% l'écart à la moyenne nationale du revenu par habitant

¹⁹ En fait le nombre d'habitants pris en compte dans ce calcul est fictif et égal à $(1 + 0,54827305 \log(\text{pop}/7500))$ pop étant la population réelle

La répartition du FPIC entre l'intercommunalité et les communes se fait en proportion du CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale). Entre les communes, la répartition de fait selon le potentiel financier par habitant et la population DGF.

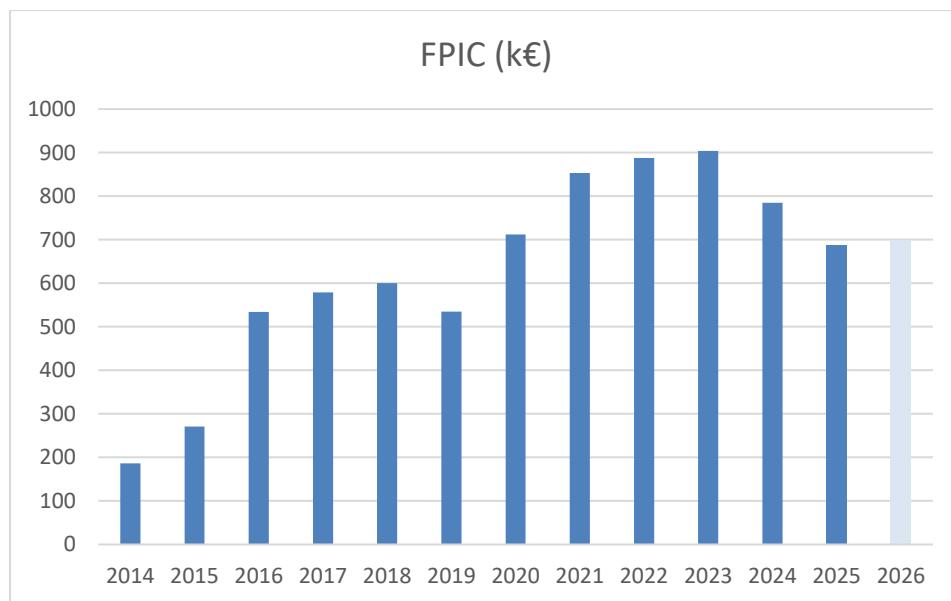
€	2021	2022	2023	2024	2025
Part supportée par la CCPA	853.450	888.381	904.348	784.622	686.523
Evol.		+ 4,1%	+ 1,8%	- 13,2%	- 12,5%
Part supportée par les communes de la CCPA	1.548.069	1.581.913	1.529.254	1.319.068	1.124.576
		+ 2,2%	- 3,3%	- 13,7%	- 14,7%
Total	2.401.519	2.470.294	2.433.602	2.103.690	1.811.099

Evolution du FPIC de la CCPA et des communes membres

En 2025, le FPIC a écrété de 686 k€ les recettes fiscales de la CCPA. Ce prélèvement est en baisse de 12,5% par rapport à 2024 et de 24,1% par rapport à 2023. Cet effet vient du fait que le PFIA/hab de la CCPA n'a augmenté que de 4,5% sur la période, alors que le PFIA/hab moyen français augmentait de 10,5%. La faible compensation de notre ancienne CVAE en est l'une des causes.

De même, sur cette même période, le revenu moyen des habitants de la CCPA a moins augmenté que le revenu moyen des habitants français (+ 7,9% contre + 10,7%)

Pour le DOB 2026, il vous est proposé d'estimer ce prélèvement à **700 k€**.



V-3 LE DILICO

La loi de finances 2025 a créé un « fonds de réserve » d'un milliard d'euros pour faire participer certaines collectivités à l'effort de redressement des finances publiques. Ce dispositif de ponction directe d'un milliard d'euros, le **DILICO 1**, a concerné 1924 communes, 141 EPCI (sur 1254), 50 départements et 12 régions.

Comme l'a relevé la Cour des comptes, la répartition du prélèvement en quatre quarts quasiment identiques (communes/intercommunalités/départements/régions) était favorable aux communes qui représentent 40% du total des charges de fonctionnement, et défavorable aux intercommunalités, qui représentent 16% du total, et aux départements.

Les communes ou intercommunalités contributrices en 2025 étaient celles dont l'I.S.R.C. (Indice synthétique de Ressources et de Charges) est supérieur à 1,1.

Cet ISRC se calcule pour chaque EPCI à partir des rapports suivants :

1° Le rapport entre le potentiel fiscal par habitant de l'EPCI, et le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des EPCI à fiscalité propre ;

2° Le rapport entre le revenu par habitant de l'EPCI et le revenu moyen par habitant²⁰ de l'ensemble des EPCI à fiscalité propre.

L'indice synthétique de ressources et de charges est obtenu par l'addition des rapports ainsi définis, en pondérant le premier par 75 % et le second par 25 %.

Potentiel fiscal par habitant de la CCPA	583,35 €		
Potentiel fiscal moyen des EPCI	474,33 €		
Rapport CCPA/moyenne	1,2298	Pondéré à 75%	0,9224
Revenu imposable moyen des habitants de la CCPA	17.047,87 €		
Revenu imposable moyen des Français	17.706,70 €		
Rapport CCPA/moyenne	0,9628	Pondéré à 25%	0,2407
I.S.R.C. de la CCPA (estimation)			1,1631

La contribution calculée chaque année, le « Dilico²¹ », est répartie entre les EPCI en fonction de leur population, multipliée par l'écart relatif entre leur ISRC et 1,0.

Pour chaque établissement public de coopération intercommunale contributeur, la contribution ne peut excéder 2 % de ses recettes réelles de fonctionnement, minorées des atténuations de produits et des recettes exceptionnelles, telles que constatées au 1^{er} janvier de l'année de répartition dans les derniers comptes de gestion disponibles.

Lorsque, pour un établissement public de coopération intercommunale, le montant de la contribution excède ce plafond, la différence est répartie entre les autres établissements contributeurs.

Il faut noter que 106 des 141 des EPCI contributeurs l'étaient à hauteur du plafonnement de 2% de leurs recettes réelles de fonctionnement, ce qui n'était pas le cas de la CCPA. La somme restante étant reportée sur les 35 EPCI non plafonnés (dont la CCPA) qui ont contribué beaucoup plus que ce qu'ils devaient. En 2026, 330 des 507 EPCI contributeurs seraient plafonnés.

Les dernières recettes réelles de fonctionnement de la CCPA, au CFU 2024, s'élèvent à 68,2 M€, auxquelles il faut retrancher les Attributions de compensation (13,5 k€), la DSC (6,7 M€), le FNGIR (8,9 M€), le FPIC (0,9 M€).

Le plafond pour la CCPA s'établissait donc à environ 764.000 €.

En 2025, le prélèvement DILICO imposé à la CCPA s'est élevé à 689.606 €, soit un peu plus de 8 euros par habitant, la moyenne étant de 8,97 € par habitant dans les 141 EPCI concernés.

²⁰ Population DGF

²¹ pour Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales

Pour mémoire, des communes de la CCPA sont également contributrices au DILICO : 8.479 € en 2025 pour Blyes, 4.075 € pour Briord, 205.654 € pour Saint-Vulbas.

Ce fonds était destiné à être reversé aux collectivités concernées à partir de 2026 par tiers annuels à 90% aux collectivités contributrices et 10% aux fonds de péréquation.

Le remboursement du versement de 2025 pour la CCPA devrait s'effectuer en 2026 à hauteur de 206.882 € (90% /3 * 689.606).

Le 2026 prévoit, pour le **DILICO 2** versé en 2026, de n'en reverser que 80% au lieu de 90% et d'étaler sur 5 ans au lieu de 3 ans²².

Il propose par ailleurs d'annuler tout remboursement si les dépenses²³ des collectivités contributrices dépassaient le PIB + 1%, ou de ne rembourser que les collectivités qui auraient eu une évolution des dépenses inférieurs au PIB + 1%, si l'évolution de l'ensemble des collectivités contributrices se situait entre le PIB et le PIB + 1%. Cette peine collective a des chances sérieuses d'être exécutoire en 2027.

Le PLF 2026 prévoit un doublement du DILICO, qui passerait de 1 à 2 milliards d'euros et une baisse du seuil d'éligibilité : les communes ayant un ISRC supérieur à 1,0 et les EPCI ayant un ISRC supérieur à 0,8 (et non plus 1,1) seraient contributeurs. Ce changement de seuil ferait passer le nombre d'EPCI concernés de 141 à 507, et le nombre de communes concernées de 1924 à 3609. Il est donc possible que des communes de la CCPA soient nouvellement contributrices au DILICO en 2026.

La part revenant aux communes passe de 250 M€ à 720 M€. La part revenant aux intercommunalités passe de 250M€ à 500 M€.

Le doublement du DILICO pourrait conduire la CCPA à atteindre le plafond de 2% de ses recettes de fonctionnement. Il est donc proposé de retenir une somme de **780.000 €** pour 2026 en dépense, et une somme de 206.882 € en recette.

Le DILICO serait ainsi réparti entre les EPCI de l'Ain (chiffres estimés par Intercommunalités de France)

	DILICO 2026	par habitant
CA Haut-Bugey	748 800 €	11,80 €
CC du Miribel et du Plateau	286 300 €	11,55 €
CC de la Côte à Montluel	271 300 €	10,79 €
CA Bassin de Bourg-en-Bresse	1 236 000 €	9,20 €
CC de la Plaine de l'Ain	689 600 €	8,49 €
CC Bugey Sud	247 000 €	7,25 €
CC Terre Valserhône	141 300 €	6,48 €
CC Dombes Saône Vallée	84 900 €	2,11 €
CA du Pays de Gex	173 300 €	1,70 €
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	- €	- €
CC Bresse et Saône	- €	- €
CC de la Dombes	- €	- €
CC de la Veyle	- €	- €
CC Val de Saône Centre	- €	- €

²² Le versement en 2027 pourrait donc ne s'élèver qu'à environ 125.000 € (80%/5 * 780.000

²³ Dépenses totales hors remboursement de la dette

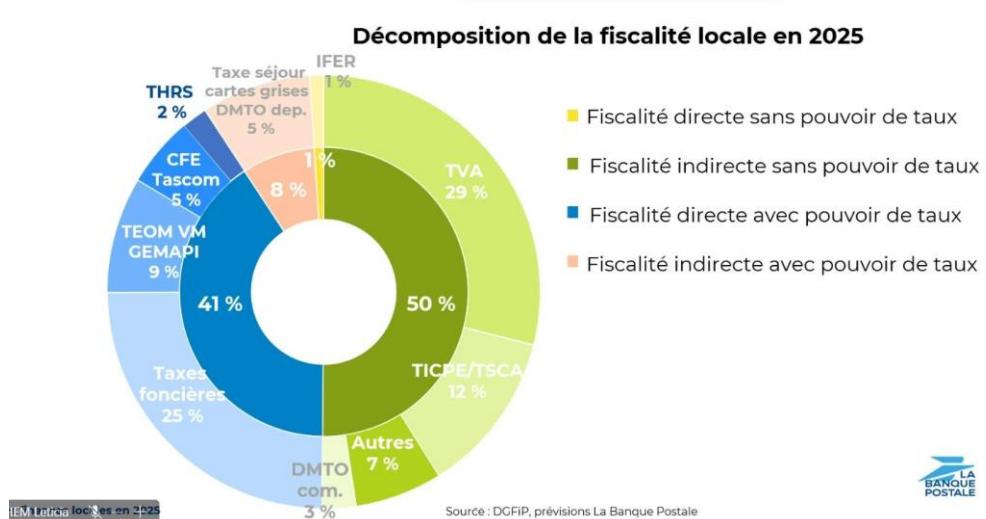
Selon les simulations d'Intercommunalités de France, les communes suivantes de la CCPA pourraient être prélevées en 2026 par le DILICO 2 :
Blyes : 27.000 € ; Briord : 25.900 € ; Innimond : 1.700 € ; Lagnieu : 12.700 € ; Oncieu : 3.500 € ;
Ordonnaz : 5.200 € ; Saint-Vulbas : 205.700 € ; Serrières de Briord : 1.400 € ; Torcieu : 13.700 €.
(chiffres à prendre avec une grande précaution)

V-4 LA FISCALITE

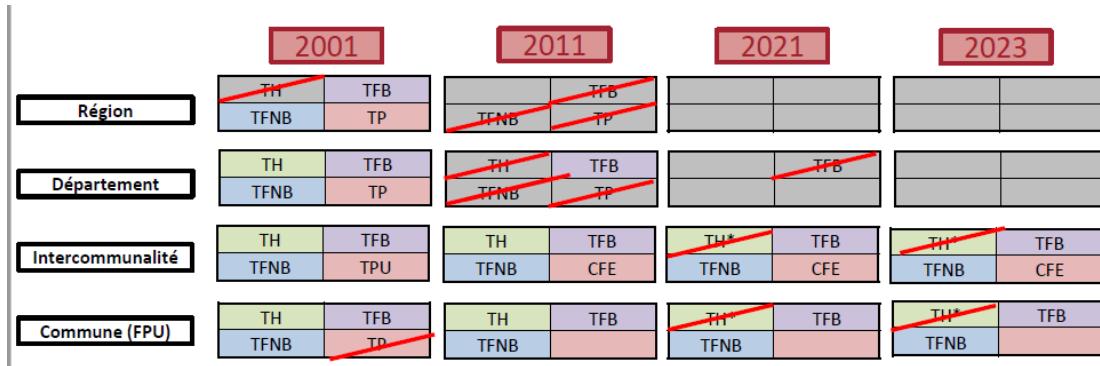
Depuis plusieurs années, les collectivités ont perdu peu à peu leurs taxes à pouvoir de taux, actant la recentralisation fiscale à laquelle s'est livré l'Etat. 2026 marque, encore plus que 2025, un effondrement des compensations versées par l'Etat aux collectivités.

La décentralisation s'était accompagnée d'un « pouvoir de taux » significatif pour les collectivités. Ce pouvoir de taux a quasiment disparu pour les Régions et les Départements.

Pour ces derniers, la capacité d'autofinancement devient très liée à quelques recettes fluctuantes. Un cas typique est le niveau des DMTO (droits de mutation) qui fait la capacité de financement des départements, qui possèdent en investissement des compétences essentielles aucunement liées aux transactions immobilières : routes, collèges...



Les recettes fiscales du bloc local restent pour 41% à pouvoir de taux, à travers les taxes foncières (sur le bâti et le non-bâti), la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la CFE (partiellement), la TASCOM (partiellement) et la Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères pour l'intercommunalité. La CCPA ne lève pas, jusqu'à présent la Taxe Foncière sur le Bâti, et son taux de CFE est lié par les règles de liaisons aux taux de TF de ses communes.



Comme les Régions ou les Départements, les recettes fiscales de l'intercommunalité et des communes se transforment peu à peu en dotations ou en fractions de TVA.

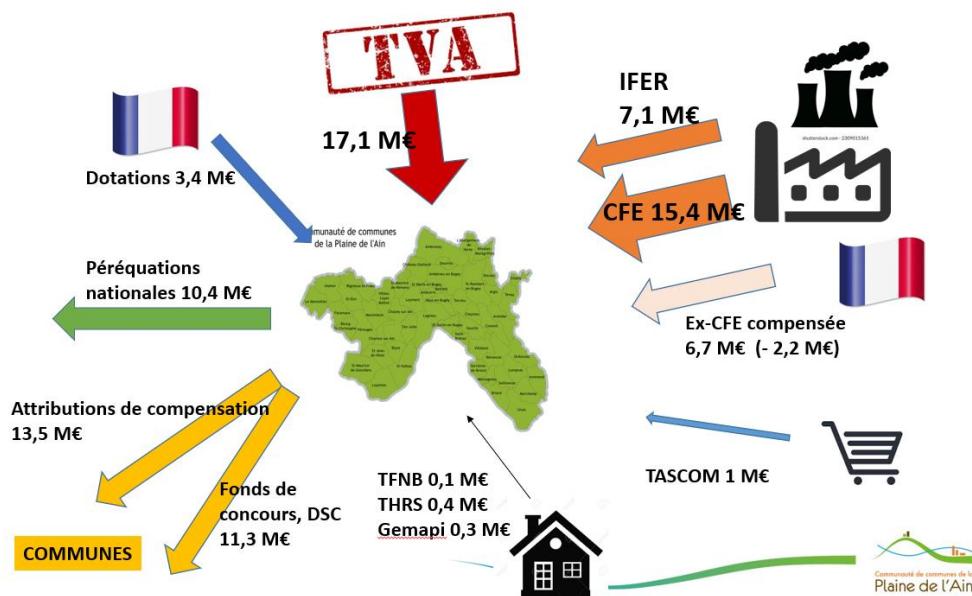
La TVA représente un peu plus de 20% des recettes de fonctionnement des collectivités²⁴, alors que cette proportion était nulle en 2017.

Sur la même période, l'Etat qui percevait pour lui-même 93% des recettes de TVA n'en perçoit plus que 45%. En effet, la TVA compense aussi le remplacement de l'ex-CICE par des allégements de cotisations sociales employeurs, et la redevance audiovisuelle.

La fraction de TVA est donc devenue de loin la première recette fiscale des collectivités, devant la Taxe foncière sur le bâti. Depuis 2024, l'Etat reverse plus d'un tiers de la TVA qu'il perçoit aux collectivités. La TVA est aussi devenue le premier impôt intercommunal.

Cette évolution fiscale fait que les contribuables des collectivités le sont soit via la propriété, soit via la consommation de services (déchets, eau...) ou au niveau national. Le lien entre le contribuable et sa collectivité s'est estompé. La fiscalité n'est plus alignée sur les compétences.

Comme le montre le schéma ci-après, les recettes fiscales de la CCPA proviennent très majoritairement de la TVA (env. 17 M€) et de la CET²⁵ héritière de l'ancienne taxe professionnelle (CFE et sa compensation partielle, IFER, Tascom pour env. 30 M€).



²⁴ La TVA représente 53% des recettes de fonctionnement des Régions et 29% des recettes de fonctionnement des Départements

²⁵ Contribution Economique Territoriale

La fiscalité ménage

THRS et compensation de l'ancienne TH

La Taxe d'Habitation sur les résidences principales ayant été supprimée, il ne subsiste que la « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS).

Le produit de cette THRS pour la CCPA avait été de 543 k€ en 2023, mais cette hausse de 40% en un an était anormale et liée à la mise en place chaotique du service « *gérer mes biens immobiliers* » sur le site impots.gouv.fr avec des doublons de taxation détectés après la sortie du rôle général. Les dégrèvements suite à ces erreurs ont été à la charge de l'Etat ; ils lui ont coûté 1,3 milliards d'euros.

Le problème n'est toujours pas résolu, car après une recette de 485 k€ en 2024, la recette est estimée à **429 k€** en 2025.

Compte tenu de cette incertitude, nous proposons de maintenir la recette à ce niveau en 2026.

Pour rappel, le taux de THRS est de 6,30%. Le taux médian des EPCI français est de 9,30%.



Il faut noter que les collectivités ont retrouvé une liberté de taux sur cette THRS, avec toutefois une règle de liaison avec la taxe foncière. Le taux nul de la taxe foncière de la CCPA ne permet pas une politique d'imposition spécifique en direction des résidences secondaires.

La CCPA n'a pas mis en place de taxe d'habitation sur les logements vacants.

Pour rappel, le mode de compensation de l'ancienne taxe d'habitation est différent pour les communes et pour les intercommunalités.

Pour les communes, un « coefficient correcteur » propre à chaque commune est appliqué. Les collectivités qui ont un coefficient correcteur inférieur à 1 vont partager *ad vitam aeternam* avec d'autres territoires la croissance de leurs bases fiscales, voire de leurs taux.

Pour les intercommunalités, la compensation se fait par l'affectation d'une part de TVA, sans pouvoir de taux. Cette part s'établit pour la CCPA à 0,0037382462% de la recette totale nationale de TVA. Ce taux a été calculé comme le rapport entre les recettes fiscales perdues par la CCPA et les recettes totales de TVA constatées avant la réforme.

Les données définitives de 2024 ont été connues en mars 2025. Elles étaient les suivantes :

- Produit de TVA nationale définitif 2023 : 208 351 027 021 €
- Fraction de TVA attribuée à la CCPA en 2023 : 7 788 674 €
- Produit de TVA nationale prévisionnelle en 2024 : 210 120 646 325 €

- Fraction de TVA attribuée à la CCPA en 2024 : 7 854 827 €²⁶
- Produit de TVA nationale définitif 2024 : 210 684 882 672 €
- Produit de TVA nationale prévisionnelle en 2025 : 210 684 882 672 €²⁷
- Fraction de TVA attribuée à la CCPA en 2025 : 7 875 920 €

La croissance de la TVA avait été annoncée pour 2024 de 0,8%, bien inférieure à l'inflation. Elle aura au final été de + 1,1%, ce qui donnera lieu à une régularisation dans les comptes 2025 qui devrait correspondre à env. 21 k€ pour la compensation de TH.

En 2023 et 2024, la progression de la TVA versée aux collectivités s'avère moins dynamique que le PIB en raison d'une stagnation de la consommation, de la hausse des remboursements de crédits TVA aux entreprises dans un contexte de hausse des taux d'intérêts.

Le projet de loi de finances 2025 a gelé le dynamisme de la compensation, qui aurait dû être indexée sur les recettes réelles de TVA au niveau national, estimées en progression de +2,2%. Concrètement, la fraction de TVA reversée en 2025 proche de celle de 7.855 k€.

Ce gel a fait gagner environ 1 milliard d'euros à l'Etat.

Compensation de TH pour 2023	7.789 k€	Montant définitif
Compensation de TH pour 2024	7.855 k€	Montant ajusté mi-2025
Compensation de TH pour 2025	7.876 k€	Gel

La situation est différente en 2025. Les recettes nationales de TVA ont été en baisse de 1,1% au premier semestre 2025, rendant possible une baisse sur l'ensemble de l'année 2025.

La loi de finances 2025 prévoyait une indexation à partir de 2026 sur le taux de croissance prévu par chaque loi de finances, ce qui aurait pu porter la compensation à environ 7.930 k€.

Dans l'état de son dépôt initial, le projet de loi de finances 2026 propose le dispositif suivant :

- en cas de hausse du produit de TVA national, la progression de la TVA revenant aux collectivités serait diminuée de l'inflation, sans pouvoir devenir négative
- en cas de baisse du produit de TVA national, la TVA revenant aux collectivités serait réduite dans les mêmes proportions.

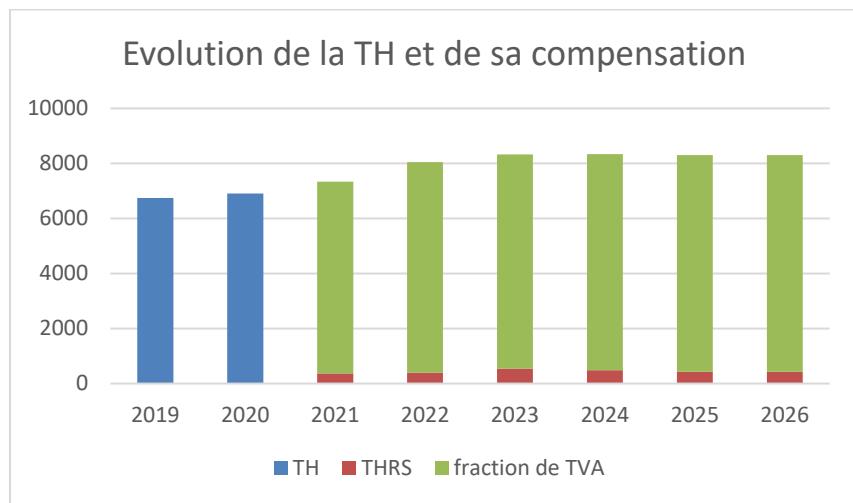
Le tableau suivant montre que cette formule conduit à un quasi gel des compensations.

	Dynamique de TVA	Inflation	Dynamique de la TVA reversée aux collectivités
2023	+ 3,4%	+4,9%	0,0%
2024	+ 2,2%	+2,0%	0,2%
2025 – hypothèse 1	0,5%	+1,0%	0,0%
2025 – hypothèse 2	- 0,5%	+ 1,0%	- 0,5%

²⁶ Pour rappel, le produit de TH de la CCPA en 2020 était de 6 979 657 €.

²⁷ Prise en compte du montant de l'année précédente par application des article II et III de l'article 109 de la loi de finances 2025, disposition pérenne

Une baisse du produit national de TVA étant possible, Il est proposé de retenir une compensation de 7.856 k€ en 2026



L'ambitieux programme de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation avait déjà été repoussé à 2028. Il est de nouveau reporté, à 2032. Les bases actuellement utilisées, fixées il y a une cinquantaine d'années, ne reflètent plus le marché immobilier actuel.

La fiscalité mixte : ménages et professionnels

La Taxe Foncière

La taxe foncière avait bénéficié de revalorisations forfaitaires des bases exceptionnellement élevées de + 7,1% en 2023 et + 3,9% en 2024. Elle s'était établie à + 1,7% en 2025

Cette revalorisation est alignée sur l'évolution de l'indice des prix²⁸ entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Pour 2026, on l'estime à + 0,8%.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) sur la CCPA est de 2,06%. Le taux médian des EPCI français est de 6,10%, et 90% des communautés de communes françaises ont un taux plus élevé que la CCPA. La recette est estimée pour la CCPA à environ 31 k€ pour 2025, et environ 31,5 k€ en 2026. L'abattement sur les terres agricoles, passé de 20% à 30% en 2025, devrait être compensé par l'Etat à partir de 2026.

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) n'est pas prélevée par la CCPA. Sur les 1253 communautés de communes françaises, seules 93 ne la prélevent pas, comme la CCPA, dont une seule autre intercommunalité de l'Ain : la communauté de communes Val de Saône Centre. Parmi les intercommunalités françaises qui prélevent la TFB, le taux médian est 4,0%. Les bases prévisionnelles 2025 pour la CCA s'élevaient à 144,2 M€.

Entre 2024 et 2024, seuls 1,1% des EPCI ont augmenté leur taux (contre 17,2% l'année précédente)

²⁸ Indice IPCH

Intercommunalités de l'Ain	taux de Taxe sur le Foncier Bâti (% - 2024)
CC de la PLAINE DE L'AIN	0,00
CC VAL DE SAONE CENTRE	0,00
CC DOMBES SAONE VALLEE	0,01
CA BASSIN DE BOURG EN BRESSE	0,74
CC de la VEYLE	1,25
CC RIVES AIN PAYS CERDON	1,50
CC de la COTIERE à MONTLUEL	1,80
CC BRESSE ET SAONE	1,82
PAYS DE GEX AGGLO	2,35
CC TERRE VALSERHONE	2,46
HAUT BUGEY AGGLOMERATION	3,50
CC BUGEY SUD	3,57
CC MIRIBEL et PLATEAU	4,00
CC de la DOMBES	4,20
Autres intercommunalités	
CC des BALCONS du DAUPHINE	0,00
CA PORTES de l'ISERE	4,10
METROPOLE de LYON	0,55

La taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TiEOM)

La CCPA a adopté la taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères.

Les locaux non exonérés sont donc taxés par une partie fixe.

S'y ajoute une partie liée à l'usage fait du service de collecte calculée sur le nombre de bacs collectés l'année précédente et leur volume.

Certains professionnels font aussi appel au service de collecte, qui peut accepter de rendre la prestation si elle ne nécessite pas de sujétions particulières. Dans ce cas, une convention est établie et le professionnel s'acquitte d'une redevance spéciale. La même logique s'est étendue en 2025 aux organisateurs d'événements.

La taxe GEMAPI

La taxe GEMAPI est une surtaxe qui s'applique sur les taxes foncières, la THRS et la CFE.

Elle est obligatoirement affectée aux dépenses de la collectivité liées à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Pour la CCPA, la principale dépense concernée est la contribution au syndicat de rivière SR3A (rivière d'Ain et autres affluents de la rive droite du Rhône), à laquelle s'ajoute la lutte contre la prolifération de la jussie sur le Cotey (hors périmètre SR3A).

La surtaxe a été, en 2025 :

- de 0,291% sur la THRS (0,288% en 2024)
- de 0,22% sur la TFPB des communes (0,215% en 2024)
- de 0,755% sur la TFNB (0,659% en 2024)
- de 0,282% sur la CFE (0,265% en 2024)

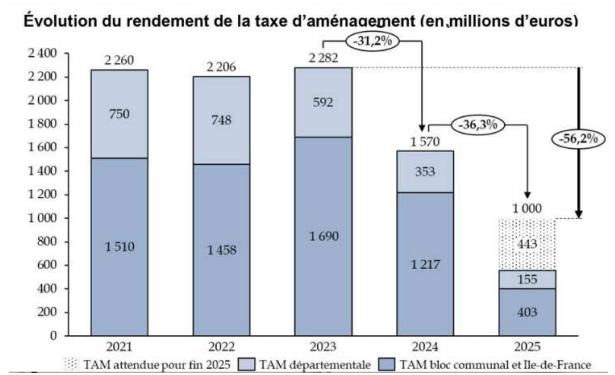
Cette surtaxe a rapporté 545.672 €. Par ailleurs, l'Etat compense la partie relative aux bases perdues des valeurs locatives industrielles. Cette compensation a atteint en 2025 à 84.993 €. En additionnant les contributions réellement prélevées et la compensation de l'Etat, on arrive au montant de Gemapi voté début 2025, soit 630.665 € (7,61 € par habitant contre 7,24€ en 2024).

La cotisation 2025 de la CCPA au SR3A s'est élevée à 683.125 € (659.615 € en 2024)

Le SR3A nous a informé que le comité syndical travaillait, dans ses orientations budgétaires sur une augmentation des cotisations de 0,15 euro par habitant. La contribution pourrait alors atteindre environ **703.000 €**

La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement n'est pas perçue par la communauté de communes, y compris sur les zones d'activités qu'elle gère. Son nouveau mode de collecte a fait chuter ses recettes dans une période par ailleurs atone en termes de constructions : baisse de 75% en un an. Ce fiasco fiscal met notamment en danger les CAUE.



Source : commission des finances du Sénat

La fiscalité professionnelle :

Les évolutions successives de la fiscalité professionnelle fragilisent les recettes fiscales de notre communauté de communes, à dominante industrielle. La division par deux des bases foncières industrielles en 2021, y compris sur le nucléaire, comme la suppression de la CVAE, ont entraîné pour la CCPA une forte dégradation des recettes fiscales. En effet, comme toujours, les compensations sont rapidement érodées.

Avec la suppression de la CVAE, ce sont les communes qui sont les bénéficiaires majoritaires des nouvelles implantations économiques, avec la Taxe Foncière et la Taxe d'Aménagement.

CVAE

Pour rappel, la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE) était jusqu'en 2000 une cotisation partagée entre la CCPA, le Département et la Région (50%). En 2021, les Régions ont perdu leur part, au bénéfice des entreprises, compensée par une fraction de TVA. La recette de la CVAE était ainsi passée de 19,6 à 9,5 milliards d'euros.

La CVAE ne se partageait donc plus qu'entre le Département et l'EPCI.

L'Etat avait initialement acté la disparition de cet impôt sur deux années, 2023 et 2024. Les entreprises concernées (plus de 500.000 € de chiffre d'affaires) devaient finalement voir leur taux de CVAE baisser progressivement jusqu'en 2027 : taux de 0,28% en 2024 et 2025, 0,19% en 2026, 0,09% en 2027. Cette nouvelle accélération du calendrier, qui a beaucoup varié, coûterait 1,1 milliard à l'Etat.

Les entreprises ayant un CA compris en 500 k€ et 50 M€ bénéficient d'un dégrèvement partiel. Le PLF 2026 est revenu à une extinction totale de la CVAE en 2028 au lieu de 2030.

Le taux de plafonnement de la CET passe à 1,438% de la valeur ajoutée de l'entreprise ; il devrait passer à 1,344% en 2027. Il sera ensuite à 1,25% mais ne concerne plus, en théorie, que la CFE.

Notre recette de CVAE avait augmenté fortement de +7,8% entre 2021 et 2022 : 8.620 k€ en 2021 et 9.296 k€ en 2022.

A partir de 2023, les collectivités n'ont plus perçu de CVAE, mais uniquement une compensation de l'Etat.

La loi de finances 2023 a donc assis la compensation de l'ensemble de la CVAE (même si les entreprises continuent d'en payer) sur une fraction de TVA divisée en deux parts :

- une part fixe, ou part-socle, correspondant à la moyenne des recettes de CVAE des années 2020, 2021, 2022 et 2023 : **8.606.342 €** pour la CCPA
- une part variable correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la fraction de TVA calculée au niveau national. Cette part variable devait être dirigée vers un « *fonds national d'attractivité économique de territoires* - FNAET », reversé aux intercommunalités sur la base des valeurs locatives professionnelles²⁹ pour un tiers, et des effectifs salariés pour deux-tiers.

La faible compensation dont nous bénéficiions vient de la prise en compte de l'année 2023 dans le calcul, avec une valeur reconstituée de 7.396 k€, très faible car correspondant à une année où EDF a déclaré une valeur ajoutée négative, ce qui l'a totalement exonérée de la CVAE. La plupart des EPCI hébergeant une centrale électrique ont connu ce type de désillusion.

Pour information, l'Assemblée Nationale a adopté un amendement visant à exclure les années 2021 et 2022 du calcul de la moyenne. Si cette mesure demeurait, la CCPA perdrat de l'ordre de 350 k€ supplémentaire dans sa compensation.

Cette part variable était imaginée pour continuer à inciter les collectivités à accueillir des activités industrielles, rôle dévolu auparavant à la CVAE.

Cette part a été gelée en 2025³⁰, permettant une recette de 115 M€ pour l'Etat, mais un nouveau mode de répartition entre les EPCI a été mis en œuvre. La ventilation n'est plus basée sur les déclarations n°1330 (dispositif transitoire) mais sur les déclarations sociales numériques (DSN)³¹. Ce changement s'avère très favorable pour la CCPA, sans doute du fait qu'elle abrite de nombreuses entreprises de groupes dont les sièges sociaux sont extérieurs au territoire.

Part variable prévisionnelle pour 2023, communiquée en mars 2023 :	398.944 €
Part variable prévisionnelle pour 2023, communiquée en décembre 2023 :	241.810 €
Part variable définitive pour 2023 , communiquée en mars 2024 :	182.503 €
Part variable prévisionnelle pour 2024, communiquée en avril 2024 :	492.504 €
Part variable prévisionnelle pour 2024, communiquée en novembre 2024 :	215.144 €
Part variable définitive pour 2024 : communiquée vers mars 2025 :	231.537 €
Part variable définitive pour 2025 : communiquée en avril 2025 :	614.232 €

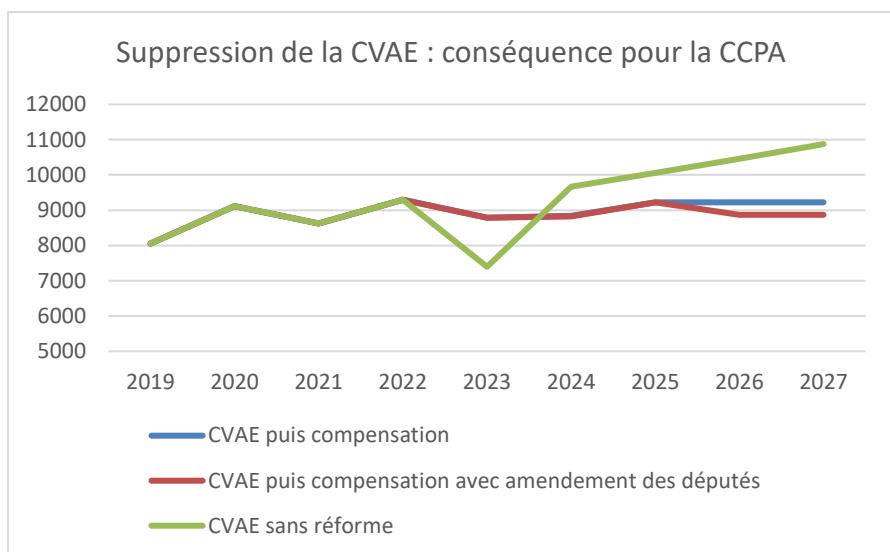
La suppression de la CVAE et son mode de compensation s'avèrent très défavorables pour la CCPA :

- la prise en compte de l'année 2023 dans le calcul de la part-socle nous fait perdre 400 k€ chaque année
- la compensation a fait perdre la dynamique antérieure de la CVAE.

²⁹ Imposables à la CFE

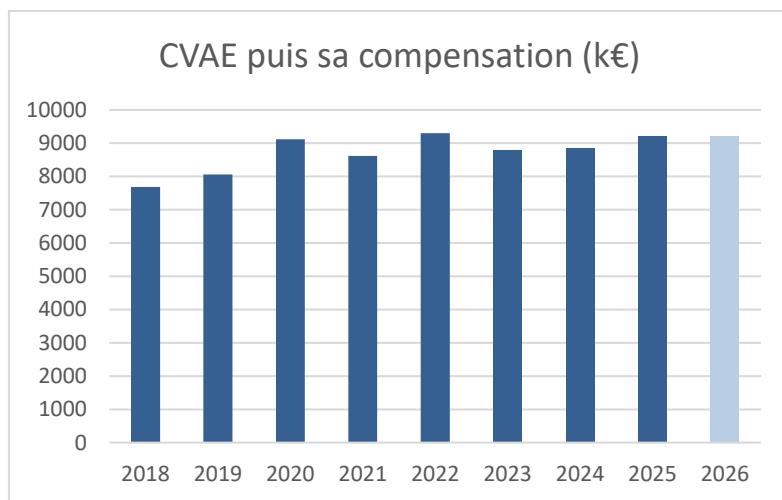
³⁰ Selon le IV de l'article 109 de la loi de finances 2025, le produit national de TVA prévisionnel 2025 est aligné sur le produit national définitif de TVA de 2024, dispositif pérenne

³¹ Décret publié le 7 novembre 2023 en application de l'article 55 de la loi de finances 2023



On peut estimer la perte pour la CCPA à 0,8 M€ en 2024, 1,2 M€ en 2025, 1,6 M€ en 2026
De plus, le projet de loi de finances 2025 avait gelé cette compensation en 2025.
Le projet de loi de finances 2026 prévoit la poursuite du gel de cette compensation, sans indexation.

Nous proposons donc pour le BP 2026 une compensation de CVAE stable à **9.221 k€**



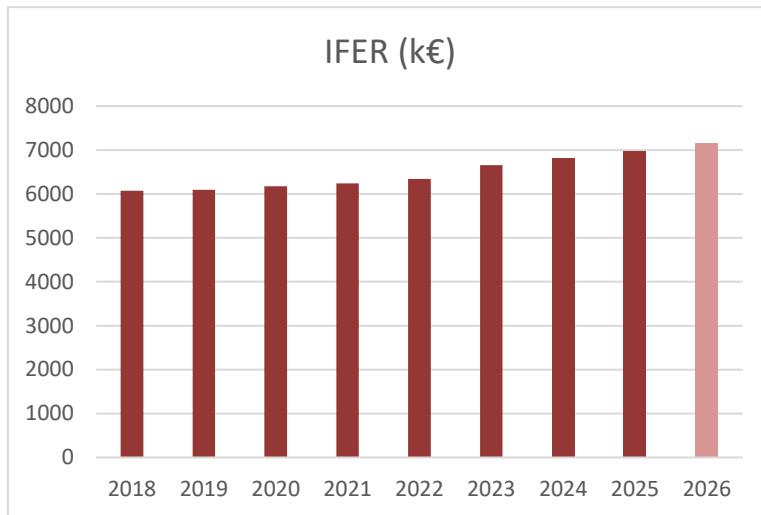
IFER³²

Les recettes d'IFER sont en hausse régulière car liées pour les unités de production énergétique à la puissance installée et non à la production réelle d'énergie. Elles ont atteint 6.988 k€ en 2025, avec une hausse de 2,4%.

89% des recettes d'IFER sont liées à la production d'électricité nucléaire, 9,5 % aux installations électriques (transformateurs, stations radioélectriques...) et 1,5 % à la production d'énergies renouvelables.

³² Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux

Le PLF 2026 prévoit une majoration temporaire³³ de l'IFER pour les centrales photovoltaïques installées avant 2021³⁴, mais le produit issu de cette majoration irait directement au budget de l'Etat (recette de 50 M€ par an pour l'Etat).



La prévision de recette pour 2026 s'établir à **7.130 k€**

CFE³⁵

Pour rappel, la Loi de Finances 2021, dans le cadre de la baisse des impôts de production, avait décidé de réduire de moitié la valeur locative pour les entreprises industrielles, ce qui réduit donc, pour ces établissements, la CFE et la taxe foncière. L'industrie nucléaire est concernée. Cette perte de recettes, très significative pour notre communauté de communes, était compensée par l'Etat en considérant la perte de base multipliée par le taux de 2020.

L'Etat a continué jusqu'en 2025 d'asseoir sa compensation sur la hausse réelle des bases.

Le dynamisme de cette compensation pèse lourdement sur le budget de l'Etat (+ 189 millions de dépense en 2022, + 352 M€ en 2023, +138 M€ en 2024, + 274 M€ prévus en 2025).

Or, en l'état, le PLF 2026 prévoit de réduire cette compensation de 25% en 2026, la ramenant à une valeur inférieure à son niveau initial de 2021 et créant une économie de 1,2 milliard pour le budget de l'Etat.

Or, cette compensation est extrêmement ciblée sur les territoires industriels, rompant encore plus le lien entre les l'action économique des territoires et les retombées fiscales qu'elles peuvent en attendre.

La compensation de la CFE abattue de moitié pour les bases industrielles a évolué, pour la CCPA, de la façon suivante :

Compensation de 2021	7.536 k€
Compensation de 2022	7.776 k€
Compensation de 2023	8.467 k€
Compensation de 2024	8.799 k€
Compensation de 2025	8.921 k€

³³ Pour 3 ans

³⁴ Passage de 8,51 € à 16,05 € par kW de puissance installée

³⁵ Cotisation Foncière des Entreprises

La baisse de 2026 s'appliquera à la compensation qui aurait dû être versée en 2026.
Une baisse de 25% pourrait conduire à une compensation de **6.691 k€**.

La perte de cette compensation se répartirait de la façon suivante entre les EPCI de l'Ain s'avère très inégalement répartie :

	Diminution de PSR (CFE et TFB)	par habitant
CC de la Plaine de l'Ain	2 199 800 €	27,07 €
CC Bugey Sud	682 900 €	20,03 €
CC du Miribel et du Plateau	424 600 €	17,13 €
CA Haut-Bugey	921 500 €	14,53 €
CC de la Côtière à Montluel	324 600 €	12,91 €
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	146 900 €	9,99 €
CA Bassin de Bourg-en-Bresse	1 236 000 €	9,20 €
CC Bresse et Saône	165 400 €	6,45 €
CC Terre Valserhône	132 200 €	6,07 €
CC de la Dombes	232 700 €	5,82 €
CC Dombes Saône Vallée	214 200 €	5,32 €
CC de la Veyle	122 200 €	5,27 €
CC Val de Saône Centre	61 600 €	2,94 €
CA du Pays de Gex	50 800 €	0,50 €

Les entreprises ayant une faible valeur locative possèdent des bases minimales de CFE dépendant de leur chiffre d'affaires, et réévaluée chaque année.

Par ailleurs, la CET des entreprises (CFE+CVAE) est plafonnée à 1,344% de leur valeur ajoutée.

La CCPA possède un taux de CFE bas en comparaison des autres EPCI : 20,31%.

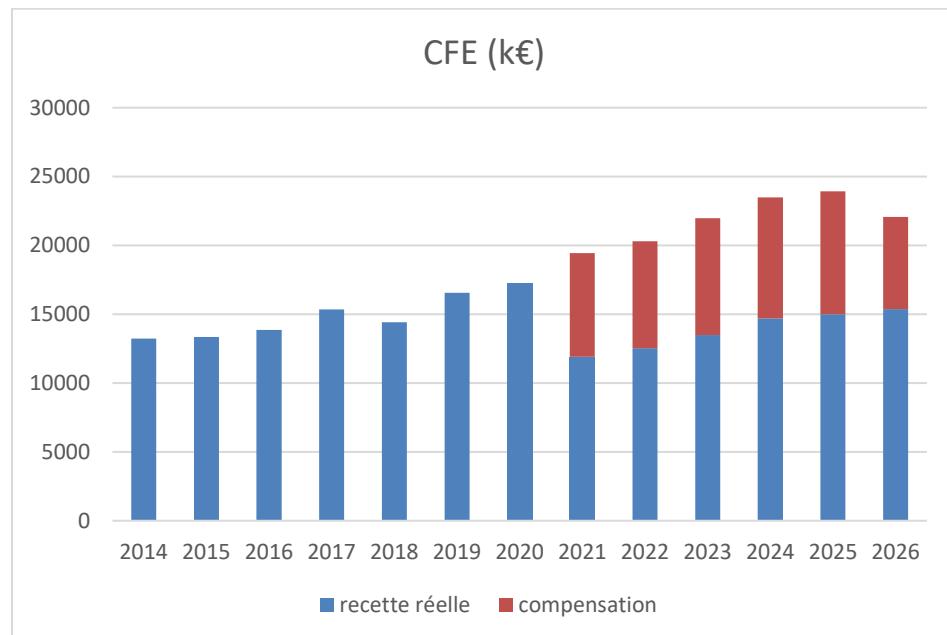
C'est le taux le plus bas de la région Auvergne Rhône-Alpes. Le taux médian en France est de 25,82%.

Intercommunalités de l'Ain	taux de CFE (% - 2025)
CC de la PLAINE DE L'AIN	20,31
CC MIRIBEL et PLATEAU	20,32
CC VAL DE SAONE CENTRE	20,69
CC de la COTIERE à MONTLUEL	21,15
CC BRESSE ET SAONE	21,17
CC de la VEYLE	21,73
CC DOMBES SAONE VALLEE	22,17
PAYS DE GEX AGGLO	22,32
CC RIVES AIN PAYS CERDON	23,14
CC de la DOMBES	23,62
CC BUGEY SUD	24,74
HAUT BUGEY AGGLOMERATION	24,86
CA BASSIN DE BOURG EN BRESSE	24,97
CC TERRE VALSERHONE	26,35
Autres intercommunalités	
CC des BALCONS du DAUPHINE	22,13
CA PORTES de l'ISERE	27,88
METROPOLE de LYON	30,34

La recette prévisionnelle de 2025 s'établit à 14.998 k€ (14687 k€ en 2024) en hausse de 2,1% sur un an.

La CFE au niveau national resterait dynamique, de l'ordre de +5%, mais de façon très inégale sur le territoire.

Il est proposé de retenir, pour 2026, une hausse de 2,5% de la recette réelle de CFE, soit un montant de **15.373 k€**.



La CCPA n'est pas libre de modifier ce taux comme elle l'entend puisqu'il existe une règle de liaison des taux avec les taux de taxe foncière votés par les communes. Lorsque les communes augmentent leurs taux de TF, cela crée une possibilité d'ajustement pour la CCPA, utilisable pendant trois ans.

Concrètement, le conseil communautaire a placé « en réserve » une hausse possible de taux de 0,27% en 2023, une hausse possible supplémentaire de 0,07% en 2024, une hausse possible supplémentaire de 0,13% en 2025. La hausse de taux votée en 2024 a amputé la réserve de 2022 de 0,98%.

La liberté de hausse du taux s'établit donc à 0,47% en 2026, avant de redescendre à 0,20% en 2027.

	Taux voté	Réserve de hausse possible votée
2020	19,33%	0,00 %
2021	19,33%	0,00 %
2022	19,33%	2,74 %
2023	19,33%	3,01%
2024	20,31%	2,10%
2025	20,31%	2,10%
2026	?	0,47%
2027	?	0,20%
2028	?	0,13%

TASCOM³⁶

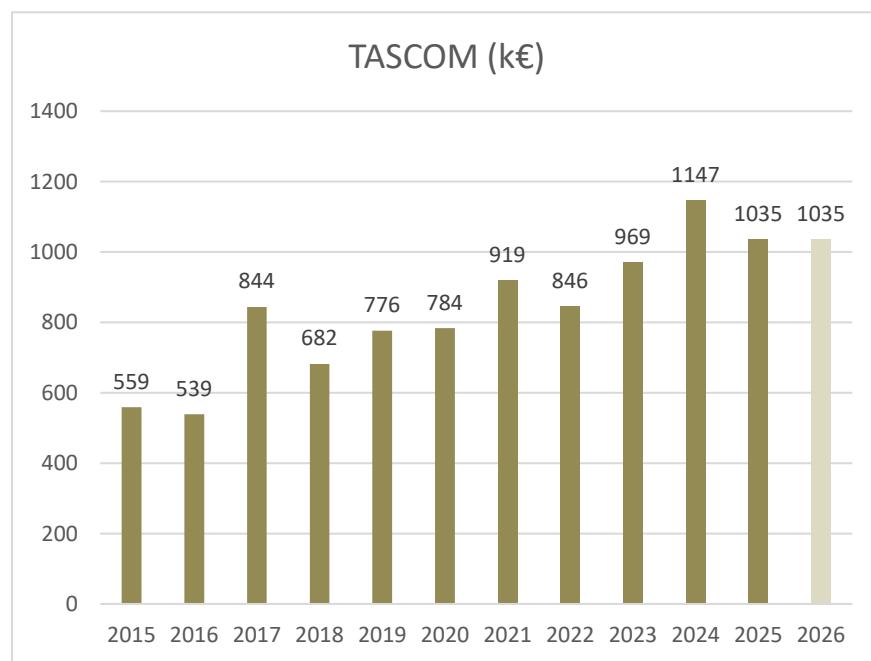
Les recettes de Tascom sont dynamiques, en lien avec les chiffres d'affaires des grandes surfaces. La TASCOM est due par les surfaces de vente supérieures à 400 m² et produisant un chiffre d'affaires supérieur à 460 k€. La CCPA reste vigilante sur cette recette basée sur le déclaratif des entreprises, avec des décalages d'une année sur l'autre. Quelques anomalies sont remontées chaque année à la DDFIP de l'Ain et prises en considération.

Les données de la TASCOM nous donnent indirectement quelques indications sur les chiffres d'affaires du moyen et grand commerce. Ainsi, entre 2023 et 2024, les chiffres d'affaires ont évolué de la façon suivante sur la CCPA, à comparer à une inflation de +2%

- vêtements, chaussures : - 1,2%
- bricolage : -2,4 %
- jardinage : + 0,4%
- alimentation générale : + 8,7%
- bazars : + 9,4%

Les montants prévisionnels de 2025 s'établissent à 1.035 k€, avec une baisse de 10% qui confirme le caractère oscillant d'une taxe basée sur des déclarations parfois incomplètes ou en retard.

Nous proposons de retenir, par prudence, le même montant en 2026.



Versement mobilité

Le versement mobilité concerne potentiellement les entités privées ou publiques employant 11 salariés et plus ; un taux est appliqué sur la masse salariale. La CCPA n'est pas concernée puisque l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) sur son périmètre est la Région Auvergne Rhône-Alpes et que cette dernière a décidé de ne pas la lever.

³⁶ Taxe sur les surfaces commerciales

VI – EVOLUTION DES RESSOURCES ET PROSPECTIVE

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	prév 2026	évol 2025-2026
THRS			374	386	543	485	429	429	0,0%
Taxe d'Habitation		6 907							
Fraction de TVA compensant la TH			6 968	7 648	7 789	7 855	7 876	7 856	-0,3%
Taxes foncières	TFB	0	0	0	0	0	0	0	
	TFnB	27	28	28	30	31	31	32	1,6%
	TAFnB	89	81	81	87	90	91	92	1,1%
Cotisation Foncière des Entreprises			11 909	12 530	13 497	14 687	14 998	15 373	2,5%
CFE sur les bases industrielles		17 272		7 536	7 776	8 467	8 799	8 921	6 691 -25,0%
CVAE		9 113	8 620	9 296	0	0	0	0	0,0%
compensation de CVAE					8 848	8 821	8 821	8 838	0,2%
TASCOM		784	919	846	969	1 147	1 035	1 035	0,0%
IFER		6 175	6 243	6 340	6 659	6 825	6 988	7 130	2,0%
sous-total recettes fiscales		40 367	42 678	44 931	46 889	48 740	49 190	47 476	-3,5%
DGF		3 064	3 070	3 074	3 125	3 234	3 331	3 410	2,4%
autres dotation et compensations		515	350	300	394	194	195	195	0,0%
FNGIR		-8 927	-8 927	-8 927	-8 927	-8 927	-8 927	-8 927	0,0%
FPIC		-712	-735	-888	-904	-785	-687	-700	1,9%
Fonds de réserve DILICO							-690	-573	-17,0%
sous-total dotation-péréquations		-6 060	-6 242	-6 441	-6 312	-6 284	-6 778	-6 595	-2,7%
TOTAL RESSOURCES (hors TiEOM)		34 307	36 436	38 490	40 577	42 456	42 412	40 881	-3,6%

En synthèse, les ressources fiscales de la CCPA pourraient être en baisse entre 2025 et 2026 de 3,6%, soit une perte d'environ 1,5 million d'euros.

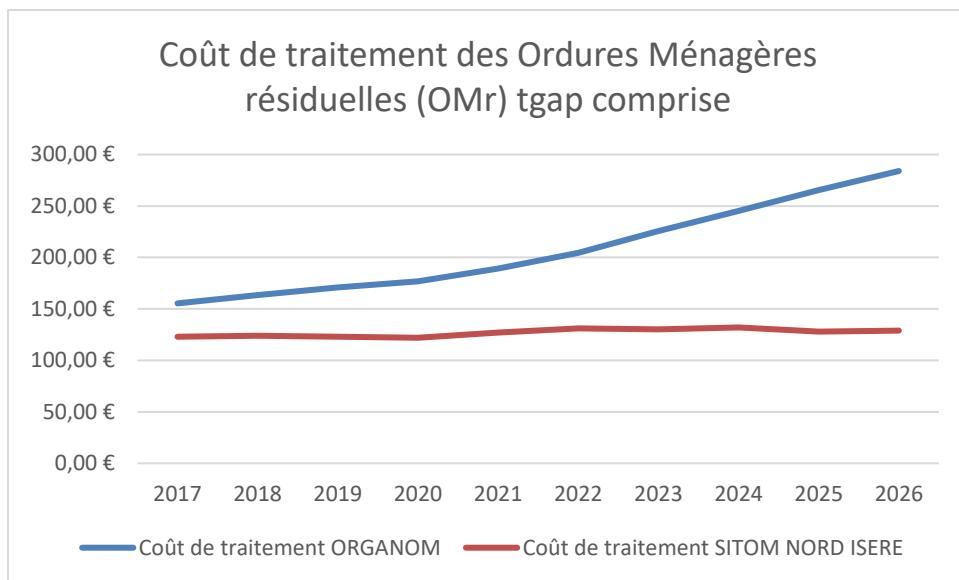
DETAILS PAR THEMATIQUES

Les orientations financières par thématiques, telles qu'elles ont notamment été étudiées dans les commissions, figurent dans le tableau détaillé en annexe 2.

Gestion des déchets

Le budget de fonctionnement des déchets reste source d'inquiétude puisque l'évolution des dépenses de fonctionnement est très forte en matière de traitement des déchets, alors que les dépenses liées à la collecte et aux déchetteries ont été maîtrisées.

Le coût de traitement des déchets entre nos deux exutoires (Organom pour env. 95% des habitants et Sitom Nord Isère pour 5%) s'est décorrélé au fil des années.



Le système de traitement mis en place par Organom n'est plus conforme et nécessite une nouvelle adaptation avec la création d'une chaufferie, et la nécessité de trouver un débouché pour le résidu du compostage. Sans même ce dernier point, le coût de traitement par Organom pourrait se rapprocher ou dépasser le niveau exorbitant de 400 € la tonne.

Pour cette raison, et en défense des ses habitants, la CCPA a saisi en juillet 2024 le Tribunal Administratif pour demander l'annulation du marché de prolongation du Tri Mécano-Biologique et de construction d'une chaufferie. Le contentieux reste pendant.

Le tarif proposé par le SITOM Nord-Isère en 2026 diminuerait de 1 € à 112 € le tonne. Le coût de traitement des encombrants pour les collectivités adhérentes est maintenu à 140 € la tonne.

Comme le montre le tableau ci-après, l'essentiel des hausses de dépenses de fonctionnement proviennent du traitement des déchets. Suite à la reprise en régie du secteur « Rhône Chartreuse de Portes », certains mouvements sont constatés.

Les travaux sur le centre technique, le vieillissement des camions et la conteneurisation pèsent sur l'investissement.

La recette totale de la TiEOM s'est finalement élevée à 10.473 k€ en 2025. Les contrats de redevance spéciale, pour les professionnels desservis, se sont élevés à 443 k€.

De même, pour éviter les variations d'une année sur l'autre, ce sont les amortissements et non le coût des investissements qui est pris en compte pour ajuster la recette de TiEOM depuis 2025.

k€ dans les BP	2022	2023	2024	2025	2026
Pré-collecte (bacs, sacs, conteneurs...)	397	464	395	223	268
Collectes en prestation	517	580	545	525	392
Régie	2 341	2 669	3 223	3 184	3 420
Traitement	3 203	2 834	3 162	3 442	3 776
Déchetteries	2 496	2 955	2 782	2 365	2 552
Autre, communication	116	125	269	279	171
Coût net de fonctionnement	9 069	9 626	10 375	10 018	10 579
TiEOM et redevance spéciale	9 617	10 200	11 236	11 180	
Bilan du fonctionnement	547	574	861	1 162	
Dépenses d'investissement (CA de 2021 à 2023) – amortissements à partir de 2025	597	629	1 672	1 191	
Part de l'investissement couverte par le bilan du fonctionnement	92%	91%	51%	98%	

La TGAP était arrivée en 2025 aux montants suivants suite à plusieurs années d'augmentation poursuit sa hausse programmée : 15 € la tonne pour l'incinération avec valorisation énergétique, 65 € la tonne pour l'enfouissement. Le PLF 2026 prévoit de continuer l'augmentation d'environ 10% par an sur la période 2026-2030, soit 71,50 € la tonne pour l'enfouissement en 2026 et 19 € pour l'incinération.

Cette augmentation entraîne une dépense supplémentaire d'environ 47 € pesant sur la TiEOM :

- enfouissement à Organom : + 41 k€
- incinération au SITOM Nord Isère : + 2,5 k€
- incinération des refus de tri : + 4 k€

Ses recettes au niveau national ont atteint 1,2 milliard d'euros en 2026, dont 70% payés directement ou indirectement par les contribuables. Ces recettes vont directement dans le budget de l'Etat et ne retournent pas à la politique « déchets ».

La PLF 2026 prévoit aussi de lever un nouvel impôt sur les emballages commercialisés et non recyclés, perçus au niveau des éco-organismes. Il débuterait à 30 € la tonne avant une augmentation progressive de 30 € chaque année. La retombée fiscale est inférieure à 30 M€. Cette mesure est à mettre en lien avec le faible recyclage constaté des emballages plastiques en France (env. 26%) et les pénalités dues par la France à l'Union Européenne à cet égard (1,6 milliards d'euros).

Cette hausse de TGAP représente, pour la CCPA, une dépense indirecte qui se répercutera sur la TiEOM.

Inversement, le PLF 2026 prévoit le passage à une TVA de 5,5% l'ensemble des opérations de gestion des déchets. Cette TVA réduite ne s'appliquait jusqu'alors qu'à la collecte sélective, au tri et à la valorisation matière.

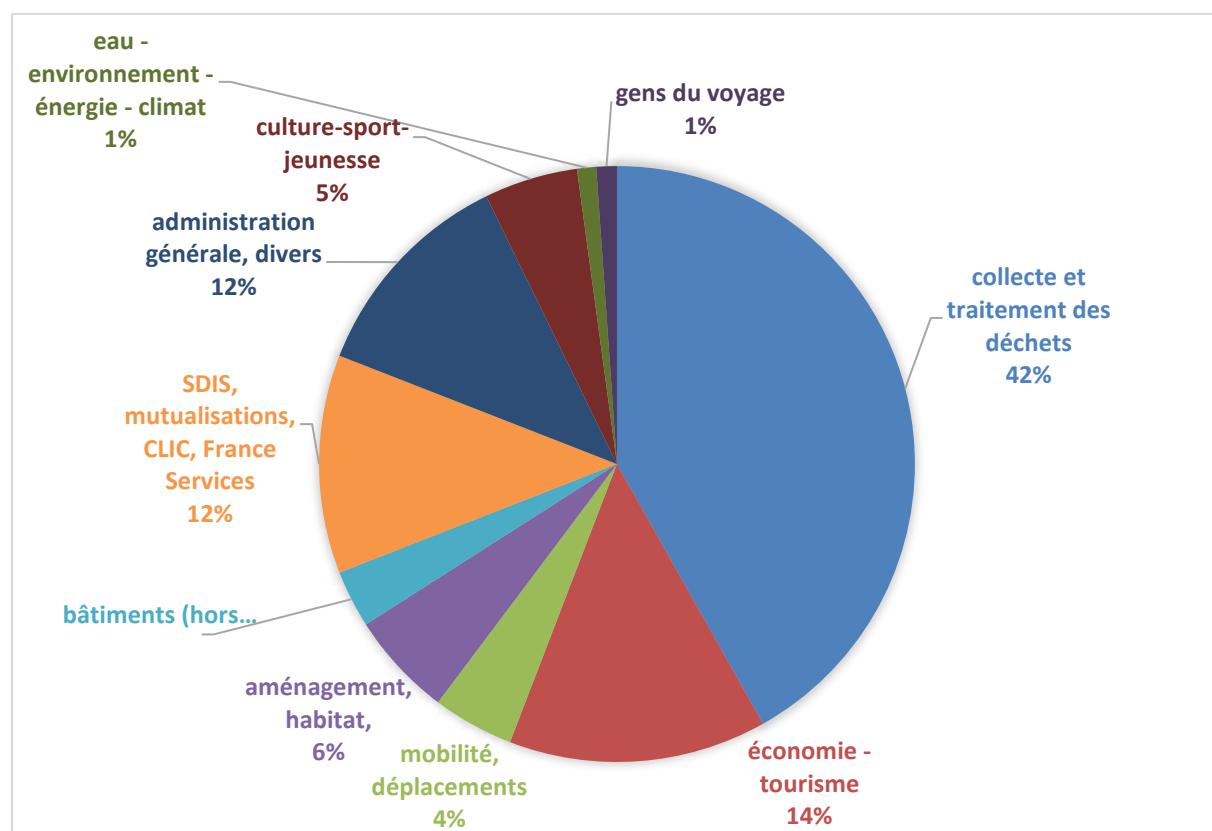
Eau et assainissement

La préparation du transfert avait largement commencé quand la Loi a mis fin au transfert obligatoire. La compétence restera donc au niveau des communes, ou des syndicats intercommunaux, en 2026

Le conseil communautaire a toutefois créé une aide à la structuration de la compétence. Les schémas directeurs d'alimentation en eau potable se poursuivront par ailleurs, avec une restitution pour chaque commune concernée. Une participation de 50% au matériel de comptage nécessaire pour terminer ces schémas est également proposée.

Les autres points spécifiques à signaler sont les suivants :

- La cotisation annuelle au **SDIS** n'est pas connue au moment de la tenue du DOB. Nous proposons une hausse de 3% conduisant à une cotisation de 1.826 k€.
- La poursuite du développement de nouveaux services lancés l'année dernière, comme le service de Transports à la Demande **Touquan** (en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes), les plate-formes de covoiturage rémunéré Covoit'Ici et Karos, le fonds local de replantation du Bugey
- une reprise générale des enrobés et marquages des voies cyclables est envisagée
- En lien avec le futur nouveau PLH, et avec le projet EPR2, un budget est alloué aux études foncières, et le cas échéant à des acquisitions foncières facilitatrices à des projets d'accompagnement
- Le Plan Intercommunal de sauvegarde (PICS) et le Règlement intercommunal de la publicité extérieur sont lancés ; le plan climat entrera en révision en 2026.



Prévision de répartition des coûts nets de fonctionnement – DOB 2026

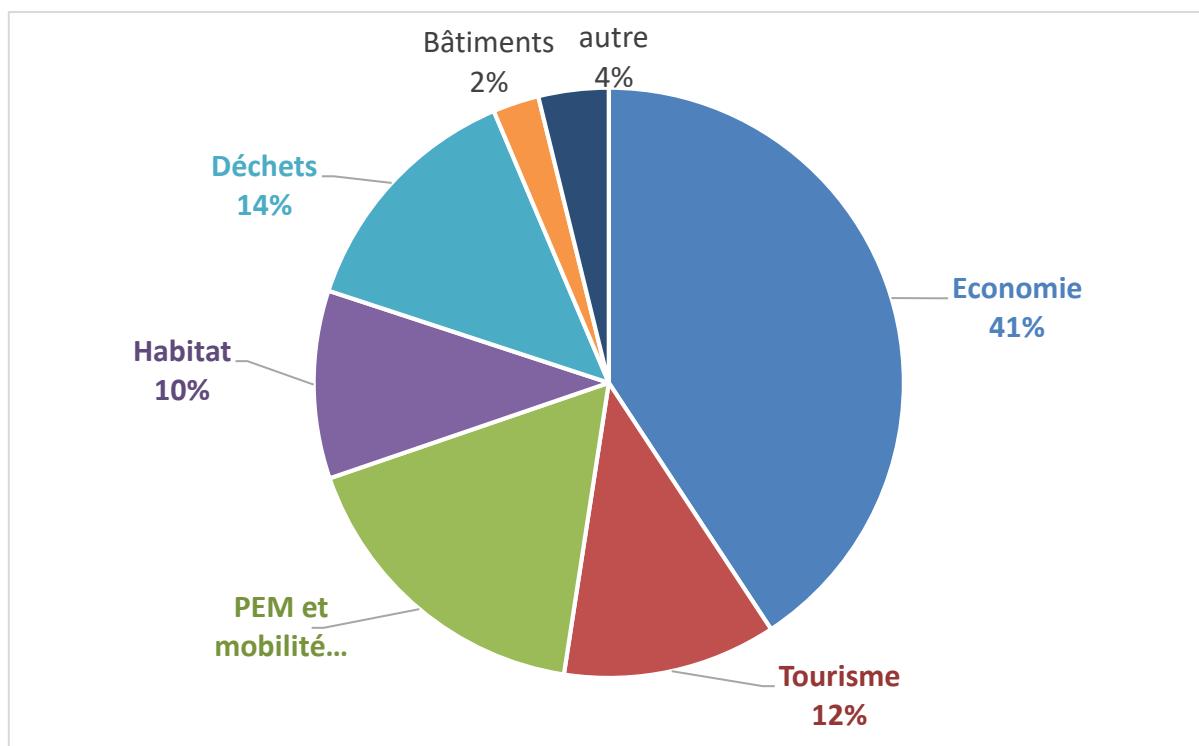
Dépenses et recettes d'investissement

En matière d'investissements, la prospective pluriannuelle des grands équilibres budgétaires de la communauté de communes laisse entrevoir une perspective d'investissements de 10 millions d'euros par an, hors fonds de concours, dans l'attente des éventuelles réorientations du Plan Pluri-annuel des Investissements.

Pour la première fois, le PPI sera annexé au budget primitif.

Dans ces conditions, les dépenses d'investissement retenues pourraient être les suivantes (y compris les budgets annexes) :

SECTEUR D'ACTIVITES	Total – coûts nets	DONT :	COUT NET
Zones d'activités - Economie	8,7 M€ (budget principal + budgets annexes)	Aides à l'immobilier Etudes et travaux Signalétique Bâtiments relais – centre form. Commercialisations ZAE Quartier des Savoires Aides aux commerces Acquisitions foncières	700 k€ 1 227 k€ 90 k€ 3 110 k€ - 1 024 k€ 1 445 k€ 95 k€ 3 053 k€
Tourisme - Pérouges	2,5 M€	Projet Verticale Maison du Petit Prince Projet Chazey Actions sur Pérouges et son OT Sentiers, VTT, espaces naturels	40 k€ 190 k€ 909 k€ 1 028 k€ 319 k€
	2,2 M€	Subventions aux bailleurs soc. Fonds démolitions Stratégie foncière - EPF Subventions aux propriétaires	540 k€ 1 150 k€ 226 k€ 300 k€
Mobilité	3,7 M€	Etudes, acquisitions et travaux pistes cyclables PEM - parking Parking covoiturage Mobilités douces - TAD	980 k€ 2 261 k€ 385 k€ 54 k€
Déchets	2,9 M€ dont	Véhicules CTOM Déchetteries et quai de transf. Bacs et PAV enterrés	500 k€ 225 k€ 1 381 k€ 658 k€
Energie / PCAET	0,6 M€	Solarisation – soutien ENR Marathon biodiversité	520 k€ 57 k€
Eau-assainissement	0,2 M€	Etudes et schéma	165 k€
Bâtiments	0,5 M€	Bâtiments Aires des gens du voyage	395 k€ 144 k€
Autres	0,1 M€		



Prévision de répartition des coûts nets d'investissement – DOB 2026

Compte tenu de la date du débat d'orientations budgétaires, avancée pour tenir compte des échéances électorales, nous ne disposons pas du CFU cette année et devons nous contenter d'une estimation.

k€	Perspective 2025 établie dans le cadre du DOB 2025	Estimation 2025 (en absence de CFU)
Recettes réelles de fonctionnement	69 044	68 800
Dépenses réelles de fonctionnement (dettes comprise – hors DSC)	48 533	49 800
Remboursement de la dette	1 001	1 001
épargne de gestion	19 510	19 000
DSC	6 794	6 794
Fonds de concours anciens (V4-V5)	2 100	1 221
Fonds de concours en cours (V6)	800	1 597
Fonds de concours spécialisés, exceptionnels et relampage	3 700	625
%ge de l'épargne de gestion communautaire reversée aux communs	69%	57%
Capacité de financement des investissements communautaires	6 966	8 600
Besoin de financement en investissement (avances intégrées)	12 700	10 400
Recours à l'emprunt	0	0
Résultat fin d'exercice	- 5 734	- 1 800

Sous réservation de confirmation par le CFU 2025, on constaterait une capacité de financement des investissements communautaires supérieure aux prévisions, et un besoin de financement inférieur. Le résultat de fin d'exercice pourrait ainsi être moins fortement déficitaire que prévu : - 1,8 M€ au lieu de - 5,7 M€. Pour rappel, ce déficit vient impacter un résultat cumulé fin 2024 de l'ordre de 23,9 M€.

Prospective pluriannuelle

Pour rappel, depuis le débat d'orientations budgétaires de 2018, la collectivité se penche sur une analyse pluriannuelle de sa situation financière.

La mise à jour de cette prospective pluriannuelle avec les estimations de CFU 2025, prolongée en intégrant l'exercice 2029, conduit à la situation présentée en annexe I.

Méthodologie

Dans cette annexe :

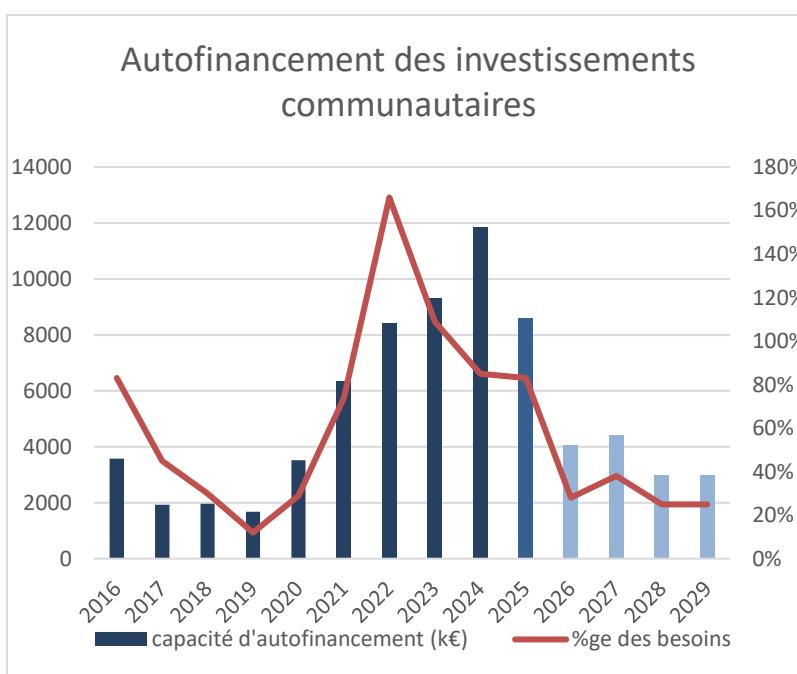
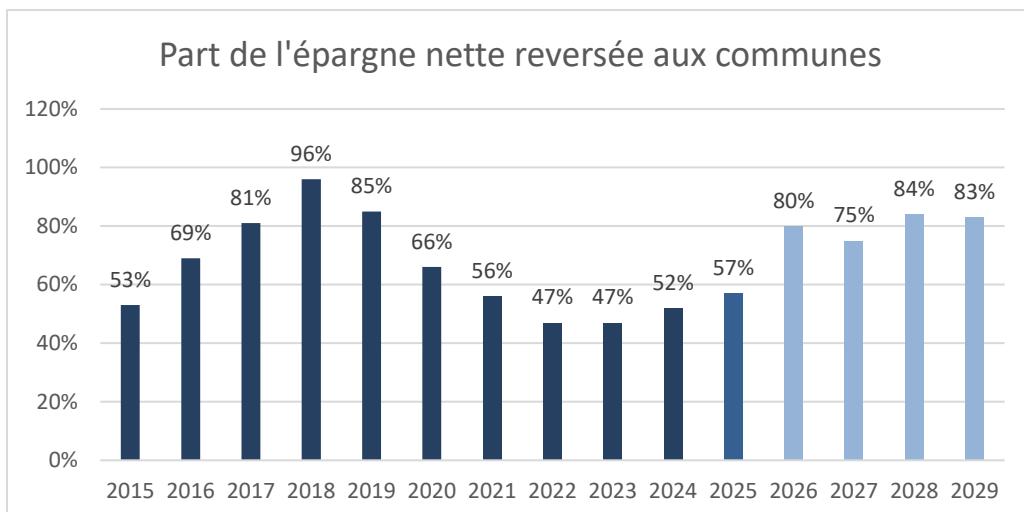
- La capacité de financement des investissements correspond à l'épargne nette de laquelle on déduit le réversement aux communes, en annulant l'effet des avances (chapitre 27)
- Le besoin de financement correspond aux dépenses d'équipement prenant en compte les restes à réaliser, desquelles on déduit les fonds de concours, les recettes d'équipement et le FCTVA

Cette prospective est proposée sans aucun nouvel emprunt (sauf éventuellement sur les budgets annexes), sans création de la taxe foncière sur le bâti et sans réduction des politiques de réversement aux communes.

Elle est très fortement impactée par les effets du projet de loi de finances 2026, qui pourrait priver la communauté de communes de plus de 2,4 millions d'euros de recettes de fonctionnement dès 2026. Dès lors, on constate :

- une épargne nette qui chute vers 13 à 15 millions d'euros (référence 20 millions en 2024)
- un réversement aux communes qui remonte vers 75% à 85% de l'épargne nette (référence 52% en 2024)
- une situation qui ne permettrait plus de tenir l'objectif d'une dépense d'investissement de l'ordre de 11 millions euros par an (dépenses d'équipement hors fonds de concours), car l'excédent cumulé de fin d'exercice deviendrait négatif dès l'horizon de fin 2028.

Il faut noter que la capacité de désendettement restera proche de 1 an, et le ratio d'endettement (encours de la dette rapporté aux recettes de fonctionnement) autour de 10-12%, correspondent à une situation financière extrêmement saine, permettant d'envisager de nouveaux emprunts.



GRANDES QUESTIONS POUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le DOB 2026 se tient dans un cadre financier particulièrement incertain.

Il se base sur le Projet de Loi de finances 2026, tout en sachant qu'il est assez peu probable qu'il soit adopté en l'état.

S'il devait l'être, les mesures qu'il contient modifie profondément la dynamique de recettes fiscales de notre communauté de communes.

L'article 31 notamment, particulièrement injuste pour les intercommunalités qui soutiennent et supportent l'activité industrielle et nucléaire, nous fait perdre entre 2 et 2,2 millions d'euros de recettes fiscales.

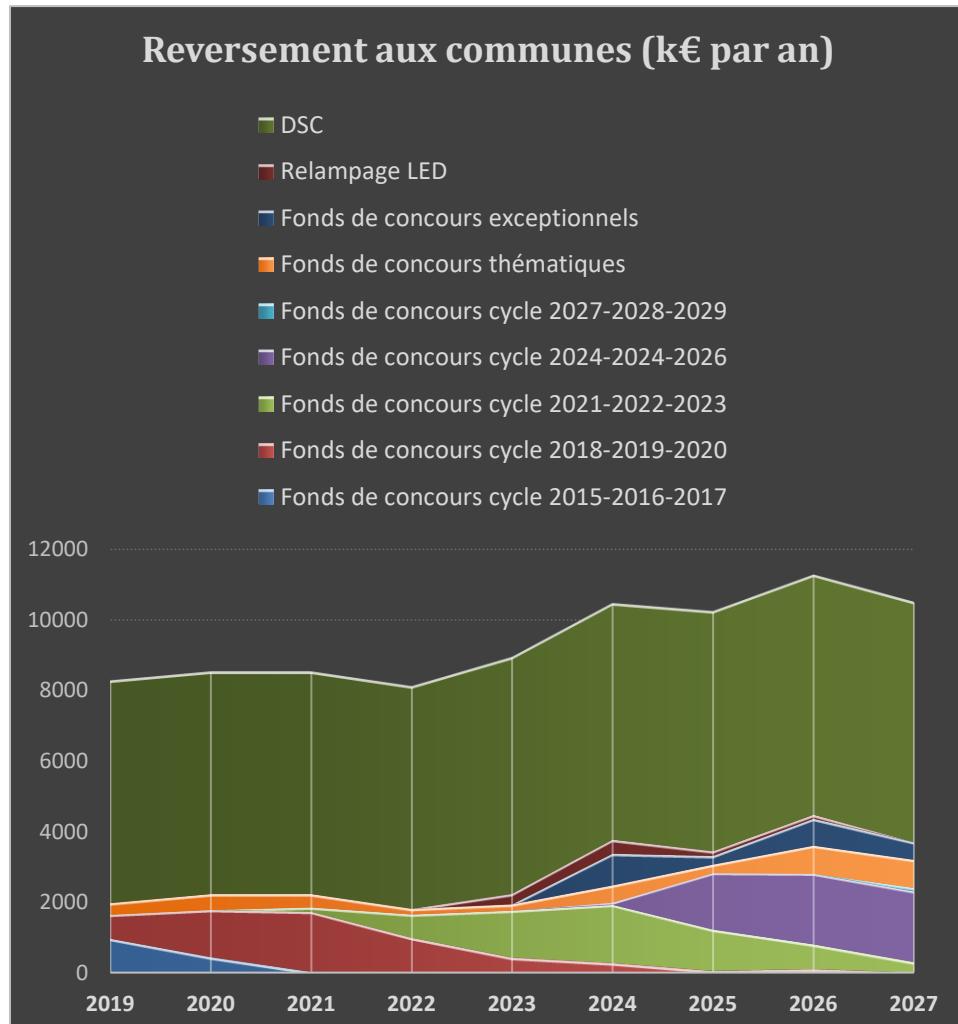
Ajouté aux autres mesures, c'est une perte de 3 à 4 millions d'euros qui s'ajoute à la perte d'environ 1 millions d'euros intervenue en 2025.

A comparer à notre coût net d'investissement intercommunal variant entre 8 et 10 millions d'euros par an.

Dès lors, si ces perspectives devaient être confirmées, la trajectoire pluri-annuelle adoptée par notre collectivité ne serait plus tenable et nécessitera des ajustements au moment même où le territoire devrait intégrer dans son projet l'accompagnement de nouvelles implantations nucléaires et industrielles.

Il faudra étudier plusieurs leviers d'ajustement, dont :

- l'étalement des investissements, et la révision de l'objectif que nous nous étions fixés (11 M€ de coût net annuel hors fonds de concours) tout en ne compromettant pas les « coups partis »
- la réduction des dépenses au niveau de chacune des commissions
- le recours à l'empunt pour des dépenses d'investissement à identifier (bâtiments locatifs, réserves foncières, projets structurants...)
- le recours à la fiscalité, qui ne pourrait concerter, pour avoir une réelle efficacité, que la CFE ou la TFB, ou à la marge la TASCOM
- le pacte fiscal et financier à geler ou aménager
- etc.



VII – LES RESSOURCES HUMAINES

L'année 2026 sera marquée par une nouvelle hausse spectaculaire de la cotisation pour la Caisse Nationale de Retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), selon le tableau ci-dessous³⁷. La charge supplémentaire pour les collectivités, non compensée, est estimée à 4,5 milliards d'euros par an à l'horizon 2028. Cela représente une hausse totale de 40% des cotisations de retraite.

Taux 2024	31,65%	Surcoût pour la CCPA (estimation)
Taux 2025	34,65%	+ 57.000 €
Taux 2026	37,65%	+ 122.000 €
Taux 2027	40,65%	+ 183.000 €
Taux 2028	43,65%	+ 244.000 €

La CNRACL connaît depuis 2018 un déficit croissant, dû à l'augmentation du nombre de retraités et à la baisse du nombre de cotisants, les collectivités et hôpitaux publics ayant de plus en plus recours à des contractuels affiliés au régime de sécurité sociale.

Fin 2027, la CNRACL aura cumulé une dette de 12 milliards d'euros, mais elle a été ponctionnée dans le passé de plus de 100 milliards d'euros au profit des autres régimes de retraite.

L'indemnisation des agents en arrêt maladie passerait de 100% à 90%. Il faut noter que la CCPA suspend également le régime indemnitaire, ce que peu de collectivités pratiquent.

Le PLFSS 2026 introduit par ailleurs un forfait social de 8% applicable aux sommes versées aux agents pour l'acquisition des titres restaurants. S'il est confirmé, cela représente une dépense nouvelle de l'ordre de 13,5 k€ pour la CCPA.

Enfin, l'Etat cesse de prendre en charge les cotisations salariales des apprentis des collectivités.

Les effectifs pourvus, en équivalent temps-plein, sont les suivants au 1^{er} janvier 2026 :

- Titulaires et stagiaires de la filière administrative : 4 agents de catégorie A (dont : DGS et DGAS) ; 4,4 agents de catégorie B ; 15,7 agents de catégorie C
- Titulaires et stagiaires de la filière technique : 5 agents de catégorie A (dont : DGST) ; 3 agents de catégorie B (dont un agent en congé longue maladie) ; 41 agents de catégorie C (dont un agent en disponibilité pour raison de santé)
- Non titulaires sur emplois permanents : 14,9 agents de catégorie A ; 5,6 agents de catégorie B ; 5 agents de catégorie C

Soit un effectif total au 1^{er} janvier 2025 de 99 équivalents temps-plein.

En 2026, il n'est pas prévu de créer de nouveau poste . Seul du personnel de remplacement sera recruté pendant la période estivale ou en cas d'absence pour maladie des agents.

La masse salariale est impactée par :

- l'augmentation des cotisations CNRACL, avec un taux qui passe de 34,65% à 37,65% soit +3% (+60k€)
- l'augmentation de la valeur faciale de 7,5€ à 10€ et une distribution au réel des tickets restaurant sur une année complète, la prise en charge par la collectivité étant toujours de 60% (+90k€)
- le maintien de 5 jours calendaires de régime indemnitaire (IFSE) au-delà du délai de carence par an pour tous les agents malades (+10k€ en moyenne par an)

³⁷ Loi de financement de la sécurité sociale pour 2025

Les prestations d'entretien des pistes cyclables par du personnel communal sont retirées du chapitre 012 (charge de personnel) pour être comptabilisées comme des prestations de service dans le chapitre 011 (charge de gestion courante)

Les autres dispositifs maintenus en 2026 sont les suivants :

- Participation de 60€ (30€ et 30€) par mois pour chaque agent présentant des contrats labélisés de mutuelle ou de prévoyance maintien de salaire,
- Maintien de la possibilité de télétravailler 2 jours par semaine pour les postes éligibles au télétravail et en fonction des contraintes de service (3 jours pour le service ADS)
- Maintien du dispositif ayant pour objet de recueillir dans un cadre confidentiel et neutre les signalements relatifs à des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes.

Les dépenses du chapitre 012 sont estimées pour 2025 à 5 497 k€ (le CFU n'étant pas encore établi).

Mutualisations

Les actions relevant du schéma de mutualisation prévues en 2025 sont en continuité des actions engagées depuis 2018 :

- Le service externalisé de conseil juridique SVP accessible à tous les conseillers communautaires, maires et DGS/secrétaires de mairie,
- l'« intranet » des mairies (Interstis) réunissant une base de données partagées et un partage d'informations. Cet outil permet aussi aux conseillers communautaires l'accès dématérialisé aux documents des conseils communautaires.
- l'instruction des demandes d'autorisation droit du sol pour les communes compétentes qui ont délégué cet exercice à la CCPA
- le paiement des contributions au SDIS en lieu et place des communes.

La convention de mutualisation avec la ville d'Ambérieu-en-Bugey, relative à la commande publique, est poursuivie en 2026.

VIII – LA DETTE

La CCPA n'a plus emprunté depuis 2021.

Au 1^{er} janvier 2026, la CCPA dispose de 5 emprunts répartis entre le budget principal et le budget annexe bâtiment locatif immobilier.

Le budget principal compte 4 emprunts répartis de la façon suivante :

- 1 emprunt de 4 millions d'euros souscrit en 2018 pour le financement d'une partie des investissements.
- 1 second emprunt de 4 millions d'euros souscrit en 2019 pour le financement d'une partie des investissements.
- 1 troisième emprunt de 4 millions d'euros souscrit en 2020 pour le financement d'une partie des investissements
- 1 quatrième emprunt de 3 millions d'euros souscrit en 2021 pour le financement d'une partie des investissements

La CCPA n'ayant pas emprunté depuis 2022, la dette et ses remboursements sont en nette baisse.

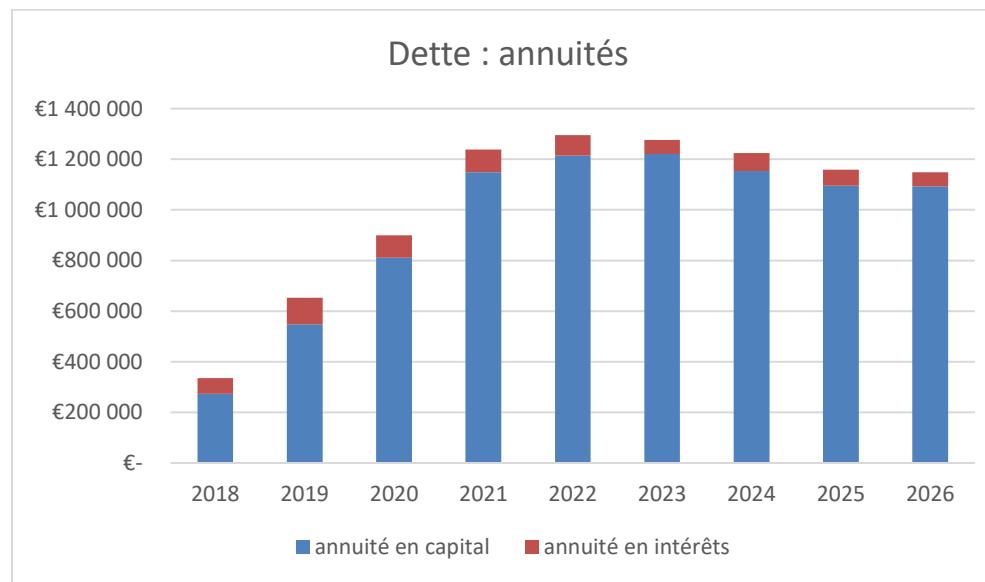
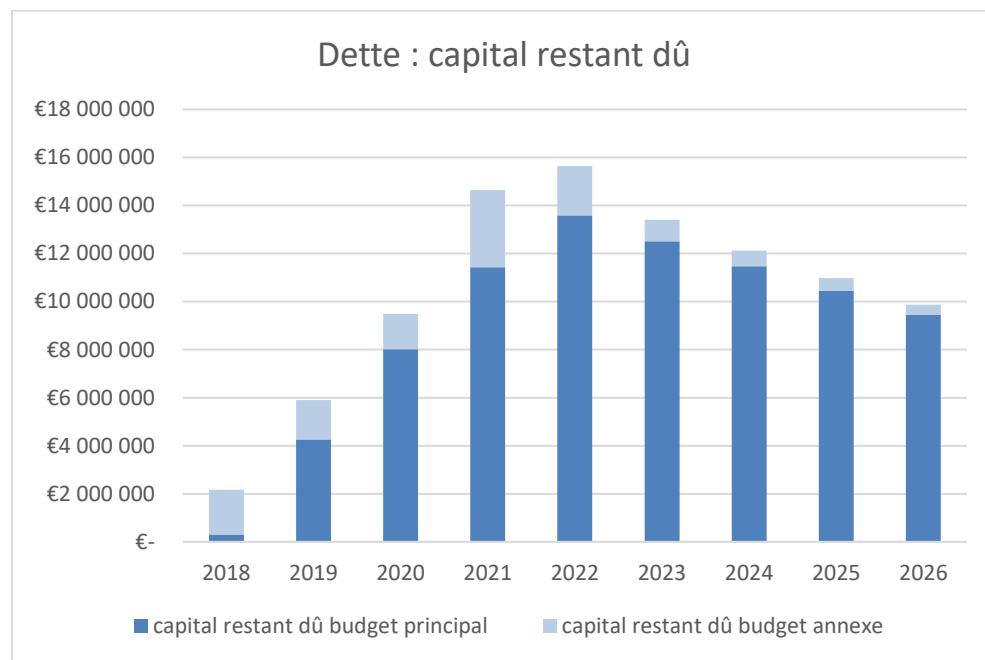
Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 s'élève à **9 442 108,39 €**. Les annuités de l'exercice 2026 s'élèveront à 1.050.386,52 €, dont 997 481,37€ en remboursement de capital.

Le budget annexe Immobilier Locatif Economique compte 1 emprunt pour la construction d'un bâtiment locatif immobilier sur la ZAE du moulin à papier situé sur la Commune de Saint-Rambert-en-Bugey.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 s'élève à **434 912,56 €**. Les annuités de l'exercice 2026 s'élèveront à 98 772,68 €, dont 95 098,94 € en remboursement de capital.

Il n'y a pas d'emprunt sur le budget Zone d'activité économique.

Les deux tableaux suivants indiquent l'évolution des intérêts et du capital restant dans l'hypothèse d'une absence d'emprunt nouveau en 2026.



ANNEXE I - PROSPECTIVE PLURIANNUELLE

k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes réelles de fonctionnement	52 990	55 614	58 991	62 888	64 850	68 360	68 800	66 775	67 777	68 793	69 825
Dépenses réelles de fonctionnement (hors DSC)	39 775	41 973	42 910	44 564	44 745	47 119	49 800	51 294	52 833	54 418	56 050
épargne brute (hors DSC)	13 215	13 641	16 081	18 324	20 105	21 241	19 000	15 481	14 944	14 375	13 775
rmbst dette (capital)	309	579	842	1 081	1 041	1 030	1 001	997	999	1 001	1 002
épargne nette (hors DSC)	12 906	13 062	15 239	17 243	19 064	20 211	17 999	14 484	13 945	13 374	12 773
DSC	6 300	6 300	6 300	6 300	6 691	6 689	6 794	6 794	6 794	6 794	6 794
Fdc antérieurs à 2018	958	436	22	-	-	-	-	-			
Fdc V4 2018 - 2019 - 2020 (total 6.750 k€)	679	1 333	1 701	984	428	273	45	100			
Fdc V5 2021 - 2022 - 2023 (total 6.750 k€)	-	-	124	662	1 326	1 648	1 176	811	300	150	50
Fdc V6 2024 - 2025 - 2026 (total 7.512 k€)	-	-	-	-	-	65	1 597	2 000	2 000	1 500	600
Fdc V7 2027-2028-2029									100	1 600	2 000
Fdc thématiques	336	460	382	164	185	485	247	1 000	700	700	700
Relampage LED					301	403	137	113			
Semcoda	1 342	72									
Fonds de concours exceptionnels						900	241	761	500	500	500
Total reversements aux communes	10 955	8 673	8 529	8 110	8 931	10 463	10 237	11 579	10 394	11 244	10 644
Epargne de gestion reversé aux communes	85%	66%	56%	47%	47%	52%	57%	80%	75%	84%	83%
compte 26 hors Semcoda	120	120	338	0							
Effet des avances (chapitre 27) positif = dépenses	-157	-747	-43	-709	-826	-2114	-850	-700	-700	-700	-700
Restes à réaliser investissements hors FDC	9 371	5 224	2 060	1 389	3 896	4 730	6 013	4 000	4 000	4 000	4 000
Capacité de financement des investissements (épargne de gestion - reversements aux communes)	1 674	3 522	6 329	8 424	9 307	11 862	8 612	3 605	4 251	2 830	2 829
Besoin de financement en investissement (dépenses d'équipements - recettes d'investissement)	14 195	12 353	8 562	5 079	8 524	13 932	10 374	12 665	11 200	11 200	11 200
%ge des besoins	12%	29%	74%	166%	109%	85%	83%	28%	38%	25%	25%
Emprunt	4 000	4 000	3 000	-		-	-				
Résultat fin d'exercice cumulé	14 629	13 792	16 769	21 336	25 995	23 925	22 163	13 103	6 154	- 2 216	- 10 587
Encours de dette en fin d'exercice	7 958	11 437	13 595	12 550	11 473	10 443	10 472	9 446	8 447	7 446	6 445
<i>Capacité de désendettement (en année) - seuil critique 11/12 ans</i>	<i>1,15</i>	<i>1,56</i>	<i>1,39</i>	<i>1,04</i>	<i>0,86</i>	<i>0,72</i>	<i>0,86</i>	<i>1,09</i>	<i>1,04</i>	<i>0,98</i>	<i>0,92</i>
Taux d'endettement	15,02%	20,56%	23,05%	19,96%	17,69%	15,28%	15,22%	14,15%	12,46%	10,82%	9,23%

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
	TOTAL GENERAL 1 + 2 + 3	9 098 778,34	93 339 719,39	1 133 801,01	71 805 018,00
1. LE PACTE FISCAL ET FINANCIER EN LIEN AVEC LES COMMUNES		1 696 695,00	38 012 018,00	0,00	51 293 467,00
	Fiscalité générale et dotations	0,00	0,00	0,00	51 080 500,00
Taxe d'Habitation (résidence secondaire)	THRS : produit 2021 = 374 k€ - produit 2022 = 395 k€ - produit 2023 = 543 k€ - produit 2024 = 485 k€				429 000,00
	TFB : Taux maintenu à 0,00 %				0,00
Taxe Foncière	TFnB : Taux maintenu à 2,06 % . Produit 2021 = 27 k€ - produit 2022 = 28 k€ - produit 2023 = 30 k€ - produit 2024 = 31 k€ produit 2025 = 31,2 k€				31 500,00
Taxe Additionnelle sur le Foncier non Bâti	TATFnB : produit 2020 = 89 k€ - produit 2021 = 81 k€ - produit 2022 = 82 k€ - produit 2023= 86,5 k€ - produit 2024 = 90 k€				92 000,00
Cotisation Foncière des Entreprises	CFE : Taux à 19,33 % (produit 2021 = 11 909 kE - produit 2022 = 12.503 k€ - produit 2023 = 13 497 k€) - Taux à 20,31% (produit 2024 = 14.687 k€) produit 2025 = 14.998 k€)				15 373 000,00
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	CVAE : produit 2021 = 8 620 kE - produit 2022 = 9 296 640 E				0,00
Compensation Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	2023 = 8.789 k€ dont 183 k€ de FNAET - 2024 = 8.821 k€ dont 215 k€ de FNAET (valeur non définitive). Hypothèse de gel en 2025				8 838 000,00
Taxe sur les Surfaces COMmerciales	TASCOM : produit 2020 = 784 k€ - produit 2021 = 919 k€ - produit 2022 = 846 k€ - produit 2023 = 969 k€ - produit 2024 = 1147 k€ produit 2025 = 1.035 k€				1 035 000,00
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	IFER : produit 2021 = 6 243 kE- produit 2022 = 6 339 k€ E - produit 2023 = 6 659 k€ - produit 2024 = 6.826 k€				7 130 000,00

Projet : CCPA - DOB 2026		Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
			Dépenses		Recettes	
			RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Dotation Globale de Fonctionnement	DGF	(Sous total DGF)	0,00	0,00	0,00	3 410 000,00
	Dotation d'intercommunalité (608 k€ en 2022, 675 K€ en 2023, 824 k€ en 2024)					1 200 000,00
	Dotation de compensation (2.465 K€ en 2022, 2.450 k€ en 2023, 2.410 k€ en 2024)					2 210 000,00
Compensations Taxe d'Habitation (résidences principales)	Suite à suppression de la TH : fraction TVA de 2021 : 6 968 k€ - fraction TVA de 2022 : 7 648 k€ - fraction de TVA de 2023 : 7 789 k€ - fraction de TVA annoncée de 2024 : 7 855 k€					7 856 000,00
Compensation réforme des bases des valeurs locatives des locaux industriels CFE	CFE : compensation suite à la division par deux des bases industrielles 2021 : 7 536 k€ - 2022 : 7.776 k€ - 2023 : 8.467 k€ - 2024 : 8.799 k€					6 691 000,00
Autres dotations et compensations	Compensation des exonérations : pour 2024 compensations en lien avec la réduction de la valeur locative industrielle : 29.700 € pour la TFPB et 55.293 € pour la CFE. Compensation de CFE pour les bases minimum et divers : 109.136 €					195 000,00
Prélèvements financiers de l'Etat			0,00	10 407 318,00	0,00	206 882,00
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	FNGIR 2022 = FNGIR 2023= FNGIR 2024...			8 927 318,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)	Partie CCPA : 2021 = 853 k€ - 2022 = 888 k€ - 2023= 904 k€ - 2024 = 785 K€ 2025 : 687k€		700 000,00		
Nouveau fonds d'épargne forcée (Dilico) (contribution a l'effort national contre le déficit)	plafonné à 2% des dépenses réelles (AC, DSC, FNGIR et FPIC déduits)		780 000,00		206 882,00
Redistribution financière aux communes		1 696 695,00	25 778 500,00	0,00	6 085,00
Attribution de Compensation	AC 2024 : dépense de 13.439.671 € - recette de 6.085 € Attributions de compensation inchangées en 2025		13 453 000,00		
Attribution de Compensation	AC 2025 reversement des communes				6 085,00
Dotation de Solidarité Communautaire	2025 nouveau bonus gymnase +100000 et maintient de l'enveloppe "critères" de 6 500 000		6 814 000,00		
Fonds de Concours Généralistes Exceptionnel	Gymnase du nouveau lycée de Meximieux	600 000,00			
Fonds de Concours Généralistes	Fonds de concours exceptionnel		1 000 000,00		
	projet de Villieu (nouveauté de 2025)	160 690,00	0,00		
	6ème phase (2024- 2025 - 2026)	221 588,00	2 000 000,00		
	5ème phase (2021- 2022 - 2023)	546 532,50	811 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
	4 ^{ème} phase (2018 - 2019 - 2020)		100 000,00		
Fonds de Concours Thématiques	FdC hors thèmes (RAR) : Conand		0,00		
	FdC petit patrimoine		80 000,00		
	FdC Touristiques (RAR)	17 884,50	600 000,00		
	FdC pistes cyclables en agglomération		150 000,00		
	FdC démolitions pour construction habitat social	150 000,00	700 000,00		
Schéma de mutualisation	Service SVP - mutualisation		64 000,00		
	Intranet des mairies - maintenance		6 500,00		
	SDIS 01	0,00	1 826 200,00	0,00	0,00
Service départementale d'incendie et de secours	Contribution obligatoire (1 479 k€) et allocations vétérans (273 k€)		1 826 200,00		

Projet : CCPA - DOB 2026		Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
			Dépenses		Recettes	
			RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
2. LES ACTIONS ET LES SERVICES AUX POPULATIONS			2 510 173,26	35 616 459,39	492 686,00	16 449 906,00
	Mobilité, déplacements, stationnement		0,00	1 132 509,50	0,00	281 775,00
Gestion et entretien du parcours cycliste de la ViaRhôna et des boucles locales	Via Rhôna et boucles locales : Convention d'entretien avec les communes (Lagnieu, Saint-Sorlin en Bugey, Sault Brénaz et Serrières de Briord)			200 000,00		
Gestion et entretien des parcours cyclistes hors agglomérations dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire	Reprise enrobés et marquage au sol : Reprise des enrobés sur St Sorlin (15k€) Reprise avec enrobés liquide ou résines dans fissures entre 2 et 6 € HT le ml (3€ HT ml sur ViaRhôna) 3k€ Reprise avec enrobés liquide ou résines dans fissures entre 2 et 6 € HT le ml (3€ HT ml sur ViaRhôna) 15k€ Piste Meximieux/Charnoz (nouveauté 2026) enrobé viarhona 1350 € (CBOU) 1687,50 Reprise des marquages au sols (test peinture rétroréfléchissante) 15k€ Reprise avec enrobés liquide ou résines dans fissures entre 2 et 6 € HT le ml (3€ HT ml sur ViaRhôna) 6k€			54 000,00		
	Boucle locale Serrières de Briord : enlèvements panneaux STOP et adaptation signalisation (Investissement ?)			15 000,00		
	Abonnement pour comptage vélo avec carte SIM intégrée - système fixe Entre St Sorlin et Sault Brenaz			400,00		
	Piste Villieu-Loyes-Mollon / Meximieux : frais d'entretien espaces verts 1,9k€ devis avec parking covoit 13500			16 875,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Services Vélos	Piste Château-Gaillard / Ambérieu-en-Bugey : frais d'entretien espaces verts devis 42650, parking covoit ramassage dechet		53 312,50		
	Piste Douvres / Ambérieu-en-Bugey : frais d'entretien espaces verts entretien bravet : 840		1 050,00		
	Piste Ambérieu-en-Bugey / Ambronay : frais d'entretien espaces verts entretien divers et lot 1 : 32000		40 000,00		
	Piste Loyettes / Saint Vulbas : frais d'entretien espaces verts entretien pluvial château gaillard au cd01 : 4917,05 + 14750€		20 897,00		
	Piste Ambérieu / Torcieu - entretien nettoyage box vélo st so 2898		3 600,00		
	Abonnement pour comptage vélo avec carte SIM intégrée		1 200,00		
	Frais interventions diverses		0,00		
Gestion et entretien des parcs de stationnement d'intérêt communautaire dont le foncier est propriété, mise à disposition ou location de la CCPA	Locations de vélos pour 4 volontaires UnisCité		3 500,00		
	Convention UnisCité - fonctionnement		5 400,00		
	Parc de covoiturage de Pérouges et parc de stationnement de Meximieux et Château-Gaillard : frais d'électricité borne recharge 18 000		18 000,00		
	Parc gare Ambérieu et parking covoiturage Ambérieu : frais d'électricité		16 000,00		
	Parc de stationnement de Meximieux et parc de covoiturage de Pérouges : vidéosurveillance et espaces verts terideal : 5060 espace vert		5 000,00		
	Parc gare Ambérieu et parking covoiturage Ambérieu : frais d'électricité elec bravet : 5000 €		5 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Gestion et entretien des parcs de stationnement d'intérêt communautaire dont le foncier est propriété, mise à disposition ou location de la CCPA	Parc de covoiturage de Pérouges et parc de stationnement de Meximieux et Château-Gaillard : autres frais (espaces verts)		16 000,00		
	Parcs de stationnement Ambérieu-en-Bugey CORDIER : frais entretien + espaces verts + exploitation barrière		16 000,00		
	Parc de covoiturage de Lagnieu le Bocal (espaces verts)		16 000,00		
	Contrats de maintenance Bornes IRVE Meximieux et Château-Gaillard		3 000,00		4 500,00
	Interventions curatives sur bornes IRVE		4 000,00		8 000,00
	Bornes de recharge IRVE - abonnements électriques		24 000,00		
	Frais d'interventions diverses		6 000,00		
Dispositifs de promotion et de valorisation favorisant le transport collectif, le transport à la demande, le covoiturage, les modes doux de déplacement	Parcs de stationnement Ambérieu-en-Bugey gare : location des terrains "Cordier"		45 000,00		
	Consignes à vélo : Consigne vélo et hubs de mobilité - entretien mobilier urbain (2k€) Location Consignes à bagages Casebook Gares Meximieux et Ambérieu (contrat prévu avril 2027) (new 2026) (5,9k€) Consigne vélo et hubs de mobilité - entretien mobilier urbain (2k€) Entretien / détagage sur consignes vélo ou autres (10k€)		19 900,00		
	Compteurs modes doux elec eclairage public, borne covoit, barrière : 32500 e		40 625,00		
	Frais d'interventions diverses 600 € curage mex		750,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Covoiturage et transport à la demande	Transport à la demande - transporteur pour 1 an (235 k€) + recettes région (70% des 235k€) + entretien arrêts (15k€)		295 000,00		196 000,00
	Budget fin du marché Covoit'ici (ECOV) de janvier à Mars : un total de 94 020€ qui se décompose comme suit : Exploitation 40 K€ + Garantie-Départ : 5 520€ +ISL/IPP : 48 500€		0,00		
	Budget lignes de covoit'ici (ECOV) 1 an		37 000,00		18 200,00
	Budget plateforme KAROS 1 an		24 000,00		11 200,00
	Budget incitation passager 1 an		81 000,00		43 875,00
	Lignes de covoiturage—groupement de commande métropole-de Lyon—exploitation année 1-25%				
Animations mobilités	Semaine de la mobilité		5 000,00		
	Création / mise à jour de support de communication dédiés		20 000,00		
	Animations / atelier réparation vélo		20 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026		Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
			Dépenses		Recettes	
			RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Développement et aménagement économique et emploi			798 768,37	3 759 472,50	0,00	285 234,00
Gestion et entretien des zones d'activités économique	Entretiens espaces verts					
	Embranchement ferré			30 000,00		7 000,00
	Participation annuelle au fonctionnement du SM PIPA			140 000,00		
	marché d'entretien des ZA historiques			100 000,00		
	marché d'entretien des ZA commerciales communes (nouvelles zones)			66 000,00		
Promotion et valorisation économique du territoire / Accueil et soutien des entreprises / soutien aux commerçants	convention food trucks (new 2026)					1 000,00
	Aménagements Food-Trucks (new 2026) Budget 2026 : potentiel de pose d'une borne électrique pour un AMI Zone du Bocal			4 000,00		
	Aide PACTE ENTREPRISES DE L AIN (aide études economie d'energie) géré par l'ALEC -co-financement CCPA/ADEME (engagements jusqu'en 2028)			10 000,00		0,00
	INNOVATION					
	Aide à l'innovation (coûts externes) 18K voté en 25 (3K versés) - 2026 : reliquat 15K + nouveaux dossiers (5X15K)			100 000,00		
	Aides stage 5 000€ *4 stages = 20 000 euros (1 en attente agroconférence)			20 000,00		
	programmation évenementielle forum inno, visite écoles...			10 000,00		
	animation du dispositif (prestataire)			0,00		
	STRATEGIE FONCIERE					
	AMO éco (Droit de tirage faire ici)			18 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Promotion et valorisation économique du territoire / Accueil et soutien des entreprises / soutien aux commerçants	AMO juridique		20 000,00		
	Convention URBALYON (atlas)		0,00		
	ETUDES STRATEGIE ECO		50 000,00		
	GUIDE BONNES PRATIQUES (prestataire)		25 000,00		
	ACCOMPAGNEMENT (formation élus/ent)		0,00		
	ECONOMIE CIRCULAIRE		40 350,00		21 222,00
	OUTILS INFORMATIQUE (outil enquête en ligne pour éco)		15 000,00		
	ANIMATION ZAE		5 000,00		
Soutien aux commerçants	COMMUNICATION ECO (organisation séminaire, vidéo, flyer, plaquettes...°		35 000,00		
	Amblamex				
	Poste animateur Amblamex (new 2025) Budget 2025 (Début du portage en 2024 du poste d'animateur par Amblamex - Convention septembre 2024 - décembre 2026) : Soit Reliquat 2024 de 7 500€ (50% après bilan) + 45 000€ (budget annuel) Réalisé 2025 : Reliquat 2024 de 7 500€ (50% après bilan) + 22 500€ (50% avance annuelle) Budget 2026* (Convention Sept 2024 à Déc 2026). Soit 45 000€/an		45 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Soutien aux commerçants	Animations commerciales Budget 2025 : convention 2024-2026 : 16 000€ par an (80% de 20 000€) + Reliquat 2024 : 8 000€ (50% après bilan) - Réalisé 2025 : Reliquat 2024 : 8 000€ (50% après bilan) + 8 000€ (50% avance annuelle) Budget 2026* : convention 2024-2026 : 16 000€ par an (80% de 20 000€)		16 000,00		
	Dispositif d'aide aux commerces Budget 2025 : Reliquat de 28 527€ d'aides accordées 2023-2024. Potentiel de nouvelles aides 2025<50 000€. Budget total : 80 000€ - Réalisés 2025 : accordé en commission 7 dossiers pour un montant d'aides de 22 077€. Somme mendatée à 3 commerçants en 2025 : 6 461€ Budget 2026 : Reliquat de 28 206€ d'aides accordées 2024-2025 + Potentiel de nouvelles aides 2025 à 50 000€ + Nouvelles aides engagées 2025 à 15 000€		95 000,00		
	Indemnisation commerçants PEM Budget 2025 : 2 commerçants ajourné ILLICO PRESTO + MARLIERE. Relance second round en 2025 : 5 dossiers au total (avec les 2 ajournés 2024) : 75 000€ Réalisé 2025 : 1 commerçant ayant posé 1 dossier et payé pour 4 000€ Budget 2026 : fin définitive de la procédure au 31/12/2025		0,00		
Soutien aux entreprises	Remboursement FRU jusqu'en 2026 (aide COVID)				93 305,00
	Aide à l'investissement productif durable	192 318,00	700 000,00		
	Participation annuelle Initiative Côtier Plaine de l'Ain (IPAC) – 1 € par hab Budget 2026 : idem 2025 / Convention 2024-2026 : 1€ par habitant		80 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Soutien à l'initiative économique et adhésion à la plate-forme d'initiative locale	Structure d'aide entreprenariat Budget 2026 : ADIE 2026 (15000€)+ Budget AVS 2025 (4 000€ car 4 projets maximum par an) +		22 000,00		
	Soutien association des entreprises CEPA		45 000,00		
	Soutien partenaires (CPME,CMA (journée du patrimoine JEMA), Ainpulse, club pipa-campus ...)		17 000,00		
	Adhesion structures économiques (Rhônapi...)		32 000,00		
	Adhésion au pôle de compet Nuclear Valley		22 000,00		
FROMENTAUX	Défense incendie		0,00		
	Loyer versé Bâtiment Totem loyer annuel mais recette atelier prévu début 2026		94 720,00		32 347,00
	entretien routes d'accès transpolis (point à temps...) (new2026)		10 500,00		
	Charges locatives refacturables sous location		27 240,00		18 160,00
	Loyers piste d'essais TRANSPOLIS				93 000,00
	Intérêts Avance en Compte Courant SEM PAD (new 2026)				7 200,00
	Loyer perçu Bâtiment Totem				0,00
Service et équipement ZAE	signalétique générale : étude		40 000,00		
	signalétique générale : investissement		50 000,00		
	ZAE du Vorgey (Charnoz)- requalif				
	Etudes (MOE)	4,00	0,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
REQUALIFICATION ZAE	Travaux Refection VOIRIE EP EV	44 705,13			
	ZAE du Triangle (ambérieu) - requalification				
	Etudes				
	Travaux	1 030,14			
REQUALIFICATION ZAE	ZAE pt boeuf (Amb) - Création d'une aire de services				
	acquisition (DIA OUDOUL)				
	Etudes (amiante, topo...)				
	MOE	14 632,00	15 000,00		
	Démolition	0,00			
	Travaux	0,00			
	ZAE pt boeuf (Ambérieu) - Amgt parking entrée ZA				
	Etudes				
	Terrains à aménager autres que voirie				
	Réseaux de voirie				
	MOE •Des RAR 2025 pour les études (MOE PURE et ARCHIGR	27 720,00			
	Travaux		360 000,00		
ZAE Beauvoir (Ch. Gaillard) - Plantations	ZAE Beauvoir (Ch. Gaillard) - Plantations				
	Etudes				

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
	Travaux	5 014,80	25 000,00		
	ZAE BACHAS - Plantations				
	Etudes				
	Travaux	0,00	15 000,00		
REQUALIFICATION ZAE	ZAE de la Laya (Ch. Gaillard) - refection voirie				
	Etudes et MOE (MOE PURE ET ARCHIGRAPH)	16 380,00			
	Travaux	389 964,30	25 000,00		
	ZA des Granges - meximieux				
	Etudes				
	Travaux				
	ZA des Granges - Leyment				
	Etudes		15 000,00		
	Travaux		20 000,00		
	ZA Montagnieu				
	Etudes				
	Travaux				
	ZA Bassette Meximieux				
	Etudes				
	Travaux				
	Clôture zone (virement au BZAE)				
	ZAE de la Leppe Meximieux				
	Etudes		21 600,00		
	Travaux		240 000,00		
	ZAE de la Juyère Vaux en Bugey				

Projet : CCPA - DOB 2026		Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
			Dépenses		Recettes	
			RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
	Etudes			30 000,00		
	Travaux					
	ZAE La Massse VLM					
	Etudes					
	Travaux			40 000,00		
	Ligne travaux non prévus (toutes ZAE)					
	Etudes			10 000,00		
	Travaux		27 000,00	80 000,00		
Versement /remboursement avance en provenance du BZAE	Avance ou versement sur le BZA			700 000,00		
	Avance ou versement sur le BZA					
Emploi, formation	Mardis de l'emploi (communication, achat divers)			1 500,00		
	Promotion des métiers en réalité virtuelle			22 500,00		
	Boussole de l'emploi - prestataire					
	Mission Locale Jeune - prestataire projet rebondir			36 000,00		
	Location salles de formation (Ambérieu-en-Bugey - Gaia + Lycée Saint-Sorlin) rue Noblemaire frais 2026 : 4756 ménage / copro 3600 + 640 / réparation divers 1500 / 170 eau / elec 2300 / gaz 2230 / (CBOU)			19 062,50		12 000,00
	Autres actions emploi / formation			25 000,00		
	SOMET (salon orientation) : bus, informatique, communication, repas			4 000,00		
	SMILE (Bugey SUD) (new 2025)			4 000,00		
	Go-on formation - langue pour l'emploi					
	CS Le Lavoir Actions Go-on - Maitrise de la Langue			21 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Soutien aux activités agricoles présentes sur le territoire et au développement de nouvelles activités	Go-on formation - en route pour le code		0,00		
	CS Le Lavoir Go-On /FOS entretien et aide personne		3 000,00		
	Enquête logements des jeunes (new 2025)		0,00		
	Moby'lam - Orsac		10 500,00		
	CIDFF - promotion métiers petite enfance		0,00		
	Déplacement des jeunes en entreprises (new 2025)		0,00		
	Diane - De l'ombre à la lumière		0,00		
	collègiens en entreprises - "Parcours Avenir"		6 500,00		
	FORMULA STUDENT		25 000,00		
	Aide à l'investissement CECOF (new 2025)	80 000,00	0,00		
Soutien à l'alimentation et à l'agriculture locale		0,00	195 957,00	0,00	0,00
Analyse des filières et des réseaux logistiques du territoire	Soutien Ain de ferme en ferme , SEMA		8 000,00		
	Suivi foncier et capacité d'accueil		18 000,00		
	Accompagnement de porteurs de projets		30 000,00		
	Soutien aux PAEC		7 000,00		
	Adhésion au fond local de replantation du Bugey (CLA)		70 000,00		
Accompagnement aux changements de comportement alimentaire		Projets et expérimentations intercommunautaires (CLA)		17 930,00	
	Concours d'innovation culinaire (CLA)		0,00		
	TablOvert - Sensibilisation et éducation à l'agriculture durable et à l'alimentation (CLA)		43 027,00		
	Accompagnement test restaurant collectivité (new 2025)		2 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026		Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
			Dépenses		Recettes	
			RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Stratégie territoriale / politique contractuelle			0,00	684 519,00	0,00	136 360,00
Stratégie de développement	Projet de territoire			50 000,00		
	bases de données et ressources statistiques			4 000,00		
	Conseil de développement			30 000,00		
Convention ANRU 2 - Contrat de Ville "Les Courbes de l'Albarine" à Ambérieu-en-Bugey	Politique de la ville : Appel à projets (29,6 k€) + convention AVEMA (7,9k€) + convention d'animation (10,5K€)			48 000,00		
Maison France Services	Agora : Loyer payés (54 k€) + charges et frais (38 k€) + participations des utilisateurs aux charges annuelles et aux loyers (7 k€)			94 000,00		6 360,00
	MFS Agora : Animation et fonctionnement : RH (242 k€) + Loyer payés (27 k€) + charges et frais (35k€) + Subv. Etat (40kE)			298 000,00		65 000,00
	MFS Albarine : Animation / coordination et fonctionnement du service (convention) + Subv. Etat (40kE)			116 439,00		65 000,00
	Conseiller numérique (animation/convention centre social Ambérieu) : du 01/09/24 à 31/08/2025 (18 030€) ; 01/09/2025 à 31/12/2025 (20 580€)			20 580,00		
Programme européen LEADER - Ancienne programmation 2014-2021	Secteur Bugey (2023 à 2025): € et Dombes (0 E)			13 500,00		
Programme européen LEADER - Nouvelle programmation 2023-2027	Convention générale programme Aindinois			10 000,00		
CRTE Plaine de l'Ain	CRTE Plaine de l'Ain			0,00		
Aménagement, habitat, urbanisme			1 019 100,00	2 348 700,00	0,00	135 000,00
Elaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et de schémas de secteur	Cotisation annuelle au syndicat mixte BUCOPA			111 500,00		
	MAD Loyer et moyens (4 k€) + frais véhicule (1,8k€)					4 000,00
	RLPI (Règlement de Publicité Locale Intercommunale): conseil, élaboration, animation			30 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026		Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
			Dépenses		Recettes	
			RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Urbanisme, planification, aménagement	Programme d'animation et de sensibilisation autour de l'habitat, du paysage et des ENR			0,00		
	Programme d'animation en aménagement et urbanisme			20 000,00		
PICS	PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde)			60 000,00		
Conseil, appui et assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'aménagement (ADS)	Charges de fonctionnement du service hors salaires			17 200,00		
	Charges de fonctionnement en copies/maintenance (9 k€), affranchissement : 7,6 k€ et fournitures 3k€			19 600,00		
	Documentation, abonnement juridique			6 000,00		
	Formation			5 400,00		
	Prestations de conseil/instruction			15 000,00		
	Animation programme d'information/formation en urbanisme			10 000,00		
	Travaux agencement des bureaux (new 2025)					
Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)	Adhésions au FSL (24 k€) et à l'ADIL (8 k€)			33 000,00		
	Animation de la plateforme locale de rénovation énergétique (SPL ALEC 01)			120 000,00		
	Participation des propriétaires plate-forme de rénovation énergétique			0,00		
Réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	Animation et suivi OPAH (engagement pour 3 années - 900 k€)			300 000,00		
	Etude habitat (nouveau PLH)			40 000,00		
	Animation de la plateforme locale de rénovation énergétique (SPL ALEC 01)					
	Subv. ANAH pour OPAH					125 000,00
	LHI : Subvention CAF					6 000,00

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Soutien aux bailleurs et aux personnes de droit privé dans le cadre de la politique communautaire du logement et du cadre de vie (dans le cadre du PLH et de l'OPAH)	Etude plan partenarial du logement social et Observatoire de l'habitat				
	Adhésion au SIAO pour le suivi des publics prioritaires (8 k€) + adhésion observatoire de l'habitat (10 k€)		18 000,00		
	Aides aux bailleurs sociaux (PLH) pour réalisation de logements neuf et rehab logements existants	770 435,00	500 000,00		
	Participation au salon de l'habitat		0,00		
	Aides aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs (OPAH) + aide RU primo-accédants	248 173,00	200 000,00		
	Aide aux propriétaires occupants (sur trois années) : Bonus performance énergétique		100 000,00		
	Soutien au service logement de la Mission Locale (projet logements étudiants et alternants)		20 000,00		
	Aide aux communes pour la réhabilitation des logements communaux conventionnés (new 2026)		40 000,00		
	Aide à la démolition pour Bailleurs sociaux et EPF (new 2025)		300 000,00		
	Stratégie foncière (acquisitions et étude foncière) (new 2025)		100 000,00		
Politique de la ville	Petites actions de communications (new 2025)		5 000,00		
	Visite de terrain/séminaire nouveaux élus (new 2026)		5 000,00		
EPF de l'Ain	Politique de la ville (new 2026)		35 000,00		
	36 B avenue Sarrail : Annuité (25 k€)		26 000,00		
	36 B avenue Sarrail : frais de portage (1,5 k€)		1 000,00		
	Rue Paul pain levé : Annuité (78 k€) + frais de portage (1,500€)				
	Parc du Cheval Chazey sur Ain (new 2025) (fonct61)	492,00	50 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
	Parc du Cheval Chazey sur Ain (new 2025) (fonct61) frais de portage		11 000,00		
	Portage foncier EPF Délaissément BEKAA		150 000,00		
	Frais de portage Délaissément BEKAA		20 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
	Collecte et traitement des déchets (hors masse salariale)	0,00	10 438 445,00	0,00	13 462 800,00
Fiscalité et redevances (TiEOM)	TiEOM (produit 2021 = 8 463 kE - produit 2022 = 9 379 kE - produit 2023 = 9 987 K) réalisé 2024 = 10 793 000€				10 730 000,00
	Redevance spéciale (yc redevance camping)				450 000,00
Pré-collecte	Maintenance des bacs et gestion TiEOM (Sulo)		176 600,00		
	Gestion et maintenance des conteneurs enterrés et semi-enterrés		41 500,00		
	Lavage des conteneurs et colonnes		40 000,00		
	Frais liés à la dotation en bacs jaunes individuels (new 2025) non prévu en 2024 (location St vulbas, ouvertures compteurs		3 400,00		
	Achat des sacs blancs pour les OMR		0,00		
	Achat des sacs jaunes pour la collecte sélective		0,00		
Transport et valorisation	Collecte bacs OMR et sacs jaunes ex CCRC (OMR et CS)		0,00		
	Collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés (OMR et CS)		192 000,00		
	Collecte et transport du verre		200 000,00		
	Revente matière issue de collecte sélective (Arcelor, Revipac, OI Manufacturing, Affimet, Valorplast, Paprec) 371 160 € (soutiens 2024) / 2025 : iso soutiens				350 000,00
	Soutiens éco-organismes OMA (Citeo - filières emballages et papiers) 1 371 288 € en 2024. 2025 : baisse des soutiens (malus) ?				1 400 000,00

Collecte	Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
			Dépenses		Recettes	
			RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
		Centre technique: fonctionnement du service (hors RH), eau, élec, maintenances, espaces verts, fournitures et produits, entretien voirie et mobilier		200 000,00		
		Réparation & entretien de l'aire de lavage des véhicules 2026 = prestation de lavage externalisée pour BOM ex-CCRC		5 700,00		
		Permis PL, FCO, CACES		13 280,00		
		Vêtements de travail et blanchisserie (marché de fourniture lavage + gants) 2026 = année complète avec nouveau marché		45 000,00		
		Aide élaboration marchés / assistance juridique		0,00		
		Sensibilisation (communication & info) sur le tri et la collecte 2026 = 15k€ abonnement caméras erreurs de tri + impression et distribution calendriers communes changement de jours de collecte + intégration du service de réponse téléphonique à la ligne sensibilisation (en 2025, mis en fonctionnement du service)		67 120,00		
		Dommage aux biens Animations scolaires, outils de comm (création + impression)		2 000,00		
		Coût annuel interim CTOM 2026 : marché à partir du 2e sem (augmentaiton car nombreux arrêts maladies + accidents du travail) déjà compté dans le chapitre 012		100 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026		Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
			Dépenses		Recettes	
			RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Transfert des déchets	Transport des emballages (du quai de transfert au centre de tri) 2026 = Nouveau marché avec semi-remorques à partir de septembre 2026			150 000,00		
	Tractopelle (y compris carburant, formation CACES et contrôle périodique)			10 240,00		
	Maintenance pont-bascule et réparations quai OMR			2 300,00		
	Maintenance pont-bascule et réparations quai CS			300,00		
	Réparation entretien quai (new 2025)			20 500,00		
Véhicules	Remboursement par Organom frais gestion quai transfert Ste Julie					30 000,00
	Carburants collecte 2026 : régie sur exCCRCR + reliquat factures de 2025			248 300,00		
	Taxes / assurances			30 700,00		
Traitement des déchets	Fournitures, entretien, main d'œuvre des véhicules et pièces (2025 : dépenses sous-estimées)			295 980,00		
	Cotisation habitant Organom 2026 : Aug. de 1€ par hab. et aug. démographique. Projection avec TVA à 5,5% au lieu de 10% (800 k€ en 2019 - 885 k€ en 2020 - 963 k€ en 2021- 1 000 k€ en 2022)			1 500 000,00		
	Traitement des OMR (Organom) 2026 = Augmentation de 4,5% du coût de traitement (+6€ par tonne, augmentation de TGAP de 7€ par tonne (72 €). Hypothèse TVA à 5,5% au lieu de 10%			2 500 000,00		
	Traitement des OMR (SITOM Nord-Isère) 2025 : Baisse de 5€ par tonne '2024 : + de tonnages envoyés au SITOM que prévu / 2025 : hypothèse 50% des tonnages d'encombrants triatés au SITOM			87 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Traitement des déchets	Traitement des encombrants (SITOM Nord-Isère) 2025 : beaucoup d'arrêts techniques au SITOM et report des encombrants vers Organom. 2026 : iso-coût à la tonne, TGAP +16€, hypothèse prise en charge 34% des tonnes		200 000,00		
	Traitement des encombrants (ORGANOM) 2024 : moins de tonnes que prévues apportées à Organom + prix réel (hors marché déchèteries) / 2025 : hausse de 6€ par tonne + 6€ TGAP, hypothèse 50% tonnage encombrants traités à ORGANOM		0,00		
	Traitement amiante (Organom) 2026 = Augmentation de 4,5% du coût triatement Organom. TVA 5,5%		17 100,00		
	Traitement hors encombrants SITOM Intègre tous les déchets traités ailleurs qu'au SITOM NI (y compris les encombrants traités à Organom via Marcelpoil)		1 098 500,00		
	Tri des emballages 2026 : augmentation des quantités de refus de tri		1 284 000,00		
	Assistance juridique (new 2026)		5 000,00		
Déchèteries communautaires	Entretien de l'ancienne décharge		35 100,00		
	Accès particuliers en déchèterie		500,00		150 000,00
	Accès professionnels en déchèterie				
	Participation CC Bugey-Sud à l'utilisation de la déchèterie de Lhuis pour la Commune de Groslée Saint-Benoit				35 000,00
	Gestion des déchèteries : prestation de services haut et bas de quai		1 610 000,00		
	Vidéosurveillance des déchèteries- 2024 : arrêt progressif des contrats Securitas / 2025 : frais fonctionnement nouveau système caméra		0,00		
	Contrôle des accès en déchèteries 2025 : fonctionnement normal		52 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
	Déchèteries : fonctionnement du service : eau, élec, maintenances, espaces verts, foruture et produits, entretien voirie et mobilier		68 105,00		
	Communication déchèterie à renommer : Sensibilisation (communication & info) déchèteries 2026 : intégration du service de réponse téléphonique à la ligne sensibilisation (en 2025, mis en fonctionnement du service)		9 500,00		
Déchèteries communautaires	Revente matière issue des déchèteries (Marcelpoil, Briordures)				170 000,00
	Déchetteries : taxe foncière		500,00		
	Soutien éco-organismes déchèteries OCAD3E , Eco-mobilier, EcoDDS, COREPILE				140 000,00
Opérations exceptionnelles => basculé en nettoiemnt hors déchets	Enlèvement des épaves Epav'services		3 000,00		
	Location enlèvement bennes		4 000,00		
	Intervention des brigades natures sur les bords de l'Ain		14 000,00		
	Participation CC Dembes à la collecte estivale sur les bords de l'Ain a CC de la Dembes ne participe plus depuis 2024		0,00		
	AMORCE, usine nouvelles, le moniteur...		3 570,00		
	Participation acquisition des composteurs		7 000,00		
	Recyclerie - Rénoverie : redevance panneau publicitaire				2 800,00
	Prévention - Taxe foncière Rénoverie		650,00		
	Prévention - Réparations, entretien bâtiments		1 700,00		

Projet : CCPA - DOB 2026		Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
			Dépenses		Recettes	
Prévention déchets	RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026		
	New 2026 : Prévention - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2026 : caractérisations OMR (bilan à mi-parcours)		20 000,00			
	Communication prévention déchets à renommer : Sensibilisation (communication & info) prévention déchets 2026 : cf. actions PLPDMA		69 300,00		5 000,00	
Recyclerie - Rénoverie : Contribution tonne évitée (new 2026)			3 000,00			

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Environnement et développement durable		553 794,24	2 041 411,00	492 686,00	1 047 820,00
Suivi, mise en œuvre et révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la basse vallée de l'Ain : conseil, animation et communication auprès la commission locale de l'eau (CLE)	Schéma directeur EAU / Assainissement	162 610,39	223 489,00	160 020,00	144 180,00
	AMO - mise ne place du SPANC		5 000,00		
	FNCCR: adhésion annuelle		3 216,00		
	Etude Transfert des compétences Eau et Assainissement (180 000 E répartis en 2024, 2025, 2026) + 10 000 E de journées complémentaires + Aide de l'Agence de l'eau 50% (de 180 000E) sur 3 ans				
	Installation de compteurs de sectorisation sur les communes		86 000,00		
	Taxe GEMAPI				650 000,00
	Cotisation au syndicat mixte SR3A (2022 : 513 011 € / 2023 : 629 756 €) (2024 :) (prev 2025 683 124,75€)		703 000,00		0,00
	Cotisation au syndicat des rivières des territoires de Chalaronne		1 500,00		1 500,00

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Actions innovantes et durables à rayonnement communautaire visant à la protection et mise en valeur de l'environnement ; à l'éducation à l'environnement et au développement durable	Biodiversité - Subvention / adhesion aux organismes de lutte contre les esp. Invasives GDS Ain et FREDON		23 000,00		
	Aquisition pièges reines frelons (new 2025)		0,00		
PCAET	QA / GES - Adhesions ATMO AuRA et AURAEE		20 000,00		
	Ateliers énergie dans les écoles - Watty/Ecopousse		16 500,00		
	Energie Box et SLIME		12 000,00		10 000,00
	Biodiversité chantier Lutte contre le développement des espèces invasives		17 000,00		5 040,00
	PCAET communication et animation		72 000,00		
	Accompagnement BEGES		5 000,00		
	Marathon de la biodiversité + Subv. Agence de l'Eau	160 603,00	57 062,00	332 666,00	0,00
	Evénements éco-responsable - accompagnement des associations		0,00		
	Energie: IMPACTe		127 500,00		60 000,00
	Energie: ACTEE Amélioration énergétique des bâtiments : SEQUOIA		0,00		
	COT CAE/EC - référentiel et évaluation mi-parcours		0,00		50 000,00
	Exemplarité de la CCPA - refuge LPO		4 144,00		

Projet : CCPA - DOB 2026		Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
			Dépenses		Recettes	
			RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
PCAET	Biodiversité - Jardins vivants			21 000,00		
	Accompagnement et protection de l'environnement Accompagnement des communes à la gestion de la végétalisation et ressources en eau			10 000,00		5 100,00
	Adaptation au CC et protection de l'environnement Diagnostic de vulnérabilité (PICS)			36 000,00		
	Biodiversité Animation et inventaire espèce patrimoniale d'intérêt			25 000,00		
	Adaptation au CC et protection de l'environnement- Sensibilisation / formation élus			0,00		
Energies nouvelles	Etudes courantes Energies et déclinaison feuille de route énergétique			30 000,00		
	Plainénergie/ACERPA			3 000,00		
	Plainénergie/ACERPA					2 000,00
	Appui à la constitution de communautés énergétiques (étude auto conso section de fonctionnement)			20 000,00		
	Recette solarisation des parcs de covoitage (versement unique à la mise en route 100k€)					100 000,00
	Frais complémentaires mis en œuvre Ombrières parc covoitage					
	Modélisation économique SCIC					
	Solarisation CCPA					
	Prise de participation société de projet Ombrières parc covoitage		6 257,04			
	Prise de participation autres projets Energie			30 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
	Appui des communes équipement pompes à chaleur	29 781,13	150 000,00		
	Appui des communes équipement panneaux photovoltaïques	46 171,47	150 000,00		
	Solarisation des STEP				
	Solarisation CCPA recyclerie	35 870,23	10 000,00		20 000,00
	Solarisation CCPA Parc du Cheval		30 000,00		
	Accueil des gens du voyage	0,00	211 297,00	0,00	151 575,00
Gestion et entretien des trois aires accueil des gens du voyage	Tarification 2024 droits de places aires GDV + remboursement de fluides (encaissés via la régie)				50 875,00
	Recettes CAF : 116 kE en 2019 - 119 kE en 2020 - 137 kE en 2021 (dont 22,8 k€ de régul)- 122 kE en 2022				100 700,00
	Fluides (élec+eau+contrôle élec)		64 275,00		
	Réparation		23 000,00		
	Fonctionnement		32 000,00		
	Réparations importantes en 2025 + maintenance logiciel				
	Curage des réseaux eaux usées et eaux pluviales + espaces verts				
Gestion et entretien du terrain de grand passage	Tarification terrain GP				
	Loyer terrain grand passage versé à la Commune d'Ambérieu-en-Bugey		42 822,00		
	Nettoyage BETTANT		4 000,00		
	Fluides (élec+eau+contrôle élec+espaces verts)		29 200,00		
	Vidanges des fosses		3 000,00		
	Réparations (divers)		10 000,00		
	Fonctionnement (divers)		3 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Sport, jeunesse, insertion, solidarité, séniors		65 000,00	862 754,00	0,00	113 342,00
Appel à projet annuel: aides dans les domaines du sport, de la solidarité, de l'insertion et de la jeunesse aux actions, manifestations et évènement à rayonnement intercommunal, régional ou national	Enveloppe globale		242 000,00		
Soutien aux clubs sportifs de niveau national, aux associations comprenant un ou plusieurs sportifs de haut niveau et aux écoles de sport labélisées	Subventions aux clubs niveau national ou sportifs de haut niveau		80 000,00		
	Subventions aux clubs avec écoles de sport labellisées		20 000,00		
Participation aux transports des élèves des écoles primaires vers les lieux d'apprentissage de la natation	Remboursement transport piscine pour les scolaires		70 000,00		
Autres actions dans le domaine sportif	Le marathon de la Plaine de l'Ain		18 500,00		
	provision pour des qualif championnats de France		2 500,00		
Aides dans les domaines de la solidarité, de l'insertion et de la jeunesse aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national.	Participation annuelle à la Mission Locale		100 898,00		
	Centre de planification : Loyer (11 k€), charges (3,5 k€), électricité (1,2k€)		0,00		
	Maison médicale de garde		16 356,00		
	Aide au BAFA		2 000,00		
Animation et gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC)	Fonctionnement général du service		39 500,00		
	RH: 3 postes + renfort été-		181 000,00		
	Subvention Département				78 542,00
Promotion des usages du numérique	Association LAB01 : Convention pluriannuelle (solde 2024: 13 000€; 202: 75 000€)		90 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026		Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
			Dépenses		Recettes	
			RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Promotion des usages du numérique	Association LAB01 : Bail de location 46 / 48 rue Gustave Noblemaire					34 800,00
Tour de France 2024	Travaux rond-points	65 000,00	0,00			
Culture : aides dans les domaines de la culture aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national.	Culture / Patrimoine	0,00	572 000,00	0,00	45 000,00	
CTEAC: projets d'éducation artistique et culturelle pour une diversité de publics	AAP : Centre culturel d'Ambronay + Printemps de Pérouges + Sylak + Engraveons la Musique + Le Préau + Autres festivals et projets culturels + écoles de musique		370 000,00			
	Projets itinérants		35 000,00			
	Prestation artistique pour 5 projets EAC + Besoins de communication (site Internet CTEAC, livrets, affiches, flyers) + Déplacement en bus prévisionnels + frais annexes (restitutions des projets, actions de valorisation, accueil café des réunions) Subvention Région : Scène en terroitoire 5 688,00 + Publics et territoires 10 k€ + 29 312€ autres		110 000,00			45 000,00
Patrimoine	Fête de la science		25 000,00			
	Soutien à l'édition		2 000,00			
Projet fresques participatives	Journées du patrimoine (culture communication)		20 000,00			
	Prestation artistique mise en valeur du projets de fresques participatives : temps de concertation, maquettes, temps de création avec les habitants, fournitures, déplacements		10 000,00			
Budget Communication, événementiel CCPA, promotion du territoire			0,00	1 584 607,00	0,00	246 350,00
Site Internet	Conception nouveau site internet			3 000,00		
	Plaine Ainfo			48 000,00		
	Logiciel WEB			1 200,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Communication, événementiel CCPA, promotion du territoire	Projets de promotion du territoire (photothèque, vidéos...)		30 000,00		
	Maintenance photothèque		1 600,00		
	Publicité sur réseaux sociaux (new 2026)		500,00		
	Encarts promotionnels location d'emplacements pour affichages urbains		8 000,00		
	support de communication/marketing : roll up /banderoles /signalétique (Investissement)		15 000,00		
	Aboinnement spots radio (FC Radio)		3 000,00		
	Relations presse		25 000,00		
	Plan de communication		0,00		
	Partenariats événementiels		56 000,00		
	Rapport d'activité		9 000,00		
	Brochure Cible Jeunes/étudiants		9 000,00		
	Jingle (identité sonore)		10 000,00		
	Roll up institutionnel + CLIC et autres		0,00		
	Création Clip vidéo Marketing territorial		15 000,00		
Office de tourisme à Pérouges	Diffusion clip marketing en cinéma (ciné L'Horloge 1800€/an)		5 000,00		
	Goodies		2 000,00		
	Cap Com Formation		2 500,00		
	Matériel de communication banderoles Kakemono (new 2025)		0,00		
	Remboursement avance		0,00		22 000,00
	Subvention de fonctionnement de l'EPIC		414 000,00		
	Remboursement frais de téléphone				3 500,00
	Remboursement maintenance Magnus				850,00

Projet : CCPA - DOB 2026		Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
			Dépenses		Recettes	
			RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Taxe de séjour	Frais de la plateforme de gestion (yc permis de louer) (3795,55€ en 2025)			4 000,00		
	Collecte et versement à l'EPIC			220 000,00		220 000,00
Sites touristiques	Données observatoires départemental et régional			3 000,00		
	Divers : licence éco-compteur, frais bancaires, documentation, maintenance application Château			4 000,00		
	Participation collectif Viarhôna			2 500,00		
	Entretien Via Ferrata et sentiers de randonnée			27 000,00		
	Pas à pas randonnée (opération terminée en 2025)			0,00		
Plan de gestion ENS Vallée de l'Albarine	Mise en œuvre d'actions du plan de gestion de la Pernaz (new 2025)			7 000,00		
	Mise en œuvre d'actions du plan de gestions			219 744,00		
Communication - Evènementiel - Associations	Cotisations : Participation au label Vignobles et Découvertes (5 000 E) / Comité de randonnée (50 E) / GIP Pérouges 2030 (13 euros), (licences éco-compteurs 9000 €) (new 2026)			24 563,00		
	Subvention d'équilibre GIP			20 000,00		
	Subv. Tourisme des associations			15 000,00		
	Impression de la carte randonnée			7 000,00		
	Code de Marque			0,00		
	Stratégie de communication et déclinaisons en opération			50 000,00		
	Mise à jour documents OT			5 000,00		
	Nouvelles éditions			50 000,00		
	Conceptions graphiques			30 000,00		
	campagne photo/vidéos			70 000,00		
	Participation Grande Dombes			10 000,00		
	Etude pré-opérationnelle boucle Grande Dombes			150 000,00		
	Actions de communication / salons			8 000,00		
Gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain			0,00	125 000,00	0,00	30 000,00

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Gestion et entretien du gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain	Gestion et fonctionnement partagé et fourniture (20226 eau : 1800 : elec 45 000 gaz 2700 travaux 30500 espace vert : 4 700 mur escalade 1500 ascenseur 6500)		125 000,00		
	Participation de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey				30 000,00
Ressources humaines, Elus communautaires		4 707,00	8 860 267,39	0,00	55 000,00
Ressources humaines (en recette remboursement congés maternité et arrêt maladie ; emplois aidés...)	Administration générale - Ressources (16 ETP dont 1 apprentie); Rbst MAD GIP Pérouges		1 128 788,00		0,00
	Service attractivité et promotion du territoire (10 ETP)		514 422,88		
	Service collecte et traitement des déchets (45,4 ETP dont 1 ; hors interim)		2 440 668,82		
	Service aménagement (5,61b ETP)		513 065,94		
	Service préparation transfert Eau et Assainissement		0,00		
	Service technique/batiment (6,3 ETP dont 1 apprentie (0,5) + 1CLM)		353 881,32		
	Service GDV (4,5 ETP + CDD saisonnier 6 mois)		209 780,70		
	Service ADS (7,8 ETP)		445 907,29		
	Recours interim (hors service spécifique)		27 532,44		
	Subvention : amicale du personnel dont CNAS		50 000,00		
	Formation des agents (autres organismes ; hors CNFPT)		80 000,00		
	Archives: convention mise à disposition Ambérieu-en-Bugey		700,00		
	Frais de déplacement		25 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
	Assurance Gras Savoie prévoyance (taux 4,88%) compté dans la masse salariale		0,00		
	Divers : visites médicales CDG, visites médicales d'embauche, contre visite, remboursement frais suite AT contractuels, vaccins antigrippe (hors visites traditionnelles dans déjà dans masse salariale)		1 000,00		
	Indemnisation du CET (au-delà de 15 jours)		20 000,00		
	Recettes RH transversales remb assurance sur AT/MP				15 000,00
	Recettes RH transversales remb cotisations sociales				40 000,00
	Logiciel E-MAGNUS GRH	0,00	0,00		
	Achat logiciel SEDIT RH évolution RSU	4 707,00			
	Abonnement Logiciel BL SEDIT RH 12k€+ option RSU 3k€		15 000,00		
	Logiciel Eurécia (gestion temps, activité)		10 000,00		
Elus communautaires	Indemnités des élus (Président + 11 Vice-présidents + 11 membres du Bureau)		297 000,00		
	Formation des élus (selon programme annuel)		36 000,00		
Autres frais administratifs	Cotisations diverses aux associations d'élus et des collectivités (ADCF 9 k€, AMF 4,2 k€, ARDICEN 2 k€, AFIGESE 300 €, CAUE 8,5 k€, Agence départementale de l'Ain 10 k€, Agence d'Urbanisme 5 k€, CEREMA 2 k€)		42 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Frais de gestion courante		68 803,65	2 649 520,00	0,00	274 450,00
Charges de gestion courantes tous sites (hors gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain)	Gaia : eau/élec/gaz (CLIC 3,5 et ADS 102,07+2393,81+1015,99 = 3511,87) 7100 € ; charges copro (2,8CLIC+2800 ADS) 5600 k€ ; maintenance (clic 1500) 7 k€ + esp verts (CLIC : 1250+ ADS 1250) 2,5 k€, ménage avec CLIC (4500) et ADS(4500) 9000 € + travaux divers 1500(plomberie, elec, etc.)		34 000,00		
	Site de Chazey-sur-Ain (Château + siège) : eau ; gaz ; élec ; ménage ; maintenances ; réparations diverses		0,00		
	Site de Chazey-sur-Ain (parc) : espaces verts 20 k€ ; fournitures 10 k€		30 000,00		
	Site de Chazey sur Ain (siège) : élec 25 k€ + gaz 24 k€ + eau 1,1 k€		51 000,00		
	AGORA : eau 215 - elec 27230 - reparation 700 + 2000 + 174 + 200 + - nettoyage 25000 + copro		69 500,00		
	Site de Chazey sur Ain (siège) : ménage 43k€, maintenance 30k€ entretien 30k€ (clim 2k€, BAES 3,5k€, Chauffage 4k€, Défibrillateur 1k€, Camita 1k€, défense incendie 3k€, mise en lumière 3,5k€, sono 1,5k€, gaz elec 0,5k€, ascenseur 6k€ = 28k€)		105 000,00		
	Le Luizard Parc du Cheval 2026 : eau : 140 contrôle incendie ! 380 ménage 11000 elec 352 travaux divers : environ 20 000		40 000,00		
	Documentation professionnelle, fournitures administratives et autres (new 2025)		35 000,00		
	Maintnance site de Chazey sur Ain				
	Contrats de maintenance divers (cont. Périodiques, chauf. Clim. Alarmes...) (clim 2k€, BAES 3,5k€, Chauffage 4k€, Défibrillateur 1k€, Camita 1k€, défense incendie 3k€, mise en lumière 3,5k€, sono 1,5k€, gaz elec 0,5k€, ascenseur 6k€ = 28k€)		28 000,00		
	Marché Internet et abo fibre + marché mobiles + système téléphonie en ligne Internet /Softphonie		35 050,00		
	Internet /Softphonie		5 400,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Charges administratives tous sites (hors gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain)	Réceptions (14 k€) - participation à des événements (2 k€)		16 000,00		
	Assistances juridiques (Rydge: 12 k€ - Avocats : 25 k€ - Aides juridiques : 30 k€) + experts immo et comptables + Ecofinance + Finance active (5400€)		77 000,00		
	Autres sites : élec. 47,1 k€ + eau 5 k€ + maintenance/entretien 15,2 k€		70 000,00		
	RAR Salle de formation BAT Noblemaire GAIA				
	Provisions pour risque et charge en fonctionnement sur impayés + 2 ans D et R (42k€) provision PIPA en recettes (132 450€) (mandat déjà fait en dépenses) Indemnisation des CET du personnel D et R (100k€)		142 000,00		274 450,00
	Agencement petits travaux Siège	2 166,00			
	Achat logiciel SEDIT GF de Beger Levrault	46 250,00	0,00		
	Taxes foncières		60 000,00		
	Fournitures administratives, documentation		21 000,00		
	Réorganisation AMO informatique		46 800,00		
	Hébergement de processus et données en mode cloud				
	Assistance et maintenance informatique - inféogérence globale		99 000,00		
	Conformité RGPD		13 300,00		
	RESAH		0,00		
	Autres maintenances système d'information				
	Abonnements gestion informatique et systèmes d'information- Infrastructure des systèmes d'information		40 930,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Charges administratives tous sites (hors gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain)	Modernisation des systèmes d'information		24 000,00		
	Modernisation des systèmes d'information		9 000,00		
	Logiciels abonnement divers		10 000,00		
	Sécurité/sensibilisation agents		7 000,00		
	Vidéo protection - projet centralisation		17 750,00		
	Logiciel signature libiciel (achat et installation) (new 2025)	8 850,72	10 700,00		
	Logiciel signature Libiciel (abonnement) (new 2025)		11 250,00		
	Hébergement site internet		1 440,00		
	Locations imprimantes, copieurs et photocopieurs		20 000,00		
	Changement postes informatiques renouvellement du parc	11 536,93			
	Achat postes informatiques pour recrutement nvx agents				
	Matériel informatique		23 000,00		
	Achat et Changement mobiles agents Téléphonie mobile		24 000,00		
	Logiciel comptable E-Magnus + abonnement connexion divers		9 800,00		
	Affranchissements		23 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026		Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
			Dépenses		Recettes	
			RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
	Assurances (dommage aux biens, RC, flotte...)			200 000,00		
Emprunts	Emprunts sur budget principal intérêts globaux 2025 (new 2025)			53 000,00		
	Emprunts sur budget principal remb capital global 2025 (new 2025)			997 500,00		
Commande publique	Convention de mutualisation avec la Commune d'Ambérieu-en-Bugey			156 100,00		
	Annonces et insertion			15 000,00		
	Facilitatrice des clauses sociales			9 000,00		
				9 000,00		
3. LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE			4 891 910,08	19 711 242,00	641 115,01	4 061 645,00
	Aménagement économique structurant		63 890,40	1 472 000,00	0,00	27 000,00
Les Fromentaux: Acmutep + Tranpolis	Voirie expérimentale					
	Dépôt de garantie Bâtiment Totem (nv)					27 000,00
	Amenagement Bâtiment Totem (nv)			7 000,00		
	Acquisitions (dont frais de notaire)			350 000,00		0,00
	Déconstruction (RASLES) : MOE			10 000,00		
	Déconstruction (RASLES) : Travaux			120 000,00		
	MOE deconstruction					
	Deconstruction (socatra)					
	Etudes techniques (géothermie...)			38 000,00		
	TRAVAUX (forage geothermie)			0,00		
	ETUDE MARKETING CULUTUREL		16 080,00	0,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
QDAS - Quartier des Savoires Ambérieu en Bugey	AMO : etude programme pré-op contrôle technique	26 864,40	6 000,00		
	Avocat + huissier	7 800,00	5 000,00		
	AMO : montage marché de concours		0,00		
	QDAS Maison centrale Cordier (futur resto du site) Mise en sécurité du site (new 2026)	13 146,00	15 000,00		
	Captation drone		5 000,00		
	Rélevés topographiques		10 000,00		
	Etude alimentation électrique		50 000,00		
	Communication /concertation		5 000,00		
	MOE		515 000,00		
	Frais SECURITAS		25 000,00		
	Entretien espaces verts , réparations		5 000,00		
	Etude divers (montage juridique...)				
Gestion du Foncier éco hors ZAE	QDAS Travaux maison 13 rue Émile Bravet à Ambérieu (new 2026)		100 000,00		
	Acquisitions foncières		100 000,00		
	Commercialisation				
	Lagnieu la poipe (CD01)				
	Château Gaillard (Balland)				
	Travaux		30 000,00		
	Développement touristique	666 502,07	1 899 994,00	151 350,00	300 841,00

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Construction nouvel OT à Pérouges	Subvention d'équilibre GIP		100 000,00		
	Etude Médiévale Histoire de Pérouges (opération terminée en 2025)				
	OT Pérouges travaux préparatoires		60 000,00		
	MOE Construction nouvel OT communautaire à Pérouges	274 572,13	163 200,00		0,00
	Travaux Construction nouvel OT communautaire à Pérouges subventions : Région 118 341€ et Etat 200 000€		816 294,00	127 500,00	190 841,00
	Conception maquette muséographie et scénographie OT	94 212,00	80 000,00		
	Tourisme Projet verticale phase 2 Chaleÿ circuit		35 000,00	14 400,00	
Aménagements touristiques	Etudes (conventions Agence départementale d'ingénierie) Charabotte et maison à Chaleÿ opération terminée			9 450,00	
	Aménagement projet verticale - phase 1 de Torcieu (parc de stationnement, sentier découverte, espace loisirs)	56 334,00			
	Tourisme outils numériques (new 2025)				
	Aménagement projet verticale - phase 1 de Torcieu (Acquisitions de parcelles + frais de notaire)	0,00			
	Aménagement projet verticale - Chaleÿ > sentier vers la cascade + requalification du sentier de l'eau	100 294,00	5 000,00		
	Maison de Chaleÿ travaux et MOE	23 040,00			
	Actions du GIP Pérouges dont sentier pédestre Meximieux-Cité (RAR) + Subv. Etat DETR				
	Sentier de randonnées et APN : balisage (RAR), signalétique rando complémentaire (25 k€) / panneau Viaferrata (1,5 k€) / et Grotte du Pisseoir (1,5 K€) + Subv. Département	6 362,82	5 000,00		
	Aménagement RIT	0,00			

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
	Eco compteur Canyon Chaley				
	Etude Point Vert		0,00		
	Signalisation véloroute Schéma directeur Via Rhôna (groupement de commande Léman-Lyon)		50 000,00		
	Subvention RRA création outils numériques découverte touristique tserritoire plaine de l'ain				0,00
	Suite étude point vert zone de baignade	28 431,00	30 000,00		
	Maison du Petit Prince : Achat foncier + Stationnement (RAR)	76 191,00	190 000,00		
	Aménagements plan d'eau Chaley				
	Accompagnement juridique APN (new 2026)		21 000,00		
	Aménagement circuit de la Pernaz	7 065,12	10 000,00		
	Création circuit artistique Ambronay-Les Allymes		37 500,00		
	Aménagement du circuit des Méandres du Rhône				
	Belvédère Lac de Milieu (new 2026)		15 000,00		
	Eco compteur veloroute Torcieu				
Aménagements touristiques	Toilettes ViaRhôna (new 2026)		20 000,00		
	Hébergement itinérants camping Point Vert (new 2026)		220 000,00		110 000,00
	Aide à la création du gîte d'étape Innimond (new 2026)		32 000,00		
	Aménagement de circuits de VTT		10 000,00		
Développement économique – emploi - formation		0,00	150 000,00	0,00	0,00
Délaissement BEKKA	Travaux de démolition Délaissement BEKKA		150 000,00		
	Equipements solidarité, Séniors, Jeunesse	30 266,99	0,00	0,00	0,00
CLIC	Matériel de bureautique et d'informatique				
Gymnase de la Plaine de l'Ain	RAR divers matériel (17 981,46€) Local poubelle (25 000€) drain sur face nord (25 000€) autre (5 000€)	30 266,99			
	Subv. RAR : 12 k€ ADEME (géothermie)				
Mobilité, déplacements, stationnement		1 809 396,93	4 844 351,00	237 613,01	1 094 000,00
	Changements des potelets bois par potelets bois amovibles		0,00		
	Travaux imprévus		20 000,00		
	Installations systèmes de comptages		0,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Aménagement des parcours cyclistes hors agglomération dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire	Piste 6 Bourg Saint-Christophe / Pérouges :reprise des études nx tracé / travaux en 2025	70 734,00	600 000,00		
	Piste 7 Charnoz sur Ain / Meximieux : MOE et géomètre ?? k€ + travaux (marché travaux) + Subv. Etat 100 k€, Département 96 k€ + Convention MOD Charnoz (150 k€)	1 010 606,38	100 000,00	91 200,00	200 000,00
	Piste 7 - Charnoz-Meximieux - DUP (2 parcelles)		10 000,00		200 000,00
	Piste 2 Ambérieu-en-Bugey / Lagnieu : MOE jusqu'à AVP (21 k€) + études divers (30 k€) en 2026 + AMO Foncier + Acquisition Foncier SNCF - 1ère partie travaux en 2026 Fin des études, achats foncier 200K€	76 213,28	150 000,00		
	Piste 2 Ambérieu/Lagnieu : DUP		10 000,00		
	Piste 1 Lagnieu / PIPA : MOE jusqu'à AVP (15kE) + études diverses (30 kE) + AMO Foncier et DUP (45k€) - travaux en 2027	0,00	15 000,00		
	Piste 1 - Lagnieu / PIPA : DUP		30 000,00		
	Piste 1 Ter - Lagnieu/PIPA par BOCAL & Proulieu - Etudes (géomètre + BE)		30 000,00		
	Piste 1 Bis PIPA / Marcilleux : MOE + études diverses (7000) - travaux en 2025 travaux repoussés (étude CD01lié ERP2)	20 944,80	25 000,00		
	Piste 4 Charnoz/ PIPA : MOE jusqu'à AVP (20k€) + études diverses (30kE) + AMO Foncier et DUP (25 k€) en 2025	54 300,00	40 000,00		
	Groupement de commande "vélo en Dombes : boucles loisirs et voie verte ViaRhôna Voie Bleue" - étude de faisabilité voie verte Trévoux Pérouges	32 438,18		7 166,11	

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Aménagement des parcours cyclistes hors agglomération dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire	Aménagement du pont de Chazey par CD01 et du carrefour à feux avec le CD01, avec participation CCPA en lien avec la boucle locale loisirs _250K€ + études (géomètres 1,8K€ + BE6,7K€) + travaux (carrefour à feux) estimation 141K€		400 000,00		50 000,00
	Création nouvelle piste "TOURISME" Meximieux (Lycée) en passant par Pont de Chazey pour rejoindre Chateau de Chazey - études (géomètre (15K€)+BE(20K€)) + travaux (estim SBA 2 M€)+négociation accès sur parcelle APRR(sous A42) - travaux 2026-2027	8 496,00	150 000,00		
	Piste3 Ambérieu-en-Bugey / Torcieu : RAR MOE + travaux (860 k€) + recettes (40% des travaux) enrochement et travaux divers à prévoir en complément	54 582,39	10 000,00	115 083,00	
	Piste 3 _ Ambérieu-en-Bugey / Torcieu - études (géomètre+BE) et aménagement avec commune de Bettant piste cyclable proche stade et aire de jeux		90 000,00		
	Piste 3 _ Ambérieu-en-Bugey / Torcieu - Sur Bettant Sécurisation rue de l'Albarine, test et installation de chicanes		40 000,00		
	Viarhona entre Villebois et Briord reste sur lot 2 + plantations	0,00			
	Ligne covoiturage PIPA Centrale			100,00	
	Reprises aménagements divers pistes existantes		50 000,00		
	Achat balayeuse pour mise à dispo des communes - entretien Via rhona	2 946,90			
	Changements des potelets bois par potelets bois amovibles		20 000,00		
Aménagement des parcours cyclistes hors agglomération dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire	Installations systèmes de comptages (fixe) Entre Bettant et Torcieu et mobiles (création de 11 boucles à hauteur de poteaux)		24 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
	Jalonnement et signalétique des pistes cyclables		5 000,00		
Soutien aux communes et aux personnes de droit privé, dans le cadre de la politique communautaire de mobilité et de déplacements	Participation aux vélos et trottinettes à assistance électrique		36 000,00		
Services Vélos (I)	Convention UnisCité - acquisition pour Matériels 4 volontaires		0,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Dispositifs de promotion et de valorisation favorisant le transport collectif, le transport à la demande, le covoiturage, les modes doux de déplacement	Abris vélos : aménagement (consignes collectives ou individuelles, abris...) + Subv. Alvéole		20 000,00		
	Etude de nouveaux services vélos		20 000,00		
	Acquisitions foncières - pistes cyclables (opportunités)		10 000,00		
	Signaletique et équipement parkings de covoitages		5 000,00		
	Bornes IRVE Château Gaillard - changement		20 000,00		
	Ligne de covoiturage - regroupement de commande métropole de Lyon - études + déploiement en 2025				
	Transport à la demande - investissement arrêts	976,00	3 000,00		
	Lignes de covoiturage - rajouts nouveaux arrêts (Meximieux Plaine de Jeux)		15 000,00		
	Etude déploiement de nouveaux services vélos (déploiement prochain mandat)				
Mobilité	Etude d'opportunité A42 (RAR)				
Etudes, réalisation et aménagement de	Parc de covoiturage Ambérieu en Bugey : Travaux (RAR)				
	Parking de covoiturage Ambérieu ZA du Point Bœuf (nouvelle opération 174-5) (new 2025)	23 430,00	360 000,00		
	Parc de covoiturage St Sorlin-en-Bugey : Travaux (RAR 5 k€) + MO (RAR) + Borne recharge (RAR - 780 €) + Subv. RAR Région	240,00		13 081,40	

Projet : CCPA - DOB 2026 parcs de stationnement d'intérêt communautaire (ceux liés aux gares ferroviaires et aux péages autoroutiers)	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
	PEM Phase 1 - Etudes + SPS + OPC // recettes RAR CAG : Région (48 k€)	12 214,69	0,00		
	PEM Phase 1 - Travaux (PEM + Sarail) // recettes 50% région + 260 k€ CD01	0,00	20 000,00		
	Vente du terrain d'assise du Bâtiment Locatif Immobilier (new 2026)				54 000,00
	formation d'Ambérieu				

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Etudes, réalisation et aménagement de parcs de stationnement d'intérêt communautaire (ceux liés aux gares ferroviaires et aux péages autoroutiers)	PEM Phase 3—MOE Parking Cordier				
	PEM Phase 3—MOE Démol + SPS				
	PEM Phase 3 - Travaux démol hangar cordier + barrières				
	PEM phase 2 : études stationnement (parking longue durée gare + modulaire cordier) + Subv. (environ 50%) dans un APCP (SNCF)		236 711,00		
	PEM Phase 3 - MOE Parking Cordier (études préalables 73 392 € + MOE 332 611€° (démolition - fin de Charly)	2 940,00			
	PEM Phase 3 - Parking Cordier MOE (APD + VISA + DET Parking R+2+ missions complémentaires -)	367 174,56	49 000,00		
	PEM Phase 3 - Parking Cordier MOE (APD + VISA + DET Parking R+2+ missions complémentaires -) Subvention sur travaux Région 90k€ + Etat 350k€ + CD01 150k€		2 222 000,00		590 000,00
	Parking covoitage support 70 places				
	Parking DDE /80 places				
	PEM de Meximieux - MOE + études	71 159,75	8 640,00		
Aménagement études place Semard ANRU				10 982,50	0,00
FRET Ambérieu participation de la CCPA			315 000,00		

Projet : CCPA - DOB 2026		Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026				
			Dépenses		Recettes		
			RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026	
Politique de gestion des déchets			1 945 877,25	3 108 882,00	239 152,00	12 000,00	
Centre technique de Sainte Julie et dépôts secondaires	CTOM - Travaux de mise en sécurité du site		42 030,55	15 000,00			
	CTOM - Travaux d'aménagement (extension)		472 459,46	141 192,00	239 152,00		
	CTOM - Travaux autres			0,00			
	CTOM - Matériel divers		63 615,44	0,00			
	CTOM - Achat mobilier			0,00			
	CTOM - aménagement paysagers et espace verts (extension)			230 000,00			
Saint Rambert	Dépôt et cautionement versé - réccupération			0,00		2 000,00	
Pré-collecte	Aménagement plateforme regroupement ou point collecte proximité			2 000,00			
	Atelier mécanique - Travaux d'amélioration (new 2025)			0,00			
	Aire de lavage - Travaux d'amélioration (new 2025)			3 600,00			
	Fourniture et pose de colonnes aériennes			0,00			
	Fourniture de conteneurs enterrés et semi-enterrés		184 957,21	10 000,00			
	Achats de bacs Collecte Sélective - Déploiement des bacs jaunes en masse			490 000,00			
	Dépôt et cautionement versé (dotation en bacs jaunes individuels) (new 2026)			1 000,00			
	Installation de conteneurs enterrés et semi-enterrés + génie civil			5 000,00			
	Achats de bacs OMR et Collecte Sélective		190 118,67	150 000,00			

Projet : CCPA - DOB 2026		Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
			Dépenses		Recettes	
			RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Fiscalité et redevance	Logiciel gestion TIEOM			0,00		
Collecte	Equipement véhicule en système informatique			6 000,00		
	Tri - Achat de matériel d'animation Dépôt et cautionnement versé (dotation en bacs jaunes individuels)			28 600,00		
	Etude			0,00		
Transfert	Achat tracto-pelle - quai de transfert			0,00		
	Quai de transfert - Travaux d'amélioration (création quai vidage secondaire au dépôt de St-Rambert + amélioration système vidage OMR Ste-Julie)			680 000,00		
	Quai de transfert - Travaux de mise en sécurité (Modification du quai CS à Ste-Julie => semi-remorques)			132 000,00		
	Vente véhicule (tracto-pelle,etc)					10 000,00
Traitemen ts des déchets (new 2025)	ISDND - Travaux d'amélioration et d'entretien			65 000,00		
Véhicules	Achat machines-outils atelier			0,00		
	Achat véhicule de service			26 000,00		
	Achat véhicules de collectes	907 843,16	456 000,00			
	Travaux d'amélioration des véhicules (éthylotests VL) (neuw 2026)			18 000,00		
Déchèteries	Déchèteries - Matériel divers (1 tracteur)			55 000,00		
	Déchèteries - Travaux aménagement et mise en conformité (2 ponts bascules : étude, fourniture, génie civil...)	25 725,76	245 040,00			
	Déchèteries - Travaux de mise en sécurité du site (caméras vidéosurveillance, DECI Villebois, Loyettes, bavettes tous sites)	45 681,22	268 950,00			
	Déchèteries Travaux autres	2 370,00	0,00			

Projet : CCPA - DOB 2026		Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
			Dépenses		Recettes	
			RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Prévention	Prévention - Travaux Rénoverie (portail, sortie de secours à l'étage)		3 665,78	63 500,00		
	Prévention - PLPDMA (Zone réemploi Lagnieu) (new 2026)		7 410,00	12 000,00		
	Prévention - Achat de matériel d'animation			5 000,00		
Gens du voyage			12 960,00	143 751,00	0,00	0,00
Gestion et entretien des trois aires accueil des gens du voyage + terrain de grand passage	Travaux sur les aires : Rénovation blocs sanitaires + rénovation des aires (chauffe-eau, étanchéité, carrelage, plomberie)		12 960,00	143 751,00		
Bâtiments communautaires			258 685,28	1 331 300,00	0,00	27 040,00
	Réhabilitation du château RAR : travaux divers					
	déploiement serrure connecté sur les différents sites (siège, château, GPLA, parc du cheval) siège 2000 / parc du cheval 4000 / bocal 4000 / Gymnase 2000 (new 2026)			12 000,00		
	déploiement des QR code - multisite siège, château, agora, gaia, ctom, luisard, beauvoir, granges, bassette, parking covoit ambérieu, piste cyclable ambé torcieu, piste cycle ambé douvres : 1000 €/ site (new 2026)			12 000,00		
	diagnostic energie (étude suivie de travaux) : (caméra thermique passé sur certain site et travaux en conséquence) - siège, château, CLIC, GPLA, Luizard (new 2026)			36 000,00		
	Espace vert (Aménagement) : plantation, mise en place différenciée sur certain site - château, piste cyclable, ZA parc du château : 10 000 € / Za des granges : 10 000 € / piste ambé douvres : 5 000 € / via rhona 5 000 € (new 2026)			30 000,00		
	communication - toute activité - flyers, impression panneau (new 2026)			12 000,00		
	changement de chaudière et flux /système siège (new 2026)			62 500,00		

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Bâtiment Château et parc (Chazey-sur-Ain)	alarmes intrusion et incendie, retours sur astreinte, uniformisation (siège, luisard, CTOM, CLIC) siege / château / luisard : 12000 € par site (new 2026)		36 000,00		
	domotique pour chauffage et elec : siège, luisard, GPLA Gymnase / siege / château / gaia / luisard / CTOM : 3000 € par site (new 2026)		18 000,00		
	Acquisition de deux véhicules pour le siège, un pour les astreintes et un autre		30 000,00		
	Modification / remplacement de la sono dans l'amphi (new 2026)		100 000,00		
	Château travaux préparatoires	29 660,00			
	Château de Chazey - T3 - Lot 1 Réaménagement paysager du parc historique et valorisation scénographique (MO)	52 661,40	26 000,00		
	Château de Chazey - T3 - Lot 2 Aménagement muséographique et scénographique du château, du parc et du bâtiment d'accueil (MO)	105 625,00	34 000,00		
	Etudes complémentaires et AMO pour PLU de Chazey		5 000,00		
	Château de Chazey - T3 - Lot 3 Construction, aménagement intérieur et mobilier bâtiment d'accueil (AP/CP)	33 050,88	12 000,00		
	Château de Chazey - T3 - Lot 4 mission OPC (AP/CP)	0,00	12 000,00		
	Château de Chazey - T3 - Architecte ARCHIPAT		56 800,00		
	Château de Chazey - T3- Gris Œuvre		500 000,00		
	Mise en lumière du château		0,00		
	RAR Aménagement stores bureau Siège		0,00		
	AMO MOE Diagnostic décors peints du château	0,00			

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
	Sondage décors peints du château	4 950,00	30 500,00		27 040,00
	Travaux décors peints château		120 000,00		
	AMO MOE Modif du portail d'entrée côté RD	27 000,00	120 000,00		
	AMO lot 1 prélèvement des baliveaux	3 120,00			
	Travaux prélèvements baliveaux		10 000,00		
	Plantation de nouveaux arbres dans les parcs du château				
	Vidéoprojection siège + cheminement parc				
	Château de Chazey - diagnostic archéologie		25 000,00		
	Château de Chazey - diagnostic état des bois		12 000,00		
	Château de Chazey - Parc -Etude historique				
	Château de Chazey - Parc -raccordements divers		12 000,00		
	Château de Chazey - Parc -comité scientifique		0,00		
	Château de Chazey - Parc -renaturation parking				
	Château de Chazey - Parc -communication affichage				
	Achat de mobilier (siège et autres sauf parc du cheval)				
	cessions dans l'année (véhicule bien immobilier ou autre)				
	compte 024				
	Dépôt de garantie Bâtiment (autre que Totem (nv) (new 2025)				

Projet : CCPA - DOB 2026		Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
			Dépenses		Recettes	
			RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Bâtiment Agora (Ambérieu en Bugey)						
AGORA	Achat d'un défibrillateur			0,00		
	Achat bâtiment			0,00		
	MOE et études préalable			0,00		
	Travaux	2 618,00		0,00		
Bâtiment du Parc du cheval (Chazey sur Ain)						
Parc du cheval	Achat bâtiment (via EPF)			0,00		
	AMO et études			0,00		
	Travaux			0,00		
	Mobilier (signalétique+ mobilier de bureau)			7 500,00		
	Véhicules			0,00		
FCTVA sur dépenses d'investissement			0,00	0,00	0,00	600 000,00
	FCTVA montant prévisionnel sur année 2025 ou 2026 ??					600 000,00
Fonctionnement Montant TTC						
Investissement Montant TTC, sauf budgets annexes ZAE et BLI						

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026				
		Dépenses		Recettes		
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026	
BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES BLI						
BUDGET BLI fonctionnement						
Immobilier d'entreprise (budget annexe BLI) - montant HT		0,00	150 000,00	0,00	185 200,00	
Gestion et entretien des Bâtiments Locatifs Immobiliers	Loyers BLI ZAE la laya FEDEX				134 000,00	
	Loyers centrale solaire (Ste Julie et Lagnieu)				21 000,00	
	Emprunts - intérêts		4 000,00			
	Taxe foncière		30 000,00			
	Loyer EPIC (point d'info touristique de St Sorlin)				3 200,00	
	Loyer point de vente collectif (St Sorlin en Bugey)				27 000,00	
	Assurance dommage ouvrage		0,00			
	Taxe d'aménagement		50 000,00			
	BLI entretien intérieur et extérieur		60 000,00			
	Commission bancaire		6 000,00			
BUDGET BLI investissement						
Immobilier locatif économique (budget annexe BLI / montant HT)		104 331,16	3 387 964,00	13 000,00	277 000,00	
	Emprunts Remboursement du capital		95 200,00			
	BLI BCM (St RAMBERT) - Échéance contrat de vente				102 000,00	
	BLI St SORLIN (PVC+EPIC)					
	BLI St SORLIN (PVC+EPIC) Etudes + Moe					

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Aménagement d'équipements favorisant le développement économique	BLI St SORLIN (PVC+EPIC) Travaux	3 490,26	10 000,00		
	BLI St SORLIN (PVC+EPIC) Subvention (BIT)			13 000,00	0,00
	BLI St So Formation (AMBERIEU)				
	Aquisition de terrain		54 000,00		
	BLI St So Formation (AMBERIEU) Etude et Moe	100 330,18	220 000,00		
	BLI St So Formation (AMBERIEU) Travaux	510,72	2 050 000,00		
	BLI SAINT SO Formation Ambérieu divers (new 2025)		100 000,00		
	BLI St So Formation (AMBERIEU) Subvention			0,00	175 000,00
	BLI sur ZAE du Bachas (Lagnieu)				
	BLI sur ZAE Bachas Lagnieu Aquisition de terrain		78 764,00		
	BLI sur ZAE du Bachas (Lagnieu) : Travaux		0,00		
	BLI sur ZAE du Bachas (Lagnieu) : Etudes + Moe		75 000,00		
	BLI ZAE des Piques Ambronay				
	BLI ZAE des Piques Ambronay terrain (new 2025)		130 000,00		
	BLI ZAE des Piques Ambronay études (new 2025)		150 000,00		
	BLI ZAE des Piques Ambronay Travaux (new 2025)		100 000,00		
	BLI ZAE des Oiques Ambronay autres charges (new 2025)				
	BIT de St SORLIN (Bocal)		0,00		
	Complément aménagement au BIT de St SORLIN (Bocal)				
	Bail à construction HOTEL LAGNIEU				
	achat terrain HOTEL LAGNIEU AU BUDGET ZAE		325 000,00		
	Etudes				

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
BUDGET AMENAGEMENT DE ZONES d'ACTIVITES					
FONCTIONNEMENT					
Aménagement des Zones d'Activité Economiques (budget annexe ZAE)		0,00	3 373 000,00	0,00	1 723 764,00
Aménagement de ZAE	TRAVAUX DE FINITION SUR ZAE EXISTANTES				
	Travaux finition ZAE (Entrées, raccordements...)		100 000,00		
	ZAE Basslettes Meximieux versement avance PAL				
	NOUVELLES ZAE				
	Acquisitions foncières		2 653 000,00		
	Frais notaires/Frais bornage/ agence		300 000,00		
	Etudes aménagement ZAE		100 000,00		
	Travaux nouvelles zones		200 000,00		
	Travaux aménagement ZAE				
	AUDIT transfert ZAE (études)		20 000,00		
	COMMERCIALISATION DU FONCIER ECONOMIQUE EN ZAE				
	ZAE en Beauvoir (Château-Gaillard)				63 000,00
	ZAE du Bachas (Lagnieu)				78 764,00
	ZAE des Granges 1 (Meximieux)				170 000,00
	ZAE des Piques (Ambronay)				130 000,00
	ZAE du Triangle (ambérieu)				46 000,00

Projet : CCPA - DOB 2026	Libellés	2026 données du DOB pour le BP 2026			
		Dépenses		Recettes	
		RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
	ZAE en Tapon (Torcieu)				0,00
	ZAE Portes du Bugey (Ambérieu)				0,00
	ZAE Pragnat (Ambérieu)				135 000,00
	ZAE des granges (Montagnieu)				21 000,00
	Terrain UT à Lagnieu				325 000,00
	ZAE de la Masse (VLM)				55 000,00
	ZAE les Granges (Leyment)				0,00
	ZAE des Verchères (Briord)				0,00
	ZAE du Moulin à Papier (St Rambert)				0,00
Remboursement/versement avance du budget PRINCIPAL					700 000,00